

Une lente dégradation de l'activité économique au cours de l'année

Insee Conjoncture Centre-Val de Loire
Bilan Economique 2023

n° 49

Juin 2024





Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Direction régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités
Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



Coordination

Insee entre-Val de Loire
131 rue du Faubourg Bannier
45034 Orléans Cedex 1

Directeur de la publication

François-Pierre Gitton

Rédactrice en chef

Muriel Plotton

Contributeurs

David Lemarchand (Insee)
Esther Thiebaut (Insee)
Jean-Baptiste Movellan (Insee)
Thibaud Fégar (Insee)
Samuel Balmand (Insee)
Caroline Maurin (DREAL)
Yao Dopegno (DREAL)
Aurélie Dubois (DREAL)
Julien Olivier (DREAL)
Florent Sautereau (CERC)
Gaëtan Buisson (DRAAF)
Frédérique Borie (Urssaf)
Ludovic Rosmorduc (Urssaf)
Nicolas Birot (DREETS)
Arnaud Morin (France Travail)
David Hueber (Banque de France)

Bureau de presse

medias-Centre@insee.fr
02 38 69 53 42

ISSN 2262-5658
© Insee 2023
www.insee.fr

► Signes conventionnels utilisés

nd : résultat non disponible
/// : absence de résultat due à la nature des choses
e : estimation
p : données provisoires
r : résultat révisé par rapport à l'édition précédente

n.s. : résultat non significatif
€ : euro
M : million
Md : milliard

Remerciements

Chaque année, la direction régionale de l'Insee Centre-Val de Loire publie le bilan économique régional de l'année écoulée. Cet état des lieux retrace les principaux faits économiques marquants de l'année. La situation économique du Centre-Val de Loire en 2023 est exposée à travers douze chapitres thématiques produits par les experts des différents domaines présentés. Ces analyses sont complétées d'une synthèse régionale et d'un chapitre de cadrage sur la conjoncture nationale.

Coordonné par l'Insee, ce diagnostic partagé s'appuie sur les contributions de plusieurs partenaires :

- ▶ Banque de France ;
- ▶ Cellule économique régionale de la construction ;
- ▶ Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- ▶ Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- ▶ Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;
- ▶ France Travail ;
- ▶ Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales.

Nous les remercions vivement de cette précieuse collaboration.

Sommaire

Synthèse régionale	6
Une lente dégradation de l'activité économique au cours de l'année	
Contexte national	8
En 2023, le décalage conjoncturel entre les États-Unis et les différentes économies européennes s'est confirmé	
Emploi	12
Dans un contexte économique dégradé, la progression de l'emploi salarié marque le pas	
Déclaration préalable à l'embauche	16
Des déclarations d'embauche en baisse	
Chômage et politiques de l'emploi	18
Croissance modérée du taux de chômage	
Démographie d'entreprises	22
Moins de créations de sociétés et d'entreprises individuelles	
Mirco-entrepreneur	26
Un nombre de micro-entrepreneurs toujours en croissance mais a un rythme moins soutenu	
Financement et endettement	28
Les situations de trésorerie se dégradent, mais l'endettement des sociétés non financières est en légère baisse	
Agriculture	30
Des rendements corrects et une inflation qui diminue	
Industrie	34
Un ralentissement marqué de la croissance de l'activité industrielle régionale en 2023	
Bâtiment	36
Recul de l'activité en 2023 dans un contexte marqué par les difficultés de recrutement, le coût de l'énergie et le niveau des taux d'intérêt bancaires	
Construction	38
Un repli significatif de l'activité en 2023	
Tourisme	42
La fréquentation des campings en net progrès	
Transports	44
Ralentissement de l'activité dans le secteur des transports	
Définitions	46

Une lente dégradation de l'activité économique au cours de l'année

L'activité économique reste en croissance en 2023 dans la région, mais elle ralentit au cours de l'année. Les orientations sont comparables au niveau national où le PIB croît de 1,1 % sur un an, après une progression de 2,6 % en 2022.

L'inflation recule, mais reste relativement élevée en 2023, à +4,9 % après +5,2 % en 2022 et +1,6 % en 2021. Pour lutter contre cette inflation qui pèse sur la consommation des ménages, les taux directeurs ont été très nettement relevés depuis mi-2022 ayant pour effet un moindre accès au crédit pour l'ensemble des acteurs. Dans la région la tension sur les prix se traduit entre autres par la baisse des niveaux de trésorerie des entreprises en 2023 avec une hausse des prix de vente ne compensant pas totalement celle des coûts de production. Les freins à l'accès au crédit, ainsi que les difficultés persistantes de recrutement pèsent également sur l'activité de certains secteurs, au premier rang desquels figure la construction. Néanmoins, l'emploi salarié reste à un niveau élevé, l'emploi industriel fait mieux que résister et le taux de chômage se maintient à un niveau relativement bas.

Avertissement

En décembre 2023, dans le secteur de la construction, la variation des heures rémunérées n'est pas représentative de la variation de l'activité qu'elle est censée illustrer. Les heures rémunérées dans la construction sont, dans quasiment toutes les régions, par rapport au mois de décembre 2022, en forte augmentation en décembre 2023. Ces évolutions viennent du fait que, dans la construction, les congés des salariés ne sont pas rémunérés directement par l'employeur mais par des caisses indépendantes et ne sont donc pas pris en compte. Or le positionnement atypique des vacances scolaires a entraîné moins de congés en décembre 2023 qu'en décembre 2022.

Croissance ralentie de l'activité, jusqu'à se replier début 2024

Depuis mars 2021, le volume d'heures rémunérées avait chaque mois été supérieur à celui un an auparavant. En fin d'année 2023, cet indicateur qui traduit l'évolution de l'activité économique régionale est en deçà de son niveau un an plus tôt. L'activité économique recule même au premier trimestre 2024. Elle suit une évolution similaire au niveau national ► **figure 1**.

En Centre-Val de Loire, la moyenne des variations mensuelles d'activité par rapport à l'année précédente est égale à 1,0 % (après 3,3 % en 2022). Au niveau national, elle atteint 1,7 % (après 5,6 %). Le volume d'heures rémunérées est en

moyenne stable sur l'année dans l'Indre (-0,1 %). Il croît dans l'Indre-et-Loire (+2,0 %), le Loir-et-Cher (+1,1 %), le Loiret (0,7 %), l'Eure-et-Loir (0,7 %) et le Cher (0,5 %).

Maintien de l'emploi salarié à un niveau élevé, mais net repli de l'emploi intérimaire

L'emploi salarié progresse de manière ralentie par rapport à l'année précédente et moins qu'au niveau national (+0,3 % dans la région). Néanmoins, il reste à un niveau élevé.

Les effectifs salariés sont en baisse dans le Loiret et le Loir-et-Cher (-0,7 % et -0,4 %). Ils augmentent surtout en Indre-et-Loire (+1,4 %, portés par l'agriculture et le

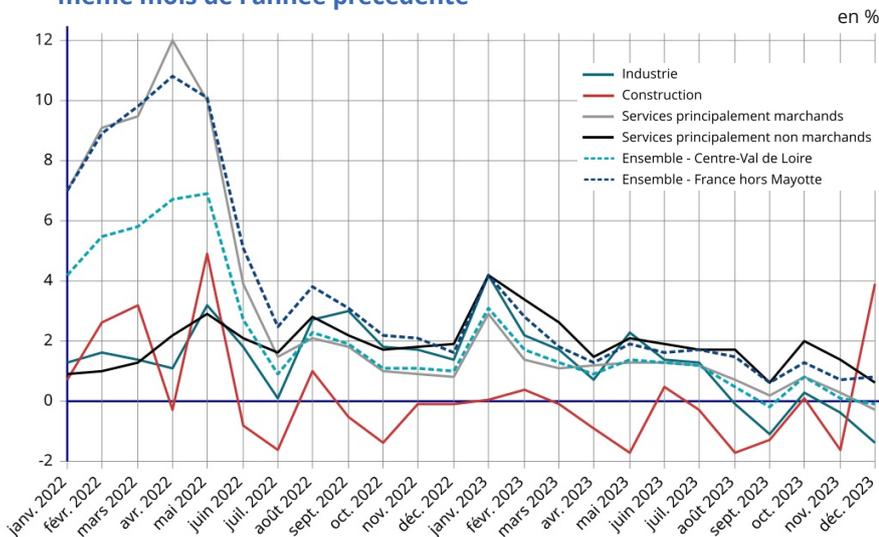
tertiaire non marchand) et dans le Cher (+1,0 %, portés par l'agriculture et l'industrie).

L'emploi intérimaire recule de façon marquée et tout au long de l'année (-8,4 % dans la région, -6,6 % au niveau national). Parmi les explications qui peuvent être avancées figurent le manque de candidats, ainsi que la conjoncture des secteurs recourant à l'intérim. La dégradation des perspectives économiques de l'industrie a pu peser sur l'intérim, comme la consommation des ménages qui a marqué le pas en fin d'année affectant le commerce, les transports et la logistique.

En 2023, France Travail publie plus d'offres d'emploi en CDI ou CDD de plus de 6 mois. Les embauches en contrat de longue durée (CDI et CDD de plus d'un mois) sont moins nombreuses qu'en 2022, mais restent à un niveau relativement haut. En revanche, les embauches en contrats de courte durée sont plus fréquentes et retrouvent le niveau de 2019. Ces contrats représentent la majorité des contrats de travail signés (70 % des contrats des femmes et 58 % de ceux des hommes). Dans certains secteurs néanmoins, en particulier parmi ceux visés par la mise en place d'un bonus-malus sur la contribution patronale d'assurance chômage comme le transport-entreposage, le nombre de contrats courts (et le recours à l'intérim) baissent.

Le taux de chômage croît sur un an, mais reste toujours plus faible que la moyenne nationale. Le niveau de chômage reste par ailleurs relativement bas. Avant 2022, il faut remonter à 2008, avant la crise financière, pour observer des taux plus faibles. Le taux de chômage devient le plus haut dans le Loiret, en dépassant la

► 1. Évolution sectorielle mensuelle des heures rémunérées par rapport au même mois de l'année précédente



Note : Ensemble des heures rémunérées des salariés y compris les heures supplémentaires ainsi que les absences pour lesquelles le salarié est rémunéré.

Champ : Secteur privé hors secteur agricole.

Source : DSN - traitement provisoire, Insee.

moyenne de France métropolitaine. Il reste faible dans le Loir-et-Cher (6,2 %).

Malgré l'augmentation du taux de chômage, le nombre de demandeurs d'emploi reflue (sauf dans le Loiret), et encore plus celui des demandeurs d'emploi de longue durée. Cette baisse du nombre de demandeurs d'emploi est à mettre en regard de celle du nombre d'ouvertures de droits constatée en 2023 par l'Unedic, à laquelle ont pu contribuer la conjoncture favorable sur le marché du travail, ainsi que les modifications des conditions de l'ouverture de droits aux allocations chômage (suite à la réforme de l'assurance chômage de 2019, entrée en vigueur fin 2021). Les effets de la nouvelle réforme de l'assurance chômage issue de la loi sur le marché du travail promulguée fin 2022 et entrée en vigueur en 2023 ne sont encore que très peu observables. Ces dispositions pourraient faire baisser la part de demandeurs d'emploi indemnisables, et en conséquence se traduire par des sorties d'inscrits à France Travail.

Le nombre de sociétés créées baisse en 2023 (-10,9 %), il était en hausse l'année précédente (+3,5 %). Le recul du nombre d'entreprises individuelles classiques se poursuit (-10,3 % en 2023). Les créations d'entreprises sous cette forme représentent néanmoins encore 13 % de l'ensemble des créations, plus qu'au niveau national (11 %).

Le volume de créations d'entreprises sous le statut du micro-entrepreneur augmente encore (+5,3 %), et plus que l'année précédente (+1,5 %). Les immatriculations sous ce statut ont plus que doublé depuis 2019 (+140 %), leur part dans l'ensemble

des créations est ainsi passée de 46 % à 65 %. Le nombre de micro-entrepreneurs économiquement actifs continue également à progresser, mais leur chiffre d'affaires moyen augmente moins que l'inflation. Le nombre d'artisans et des professions libérales croît parmi les micro-entrepreneurs.

Le nombre d'entreprises défaillantes est au plus haut depuis 2015, supérieur à celui avant la crise sanitaire. Le nombre de défaillances croît de façon particulièrement marquée dans l'industrie et la construction (+48 % dans la région, plus qu'au niveau national).

La construction dans une situation préoccupante

En 2023, les évolutions de l'activité dans son ensemble suivent celles du secteur des services marchands. En décembre, la contribution des services marchands à l'évolution des heures rémunérées devient négative ▶ figure 2.

Le volume d'heures rémunérées est plus faible que celui un an plus tôt presque chaque mois de l'année dans la construction. L'emploi dans ce secteur recule (-1,1 %, et -0,7 % au niveau national), et plus encore dans les services immobiliers (-3,7 %, et -2,9 % au niveau national). Dans ces secteurs la baisse est plus prononcée dans la région qu'au niveau national. La situation du secteur de la construction est préoccupante, qu'il s'agisse de construction neuve de logements ou de locaux, affectée par la chute des mises en chantier, ou de promotion immobilière où le stock de logements n'ayant pas trouvé d'acheteur augmente très nettement. Dans le

bâtiment, l'activité est ainsi en retrait, notamment dans le gros œuvre (et en lien avec le recul de la construction de maisons individuelles), qui s'étend au second œuvre depuis l'été. Les perspectives sont peu optimistes, dans un secteur marqué par des difficultés persistantes de recrutement, les coûts élevés de l'énergie et des matériaux, ainsi que les difficultés de financement rencontrées par les clients. Les perspectives ne sont pas plus favorables pour les travaux publics, malgré un carnet de commandes qui s'est étoffé en 2023. La hausse des prix de vente qui fait suite à celle des matériaux pèse sur l'activité. Le nombre de créations d'entreprises, notamment d'entreprises créées sous le régime classique c'est-à-dire des sociétés ou des entreprises individuelles, diminue dans la construction.

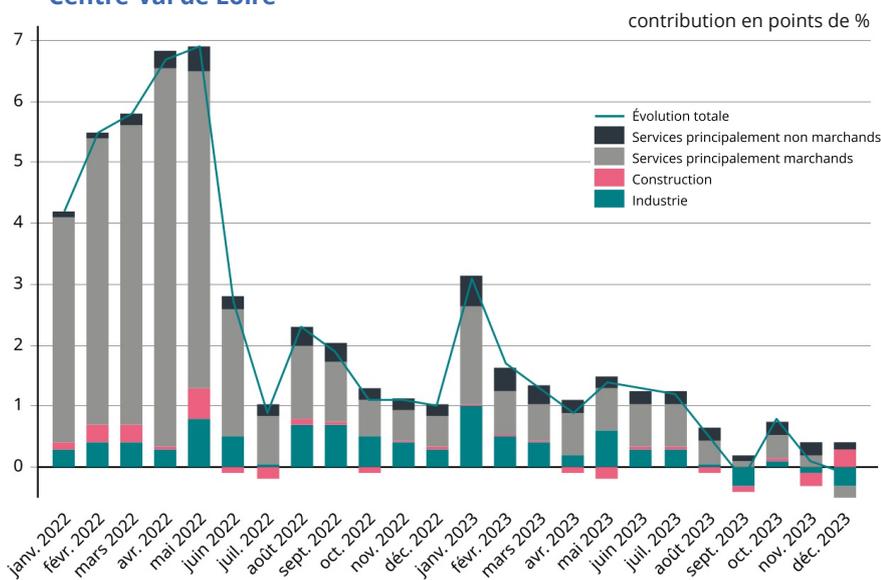
Au premier trimestre 2023, l'activité industrielle croît plus que l'activité totale. C'est l'inverse en fin d'année, où le volume d'heures rémunérées de l'industrie se replie et où la situation sectorielle est moins favorable qu'au niveau national. Les carnets de commande et la trésorerie des entreprises se sont effrités en 2023. Néanmoins, les chiffres d'affaires réels ont progressé dans certaines activités industrielles telles que textile, cosmétique et pharmaceutique, soutenues par les exportations. D'autre part, le nombre de créations d'entreprises croît dans l'industrie, porté par celles d'entreprises individuelles classiques. En termes d'emplois, le nombre de salariés croît plus dans l'industrie que dans l'ensemble de l'économie, mais un peu moins dans la région qu'au niveau national (+0,9 % dans la région et +1,1 % au niveau national). L'industrie rencontre pourtant encore des difficultés de recrutement.

La fréquentation des hôtels de la région se renforce légèrement, moins qu'au niveau national. Celle des campings progresse en revanche de façon bien plus marquée qu'en France métropolitaine. Le taux d'occupation des campings de la région est en net progrès. Le Loir-et-Cher accueille près de la moitié des nuitées en camping de la région. Un an avant les Jeux Olympiques de Paris, le nombre de visiteurs en provenance de l'étranger augmente. Ils représentent un cinquième de la clientèle hôtelière.

Le secteur agricole bénéficie globalement de rendements corrects et de la baisse de l'inflation. Les grandes cultures retrouvent des prix plus habituels après les records atteints en 2022, en partie en lien avec la stratégie russe d'exportation offensive. Les prix des fruits, des légumes et du lait augmentent quant à eux, tandis que celui des intrants diminue. ●

Samuel Balmand (Insee)

► 2. Contributions sectorielles mensuelles à l'évolution des heures rémunérées par rapport au même mois de l'année précédente - Centre-Val de Loire



Note : Ensemble des heures rémunérées des salariés y compris les heures supplémentaires ainsi que les absences pour lesquelles le salarié est rémunéré.

Champ : Secteur privé hors secteur agricole.

Source : DSN - traitement provisoire, Insee.

En 2023, le décalage conjoncturel entre les États-Unis et les différentes économies européennes s'est confirmé

En 2023, le décalage conjoncturel entre les États-Unis et les différentes économies européennes s'est confirmé ► **figure 1**. La croissance américaine a ainsi atteint +2,5 % contre +0,6 % dans la zone euro, où l'activité a été globalement éteinte tout au long de l'année, et +0,1 % au Royaume-Uni. Parmi les principales économies de la zone euro, la France et l'Italie ont connu une dynamique de croissance globalement assez proche en 2023 (+1,1 % en France et +1,0 % en Italie). Le moteur allemand a quant à lui calé (croissance nulle en 2023), tandis que l'économie espagnole a poursuivi son rattrapage (+2,5 %).

L'Europe est restée exposée à des prix énergétiques élevés, bien qu'en repli, et a pâti des effets du resserrement monétaire. L'économie américaine y a été moins sensible, bénéficiant de puissants soutiens budgétaires. En Chine, passé le rebond consécutif à la réouverture de l'économie, la croissance s'est stabilisée à un rythme sensiblement inférieur à celui de la décennie 2010, pénalisée notamment par la contraction du secteur immobilier. Le ralentissement chinois, a toutefois, un effet global ambigu pour l'économie française : s'il freine l'activité via les canaux commerciaux, il contribue en revanche à la détente des prix des matières premières et constitue ainsi un facteur de soutien.

En France, la croissance de l'économie française a été modérée en 2023 : le PIB (en volume) a augmenté de 0,9 % en données brutes (+1,1 % en données corrigées des jours ouvrables), après une hausse de 2,6 % en 2022. La production a ralenti (+1,5 % en volume après +4,1 %).

La croissance de la production est principalement portée par les services marchands, qui ralentissent mais sont en hausse de 2,4 %, et en particulier par les services aux entreprises et d'information-communication. La production en construction est quasi stable (-0,1 %), mais cette stabilité masque un repli important dans la construction de logement neuf que compense la bonne tenue des activités d'entretien-amélioration et de génie civil. La production industrielle rebondit (+0,5 % après -0,4 %), avec des situations très contrastées suivant les branches. La production de matériels de transport, encore très dégradée en 2022 par rapport à son niveau d'avant-crise, accélère nettement en 2023 (+11,3 % après +7,8 %),

les difficultés d'approvisionnement s'atténuant. À l'inverse, la production d'« autres produits manufacturés » se replie de nouveau (-3,6 % après -0,9 %), notamment pour les industries les plus énergivores (chimie, papeterie, métallurgie), très pénalisées par la hausse des prix de l'énergie.

L'emploi salarié a nettement ralenti en 2023, augmentant de 0,6 % sur l'année (soit 156 000 créations nettes d'emploi entre fin 2022 et fin 2023), après +1,4 % en 2022 (soit +376 000 emplois) et +3,2 % en 2021 (soit +814 000 emplois). Le taux de chômage au sens du BIT s'est stabilisé en fin d'année à 7,5 % de la population active. Il est supérieur de 0,4 point à son niveau de fin 2022, qui était le plus bas depuis 1982. La hausse progressive du chômage depuis lors résulte du ralentissement de l'emploi alors que la population active est restée dynamique.

Le pouvoir d'achat des ménages a rebondi, malgré une inflation qui demeure élevée

Après être resté pendant près d'un an sur un plateau autour de +6 %, le glissement annuel des prix à la consommation en France a nettement diminué à partir du printemps 2023, du fait notamment du ralentissement des prix des produits pétroliers et des produits alimentaires ► **figure 2**. L'inflation est néanmoins restée relativement élevée : en moyenne annuelle, elle s'est établie à +4,9 %, en 2023 après +5,2 % en 2022. L'alimentation a été la principale contributrice à l'inflation d'ensemble entre septembre 2022 et septembre 2023. Dès avril 2023 cependant, les prix des produits alimentaires ont nettement ralenti, en raison du reflux des prix des produits agricoles depuis leur pic de mai 2022. De même, la contribution des prix des produits manufacturés à l'inflation d'ensemble a reflué à compter du milieu d'année. Ce sont désormais les prix des services, tirés par la dynamique des salaires, qui soutiennent l'inflation.

En ce qui concerne les rémunérations, le salaire moyen par tête (SMPT) dans les branches marchandes non agricoles et le salaire mensuel de base (SMB)¹ ont été dynamiques en termes nominaux (respectivement +4,1 % et +4,3 %). Cependant, ils ont de nouveau reculé en

termes réels (respectivement -0,8 % et -0,6 %). Comme en 2022, ces reculs inédits traduisent le fort dynamisme des prix sur la période récente. En deux ans, le recul du SMB réel atteint ainsi 2,5 %.

En 2023, le pouvoir d'achat des ménages a accéléré (+0,8 %, après +0,3 % en 2022, ► **figure 3**). Les revenus nets d'activité ont ralenti mais sont restés dynamiques (+5,0 % après +7,2 % en 2022). Les prestations sociales en espèces ont augmenté de 4,7 % après 1,7 %, sous l'effet principalement des revalorisations des retraites (effet en année pleine de la revalorisation de juillet 2022 et revalorisation résiduelle de janvier 2023) : les retraites ont ainsi progressé de façon soutenue (+5,3 %). Les revenus du patrimoine, corrigés de l'effet SIFIM², accélèrent en 2023 (+7,5 % après +5,8 %) sous l'effet de la hausse des taux d'intérêt et de versements dynamiques de dividendes et des autres revenus d'investissement. Au total, le revenu disponible brut (RDB) hors effet SIFIM de l'ensemble des ménages a accéléré (+5,8 % après +5,0 %).

La consommation des ménages a progressé à un rythme proche du pouvoir d'achat (+0,8 %), si bien que le taux d'épargne des ménages s'est quasiment stabilisé (16,9 % après 16,8 %). Le taux d'épargne reste à un niveau nettement plus élevé que sa moyenne entre 2009 et 2019 (14,7 %). La consommation en produits alimentaires a continué de baisser (-3,6 %, après -3,2 % en 2022). Ces produits sont les plus marqués par l'inflation, avec une hausse des prix de 11,3 % en 2023 (après +6,3 % en 2022). Également très marquée par l'inflation, la consommation en biens énergétiques diminue de nouveau fortement comme en 2022 (-2,5 % après -3,3 %). À l'inverse, la consommation des ménages en services reste dynamique, en particulier dans l'information-communication (+5,6 %), dans les services de transport (+6,7 %) et dans l'hébergement-restauration (+5,5 %).

L'investissement des ménages a sombré, celui des administrations et des entreprises a résisté

En réponse à la hausse de l'inflation, les principales banques centrales, dont la Banque centrale européenne à partir de l'été 2022, ont procédé à un resserrement

rapide des politiques monétaires, entraînant une augmentation du coût du crédit pesant sur l'investissement des entreprises comme des ménages. Ce dernier est de nouveau en forte baisse (-8,5 %), pénalisé par la baisse de l'investissement en construction (-5,6 %) et par celle des achats de biens immobiliers (-18,4 % d'investissement en services techniques, comprenant les frais de notaires). L'investissement des entreprises non financières progresse au même rythme qu'en 2022 (+2,7 % après +2,9 %), toujours porté par l'investissement en services d'information-communication. Au total, l'investissement se redresse légèrement en 2023 (+0,4 % en volume après 0,0 %), principalement porté par les investissements des administrations publiques (+6,9 %), qui augmentent dans les matériels de transport, avec notamment la livraison d'un sous-marin.

Le solde extérieur de la France s'améliore

En 2023, les flux de commerce extérieur en volume marquent le pas après deux années de forte hausse. Les exportations augmentent encore un peu (+2,1 % après +8,2 %), alors que les importations sont quasi stables (+0,3 % après +8,8 %). Le solde extérieur en volume s'améliore légèrement. Cette amélioration s'explique surtout par les biens, en particulier les biens énergétiques : la France est de nouveau exportatrice nette d'électricité, et ses imports en gaz et en pétrole baissent fortement, les stocks ayant atteint des niveaux très élevés. Les exportations de matériels de transport, en particulier en aéronautique, accélèrent nettement, mais les importations, notamment de véhicules électriques, augmentent aussi fortement. Les exportations en volume de services se

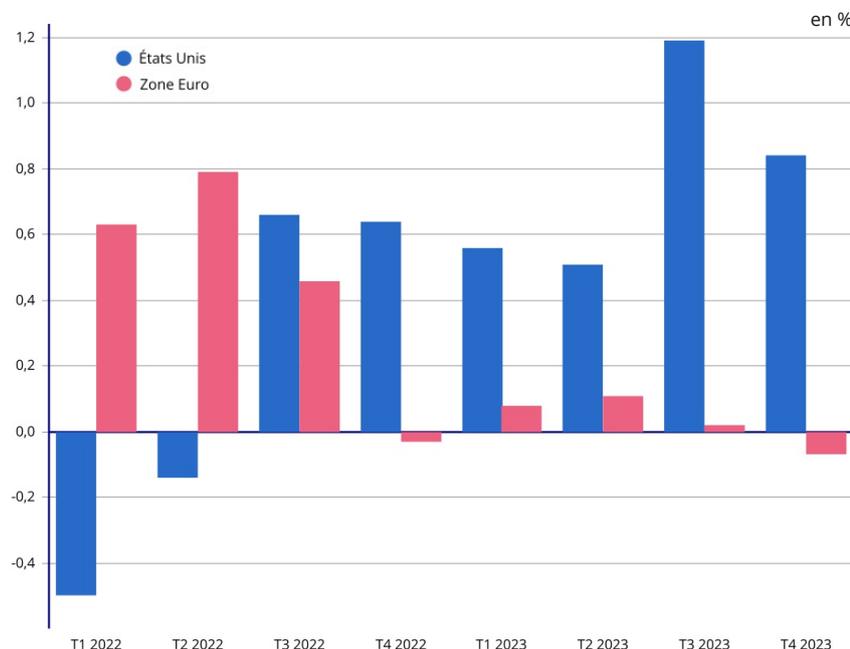
replient, tirées vers le bas par les exportations de services de transport (-7,5 %), tandis que les importations de services sont en forte hausse, avec notamment +15,1 % de services de transport et +7,7 % de services aux entreprises. Au final, la contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB a été nettement positive en 2023 (+0,6 point), en partie compensée par un mouvement de déstockage (-0,4 point) (► [figure 4](#)). ●

Clément Bortoli, Gaston Vermersch (Insee)

¹ Le SMB correspond à la composante sous-jacente du SMPT, à côté de la composante conjoncturelle affectée notamment par les versements de primes et les heures supplémentaires.

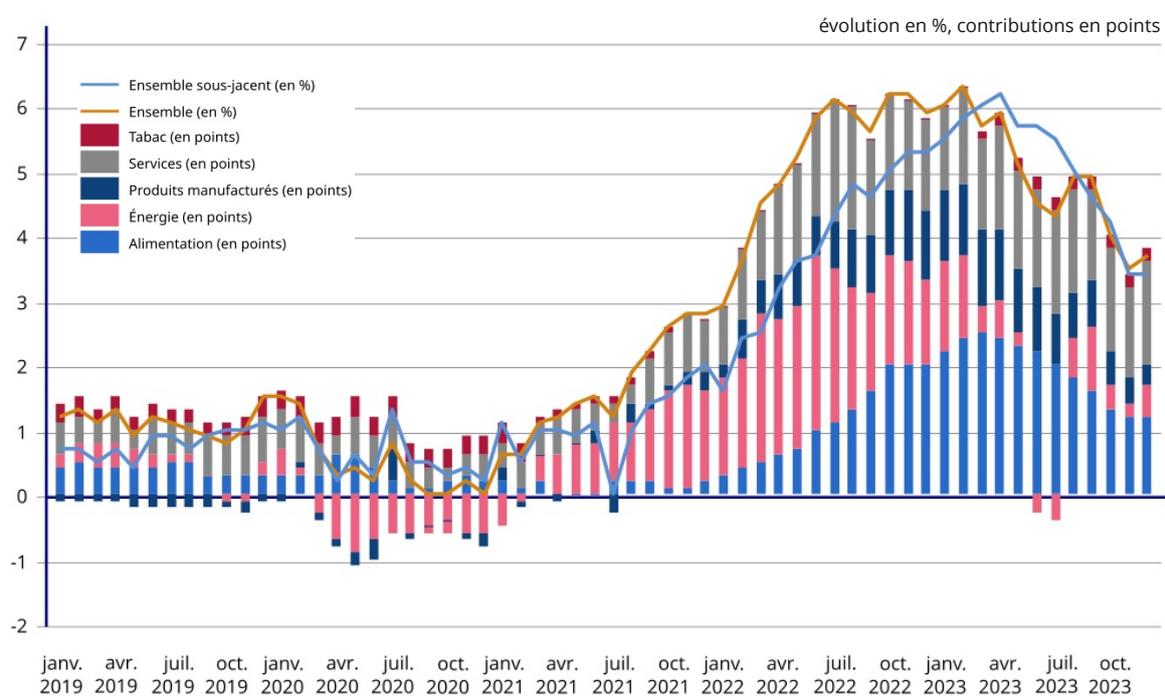
² Les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) mesurent les services d'intermédiation liés à l'octroi de crédits et à la gestion des dépôts par les banques. L'imputation de SIFIM majeure l'évolution des revenus du patrimoine dans un contexte de remontée de taux d'intérêt ainsi que le prix de la consommation des ménages, mais l'effet de cette imputation sur l'évolution du pouvoir d'achat du RDB est faible (encadré 2 de l'IP no 1997 « Les comptes de la Nation en 2023 »).

► 1. Croissance trimestrielle du PIB dans la zone euro et aux Etats-Unis



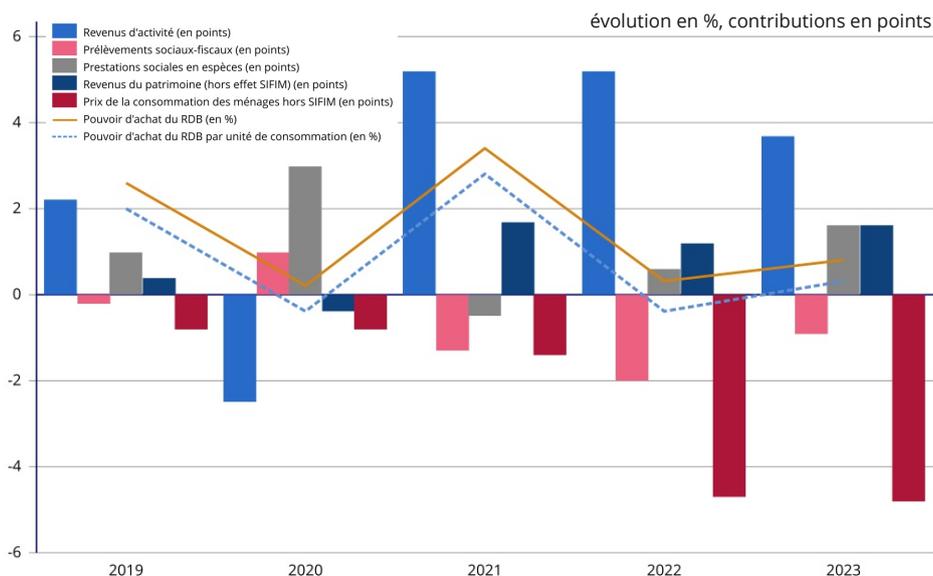
Sources : Bureau of Economic Analysis, Eurostat.

► 2. Inflation en France et contributions par poste



Lecture : En décembre 2023, l'inflation d'ensemble s'établit à 3,7 % sur un an. L'alimentation contribue pour +1,2 point à l'inflation d'ensemble.
Source : Insee.

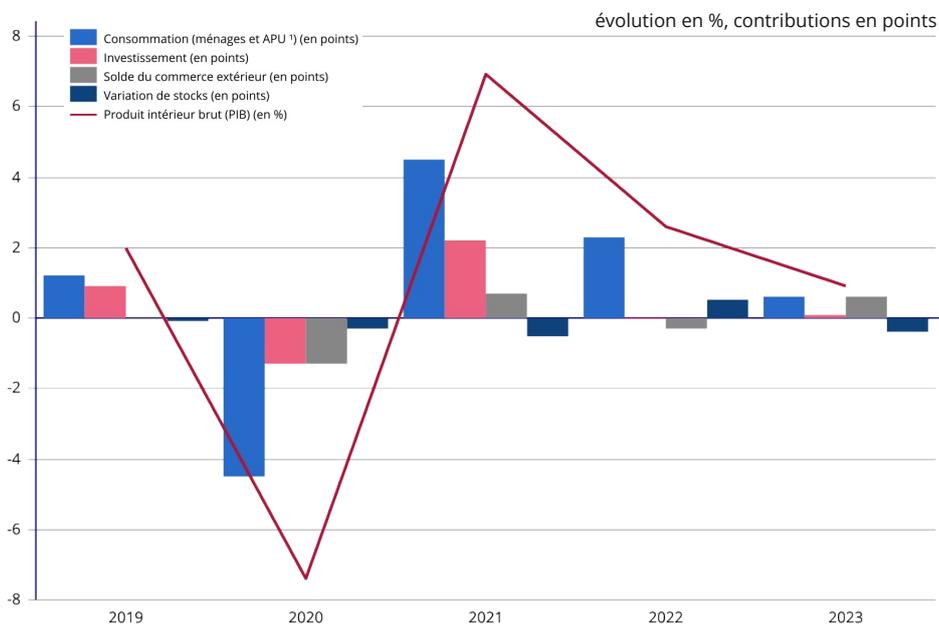
► 3. Variations annuelles du pouvoir d'achat et contributions de ses principales composantes



Lecture : En 2023, les revenus du patrimoine (hors effet SIFIM) contribuent pour +1,6 point à l'évolution du revenu disponible brut (RDB) hors effet SIFIM.

Source : Insee, comptes nationaux.

► 4. Évolution du PIB en volume et contributions à cette évolution



¹ : Administrations publiques.

Lecture : En 2023, la croissance du PIB est de 0,9 %. La consommation des ménages et des APU contribue pour 0,6 point à cette croissance.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2020.

► Pour en savoir plus

- Héam J.-C., Meinel P., Morvan F., "Les comptes de la Nation en 2023", *Insee Première* n°1 997, mai 2024.

Dans un contexte économique dégradé, la progression de l'emploi salarié marque le pas

L'année 2023 succède à une année déjà marquée par un ralentissement de l'emploi salarié. La hausse des coûts de production et les tensions géopolitiques perdurent, mais l'emploi salarié progresse de 0,3 % sur un an dans la région, avec 2 500 emplois salariés de plus que fin 2022. Cette hausse demeure néanmoins plus faible qu'à l'échelle nationale (+0,6 % en France hors Mayotte). Dans la région, l'emploi salarié progresse dans l'industrie (+0,9 %), le tertiaire non marchand (+0,7 %) et l'agriculture (+0,7 %). L'emploi intérimaire est en net repli (-8,4 %). Cette diminution affecte tous les départements de la région, mais seuls les départements du Loiret et du Loir-et-Cher sont concernés par une baisse globale de leurs effectifs salariés.

Avertissement

Dans cette publication, le concept d'emploi se réfère aux critères du Bureau international du travail (BIT). Sont comprises dans l'emploi à la fois les personnes ayant travaillé au moins une heure rémunérée pendant une période donnée, mais également les personnes en emploi n'ayant pas travaillé pour certaines raisons (en particulier celles en chômage partiel et en arrêt maladie).

La hausse de l'emploi salarié moins importante qu'en 2022

L'année 2023 est marquée par un niveau d'inflation élevé mais en reflux, qui a pénalisé l'activité de certaines entreprises. Dans le même temps, les dispositifs de soutien aux entreprises instaurés durant la crise sanitaire s'amenuisent. Malgré ces difficultés, le nombre d'emplois salariés progresse, mais à un rythme moins soutenu qu'en 2022 ► **figure 1**.

La région Centre-Val de Loire compte 941 100 emplois salariés en 2023, un volume en hausse de 0,3 % sur un an (+2 500 emplois). En France hors Mayotte, la croissance est plus importante sur l'année (+0,6 %), soit 150 000 créations nettes d'emploi entre fin 2022 et fin 2023. Cette hausse est moindre qu'en 2022 où l'on comptabilisait 390 000 créations nettes d'emploi. La progression des effectifs salariés semble marquer le pas en fin d'année. Les réponses des chefs d'entreprise aux enquêtes de conjoncture suggèrent une prolongation de cette tendance au premier trimestre 2024.

En 2023, la hausse des effectifs salariés est majoritairement due à l'emploi public (+0,9 %), la variation de l'emploi privé étant presque nulle. À l'échelle nationale, la progression de l'emploi public est aussi dynamique que dans la région (+1,0 %) et le nombre d'emplois salariés privés augmente de 0,4 %.

Le secteur tertiaire non marchand stimule l'emploi salarié

En 2023, l'emploi salarié des secteurs de l'agriculture, de l'industrie et du tertiaire non marchand progresse ► **figure 2**.

En particulier, le secteur des services non marchands contribue le plus à la hausse avec 2 200 emplois salariés supplémentaires (+0,7 %). Cette évolution contraste avec la période 2017-2022, pendant laquelle l'emploi était en léger repli (-0,1 % par an en moyenne). Au niveau national, la hausse du volume d'emplois salariés dans le secteur tertiaire non marchand est un peu plus soutenue (+0,9 % en 2023) ► **figure 3**.

L'emploi progresse dans l'industrie et l'agriculture

Les 149 000 emplois salariés de l'industrie représentent 15,8 % du total régional. Dans ce secteur, l'emploi croît de 0,9 % (contre 1,1 % en France hors Mayotte). Cette hausse est essentiellement portée par les sous-secteurs du matériel de transport et de l'industrie agroalimentaire. L'emploi industriel retrouve son niveau d'avant-crise malgré de grandes difficultés de recrutement : deux postes sur trois sont jugés difficiles à pourvoir selon France Travail (ex-Pôle emploi ; enquête Besoins en main-d'œuvre).

L'emploi salarié dans l'agriculture augmente de 0,7 % en 2023, tandis qu'il décroît de 0,4 % en France hors Mayotte. Néanmoins cette progression régionale est moindre que l'évolution moyenne annuelle sur la période 2017-2022 (+2,9 %). Fin 2023, l'agriculture emploie 15 900 salariés.

Le secteur tertiaire marchand pénalisé par l'emploi intérimaire

En Centre-Val de Loire, les effectifs salariés du secteur tertiaire marchand restent relativement stables entre 2022 et 2023,

malgré la baisse de l'emploi dans l'intérim (-8,4 %) ► **figure 4**. La diminution de l'emploi intérimaire sur l'année est comprise entre 10 et 15 % dans les départements de la région, à l'exception de l'Indre-et-Loire (-1,7 %) et du Loiret (-7,7 %). Le secteur des services immobiliers enregistre un recul de 3,7 % de l'emploi, ce que peut contribuer à expliquer les difficultés d'accès au crédit immobilier rencontrées par certains ménages. Les effectifs salariés du secteur de l'information et de la communication se contractent de 2,7 %.

Les secteurs des services financiers, des services aux entreprises hors intérim, ainsi que l'hébergement-restauration sont caractérisés par les hausses d'emploi les plus marquées (+1,7 %, +1,6 % et +1,4 %).

En France hors Mayotte, l'emploi dans le secteur tertiaire marchand progresse de 0,4 %. L'emploi salarié recule dans les mêmes sous-secteurs des services marchands qu'en région, mais dans une moindre mesure. Dans les sous-secteurs dans lesquels l'emploi salarié augmente en Centre-Val de Loire, les effectifs progressent dans des proportions équivalentes au niveau national.

Une nette dégradation de l'emploi dans la construction

L'année 2023 est caractérisée par un niveau d'inflation élevé de 4,9 % entraînant un renchérissement des matériaux de construction. Dans le même temps, l'augmentation des taux d'intérêt restreint les demandes d'autorisations de construction. L'emploi dans ce secteur s'en trouve dégradé avec des effectifs régionaux en baisse de 1,1 % (-0,7 % en

France hors Mayotte), alors que son évolution annuelle moyenne entre 2017 et 2022 était de +1,8 %.

Recul de l'emploi salarié dans le Loiret et le Loir-et-Cher

Le département du Loiret enregistre la plus importante baisse de l'emploi salarié du Centre-Val de Loire entre 2022 et 2023 (-0,7 %) ► **figure 5**. Les effectifs salariés s'accroissent dans les secteurs agricole et industriel (respectivement +1,6 % et +0,1 %), mais ils sont en repli dans tous les autres secteurs. Dans le Loir-et-Cher, le niveau de l'emploi salarié diminue de 0,4 % et seul le secteur tertiaire non marchand progresse (+0,3 %).

Quasi stabilité des effectifs salariés dans l'Indre et l'Eure-et-Loir

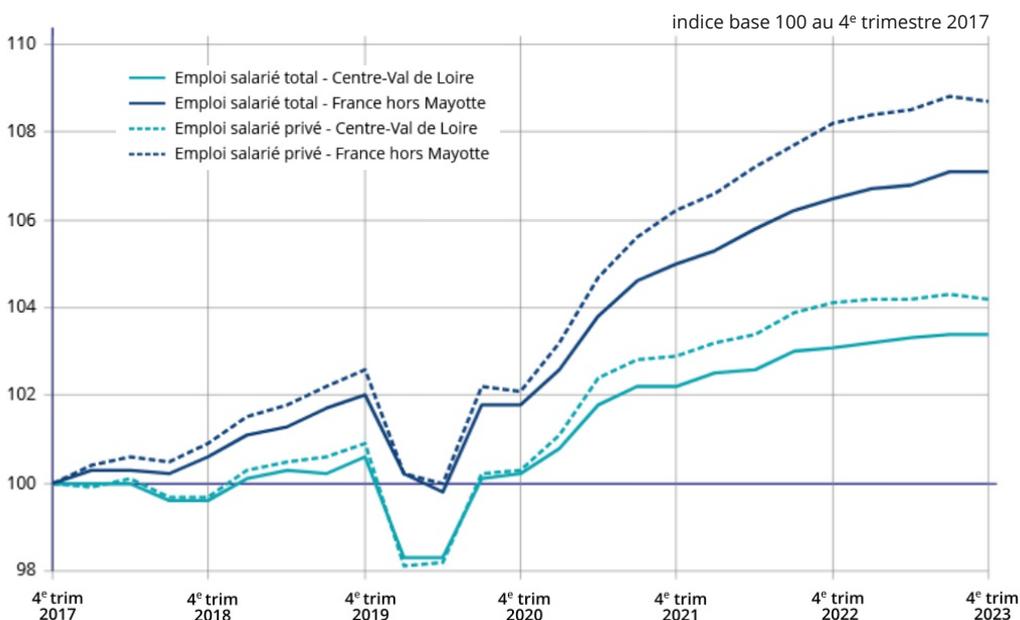
Entre 2022 et 2023, le volume d'emploi salarié en Eure-et-Loir reste stable. La baisse mesurée dans les secteurs de la construction (-3,5 %), de l'agriculture (-1,2 %) et du tertiaire marchand (-0,7 % dont intérim -13,0 %) est compensée par la hausse constatée dans le secteur tertiaire non marchand (+1,2 %) et l'industrie (+1,0 %). Les effectifs salariés dans l'Indre augmentent dans les mêmes proportions que la moyenne régionale (+0,3 %). L'emploi salarié industriel et agricole progresse respectivement de 2,6 % et 2,1 %. Il est en repli de 1,2 % dans le secteur marchand.

Une hausse dynamique de l'emploi salarié dans l'Indre-et-Loire et le Cher

En 2023, l'Indre-et-Loire affiche l'évolution régionale de l'emploi salarié la plus soutenue (+1,4 %). C'est 1,1 point de plus que la moyenne régionale. Malgré un recul de 1,1 % du volume d'emploi dans la construction, tous les autres secteurs contribuent positivement à l'évolution. L'emploi salarié dans l'agriculture (+3,0 %) et dans les services non marchands (+2,3 %) y est particulièrement dynamique. Dans le Cher, l'emploi salarié augmente de 1,0 %. Les effectifs salariés agricoles et industriels y progressent respectivement de 2,1 % et 1,7 %.

David Lemarchand, Jean-Baptiste Movellan (Insee)

► 1. Évolution trimestrielle de l'emploi salarié



Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.

Champ : Emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

► 2. Emploi salarié total en fin d'année par secteur d'activité

en %

Secteur d'activité	Emploi au 31/12/2023 (milliers)	Évolution entre 2022 et 2023		Évolution annuelle moyenne entre 2017 et 2022 ¹	
		Centre-Val de Loire	France hors Mayotte	Centre-Val de Loire	France hors Mayotte
Agriculture	15,9	0,7	-0,4	2,9	1,9
Industrie	149	0,9	1,1	-0,1	0,6
Industrie agroalimentaire	21,6	1,5	0,8	1	1,7
Énergie, eau, déchets, cokéfaction et raffinage	18,8	1,3	2,1	1,1	1,1
Biens d'équipement	21,9	-1,1	2	-0,6	0,4
Matériels de transport	11,1	2,5	1,8	-1,1	-0,5
Autres branches industrielles	75,6	1	0,5	-0,4	0,3
Construction	57,1	-1,1	-0,7	1,8	2,9
Tertiaire marchand	411,4	-0,1	0,4	1,1	1,8
Commerce	115,3	0,5	0,4	0,8	1,4
Transports	52,6	0,8	0,8	0,9	0,9
Hébergement - restauration	33,8	1,4	1,4	2	2,5
Information - communication	13,3	-2,7	-0,1	1,1	4,1
Services financiers	29,9	1,7	1,5	0,3	1,1
Services immobiliers	7,6	-3,7	-2,9	2,2	2,2
Services aux entreprises hors intérim	81,4	1,6	1,5	3	2,8
Intérim	35,4	-8,4	-6,6	-0,7	0,2
Services aux ménages	41,9	0,6	1	0,6	1,1
Tertiaire non marchand	307,8	0,7	0,9	-0,1	0,4
Total	941,1	0,3	0,6	0,6	1,3

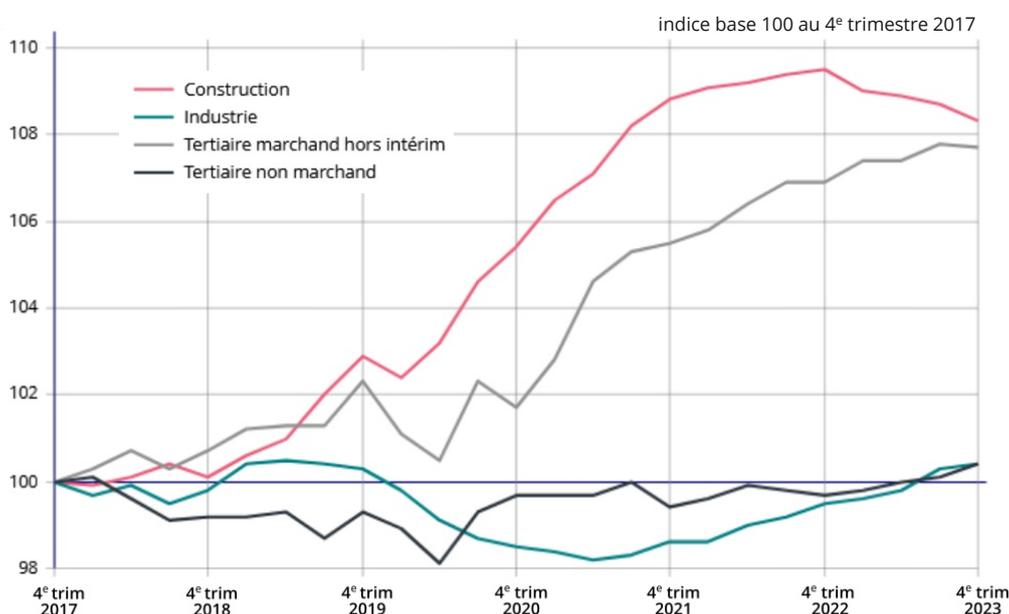
¹ : évolution qui aurait été observée pour l'emploi salarié total du secteur pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.

Champ : Emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

► 3. Évolutions trimestrielles de l'emploi salarié total par grand secteur d'activité - Centre-Val de Loire

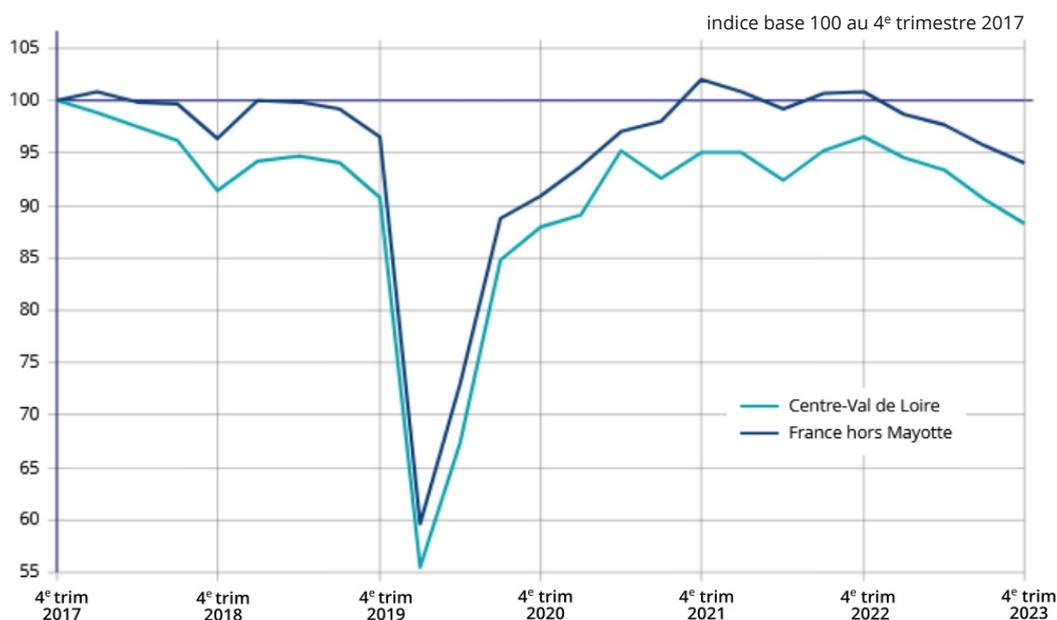


Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.

Champ : Emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

► 4. Évolution trimestrielle de l'emploi intérimaire



Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.

Champ : Emploi intérimaire.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

► 5. Emploi salarié total en fin d'année par département et par grand secteur d'activité

en %

Zonage	Emploi au 31/12/2023 (milliers)	Évolution entre 2022 et 2023						Total
		Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	dont Intérim	Tertiaire non marchand	
Cher	102,2	2,1	1,7	0,5	0,3	-11	1,4	1
Eure-et-Loir	138,9	-1,2	1	-3,5	-0,7	-13	1,2	0
Indre	73,1	2,1	2,6	0,9	-1,2	-14,5	0,3	0,3
Indre-et-Loire	244,1	3	1,1	-1,1	1,2	-1,7	2,3	1,4
Loir-et-Cher	116,3	-4,3	0	-0,5	-0,8	-11,7	0,3	-0,4
Loiret	266,6	1,6	0,1	-1,2	-0,6	-7,7	-1,1	-0,7
Centre-Val de Loire	941,1	0,7	0,9	-1,1	-0,1	-8,4	0,7	0,3

Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.

Champ : Emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

► Pour en savoir plus

• **Fégar T., Lemarchand D., Movellan J-B., Verdu F.,** "Fragilisé par l'intérim et la construction, l'emploi salarié résiste", *Insee Conjoncture Centre-Val de Loire n°48*, mars 2024.

• Sources : Estimations d'emploi.

Des déclarations d'embauche en baisse

Après deux années dynamiques, l'évolution du nombre d'embauches régionales marque le pas en 2023. Le volume d'embauches en contrat à durée indéterminée (CDI) recule de -1,4 % après avoir atteint un niveau record l'an passé. La tendance est la même pour les embauches en contrat à durée déterminée (CDD) de longue durée (-2,2 %), après une stagnation l'année dernière. Les embauches en CDD de courte durée sont légèrement plus nombreuses (+1,2 %), après une forte évolution de 14,5 % en 2022. L'instauration d'un bonus-malus sur les contributions patronales dans le cadre de la réforme de l'assurance chômage peut s'être traduit par un moindre recours aux CDD de courte durée dans les secteurs concernés.

Les contrats à durée indéterminée demeurent à un niveau historiquement haut

En Centre-Val de Loire, 142 000 CDI ont été signés en 2023. Malgré un recul de 1,4 % par rapport à 2022 (-2 000 CDI) le niveau d'embauche en CDI demeure très élevé : il est supérieur de 17,4 % (+21 000 CDI) au niveau d'avant la crise sanitaire en 2019 **► figure 1.**

Le volume d'embauches en CDI reste donc important. En 2019, les CDI représentaient 18 % de l'ensemble des embauches, une part tombée à 15 % l'année de la crise sanitaire, qui remonte à 21 % en 2023.

La baisse des embauches en CDI est plus marquée dans la construction (-4,7 %), le seul secteur qui enregistrait déjà une baisse en 2022. Désormais, le nombre d'embauches en CDI est inférieur de 7,3 % à ce qu'il était avant la crise sanitaire.

Dans l'industrie le nombre d'embauches en CDI recule de 1,5 % sur un an (-300). Ce repli est particulièrement marqué dans l'industrie du bois et du papier (-21 %) et de l'habillement cuir et textile (-16 %). En revanche les embauches en CDI progressent de façon dynamique dans l'industrie pharmaceutique (+16 %) et dans la métallurgie (+13 %).

La part des embauches en CDI est plus importante pour les hommes (25 %), que pour les femmes (16 %). Sur un an, le nombre de CDI recule de 0,6 % pour les hommes, contre 2,0 % pour les femmes. La baisse du nombre de CDI concerne l'ensemble des tranches d'âges à l'exception des plus jeunes (20-24 ans, +1 %) et des seniors (55-65 ans, +4 %).

Les embauches en CDI continuent de progresser dans l'Indre (+7 %) et dans le Cher (+2,5 %).

Les CDD courts retrouvent leur niveau d'avant-crise

En Centre-Val de Loire 105 000 CDD de plus de 31 jours ont été signés en 2023, soit un tassement de 2 % sur un an. Après un fort rebond de 23 % en 2021, leur nombre demeure en 2023 à un niveau supérieur à celui de 2019 de 6 %.

Pour les CDD de courte durée, 2023 marque un retour à la normale après un recul historique de 27 % en 2020 puis deux années de rattrapage post-covid. Avec une modeste progression de 1,2 %, ils retrouvent leur niveau d'avant-crise (450 000 contrats signés en 2023 comme en 2019). En 2023, les contrats de courte durée représentent 70 % des embauches pour les femmes, contre seulement 58 % pour les hommes **► figure 2.** Ces contrats sont surreprésentés dans les « autres services ». Ce secteur concentre les 2/3 du total des embauches, mais 77 % des embauches en CDD courts.

Les CDD sont pour l'essentiel mobilisés dans les services. Ils sont quasiment absents dans l'industrie et la construction qui préfèrent le recours à l'intérim **► figure 3.**

La hausse du recours aux CDD de courte durée est plus particulièrement marqué dans les départements du Loiret (+3,7 %) et d'Indre-et-Loire (+2,4 %). Ce recours diminue en revanche fortement dans le Loir-et-Cher (-6 %).

Ces contrats plus précaires ont été visés par la mise en place du bonus-malus sur la contribution patronale d'assurance chômage (effective depuis les embauches de septembre 2022). Une baisse marquée du nombre de ces contrats est observée dans certains secteurs concernés par la mise en place de ce bonus-malus : -17 % dans l'industrie des plastiques et autres matériaux non minéraux, ainsi que dans l'industrie agro-alimentaire, -15 % dans le transport et entreposage, et -8 % dans la production et distribution d'eau. Toutes les entreprises de ces secteurs ne sont toutefois pas concernées par cette mesure. La baisse du nombre d'embauches en CDD courts peut également résulter d'un moindre besoin de main d'œuvre. Dans les trois premiers secteurs (l'industrie des plastiques et autres matériaux non minéraux ; l'industrie agro-alimentaire ; le transport et entreposage). D'ailleurs, les embauches de longue durée sont aussi en recul.

Dans l'hébergement restauration, secteur lui aussi concerné par la mise en place du bonus-malus, le nombre de contrats de courte durée progresse malgré tout de 7 %. Il demeure néanmoins de 15 % inférieur au niveau de 2019 quand, parallèlement, le nombre de CDI a augmenté de 21 %, confirmant une mutation des stratégies d'embauche dans ce secteur. ●

Ludovic Rosmorduc (Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales)

► Pour en savoir plus

- Source : Les formalités liées à l'embauche : La DPAE | Urssaf.fr
- Méthodologie : Les déclarations d'embauche | Urssaf.org
- Publication conjoncturelle de l'Urssaf Centre-Val de Loire : Statistiques | Urssaf Centre-Val de Loire
- Open data Urssaf : Explore, Open.ursaf

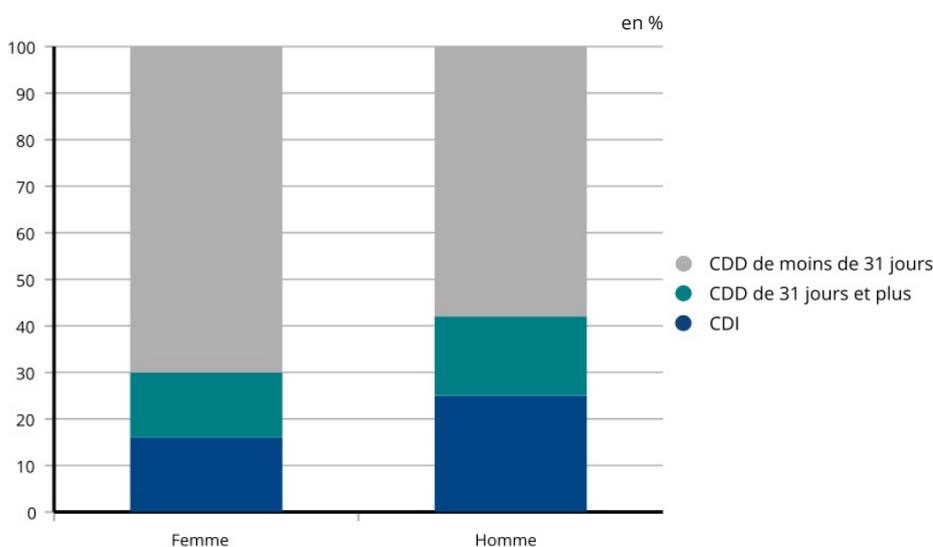
► 1. Nombre d'embauches en région Centre-Val de Loire par type d'embauche

Année	en nombre		
	CDI	CDD de 31 jours et plus	CDD de moins de 31 jours
2019	121 000	99 000	450 000
2020	100 000	87 000	324 000
2021	126 000	108 000	388 000
2022	144 000	107 000	445 000
2023	142 000	105 000	450 000
Evolution 2023/2022 (en %)	-1,40	-1,90	1,10
Evolution 2023/2019 (en %)	17,40	6,10	0,00

Champ : Centre-Val de Loire, ensemble des activités concurrentielles, hors intérim et secteur agricole.

Source : Urssaf, déclaration préalable à l'embauche (DPAE) 2019-2023.

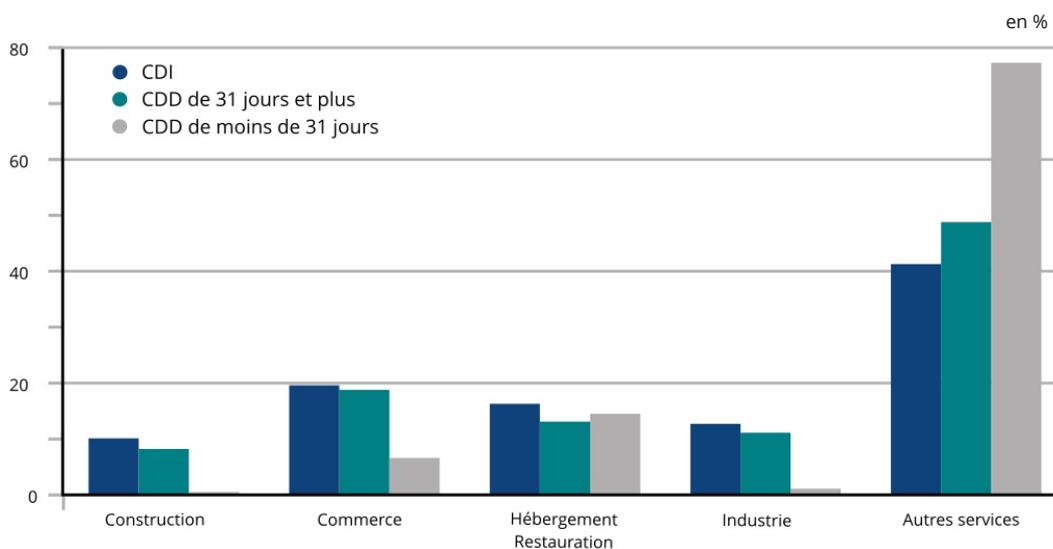
► 2. Poids des types de contrats par sexe



Champ : Centre-Val de Loire, ensemble des activités concurrentielles, hors intérim et secteur agricole.

Source : Urssaf, déclaration préalable à l'embauche (DPAE) 2019-2023.

► 3. Répartition des embauches selon le secteur d'activité



Champ : Centre-Val de Loire, ensemble des activités concurrentielles, hors intérim et secteur agricole.

Source : Urssaf, déclaration préalable à l'embauche (DPAE) 2023.

Croissance modérée du taux de chômage

En 2023, le taux de chômage de la région Centre-Val de Loire atteint 7,0 %, en légère hausse par rapport à la fin d'année 2022. Il reste cependant plus bas qu'en France métropolitaine (7,3 %). La région compte près de 99 000 demandeurs d'emploi en catégorie A au dernier trimestre 2023, en diminution de 1,4 %. Cette baisse est nettement plus modérée qu'en 2022, mais reste deux fois supérieure à celle observée France entière (-0,6 %). Le nombre d'offres d'emploi diffusées par France Travail continue de croître (+7 %). Dans le même temps, le nombre d'entrées dans un dispositif d'aide à l'emploi est en légère baisse.

Avertissement sur les demandeurs d'emploi en fin de mois

Une expérimentation d'accompagnement renforcé vers l'emploi des bénéficiaires du RSA (BRSA) a été initiée en avril 2023 dans 18 territoires de France. Elle conduit à enregistrer progressivement à France Travail l'ensemble des BRSA de ces territoires. Fin décembre 2023, cette expérimentation concerne environ 15 200 personnes, dont 11 000 sont comptabilisées comme demandeurs d'emploi. Les 18 territoires concernés se situent dans les départements de l'Aisne, la Somme, La Réunion, l'Yonne, l'Aveyron, le Nord, les Bouches-du-Rhône, la Creuse, la Côte d'Or, l'Eure, l'Ille-et-Vilaine, la Mayenne, la Loire-Atlantique, le Loiret, le Rhône, les Vosges, les Pyrénées-Atlantiques et les Yvelines.

Le taux de chômage remonte à 7 % fin 2023

En Centre-Val de Loire, le taux de chômage au sens du BIT s'élève à 7,0 % à la fin d'année 2023. Il termine l'année 0,3 point plus haut qu'un an auparavant, après avoir atteint au premier trimestre son plus bas niveau depuis 2008 (6,6 %). À l'échelle nationale, ce taux est plus élevé (7,3 % en France métropolitaine) et a augmenté de 0,4 point sur la même période

► **figure 1.**

Fin 2023, le taux de chômage augmente dans tous les départements de la région, à l'exception du Cher où il perd 0,1 point

► **figure 2.** La hausse est la plus importante dans le Loiret (+0,5 point) qui devient le département du Centre-Val de Loire avec le taux de chômage le plus élevé (7,4 %). Bien qu'en légère diminution, le taux de chômage dans le Cher est relativement élevé (7,3 %). Avec une progression de +0,4 point, le taux de chômage de l'Eure-et-Loir est identique au niveau régional (7,0 %). Les taux de chômage dans l'Indre-et-Loire (6,7 %) et le Loir-et-Cher (6,2 %) évoluent de manière identique au niveau régional (+0,3 point). Dans l'Indre, le taux de chômage est quasiment stable (7,1 %).

L'évolution annuelle du taux de chômage au sein des zones d'emploi n'est pas homogène dans la région avec une variation allant de -0,1 point à +0,6 point

► **figure 3.** Les zones de Vierzon et Montargis sont associées aux taux les plus élevés (respectivement 10,5 % et 10,3 % au quatrième trimestre), tandis que les zones de Vendôme (5,7 %) et Chinon (5,8 %) affichent les taux les plus bas.

Au quatrième trimestre 2023, en Centre-Val de Loire, 98 830 demandeurs d'emploi sont inscrits en catégorie A (**définition**). En 2023, le nombre de demandeurs

d'emploi n'ayant exercé aucune activité sur la période (catégorie A) diminue de 1,4 % en Centre-Val de Loire après un recul de 6,9 % en 2022. Même si cette baisse est plus modérée qu'en 2022, elle reste cependant plus de deux fois supérieure à celle enregistrée au niveau France entière (-0,6 %).

La baisse du nombre de demandeurs d'emploi est supérieure à la moyenne régionale dans le Cher et l'Indre (respectivement -7,2 % et -4,1 %). Cette baisse est inférieure à la moyenne régionale dans trois départements (-1,3 % pour le Loir-et-Cher, -0,8 % pour l'Indre-et-Loire et -0,5 % pour l'Eure-et-Loir). Le Loiret est le seul département dont le nombre de demandeurs d'emploi augmente (+0,8 % sur un an).

Une nette baisse des demandeurs d'emploi de longue durée

En 2023, la baisse du nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A est plus marquée pour les femmes (-2,5 % sur un an) que pour les hommes (-0,3 %). Le nombre de demandeurs d'emploi âgés de 25 à 49 ans et de 50 ans ou plus diminuent respectivement de 1,9 % et de 3,0 % sur cette période. En revanche, le nombre de personnes inscrites âgées de moins de 25 ans augmente significativement en Centre-Val de Loire (+3,4 % sur un an). Les demandeurs d'emploi de longue durée (personnes inscrites depuis un an ou plus à France Travail) sont en fort recul sur l'année 2023 (-4,8 %). Ils représentaient 46,9 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi fin 2022 et 45,3 % fin 2023.

Il est intéressant de mettre en regard cette baisse du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée et la progression du taux d'emploi des seniors. Les plus de 50 ans sont globalement

moins fréquemment au chômage, mais sont en effet plus fréquemment au chômage de longue durée (au sens du BIT). D'autre part, le taux d'emploi des seniors augmente régulièrement depuis les années 2010, le taux d'emploi des 50-64 ans (au sens du BIT) est ainsi passé au niveau national de 55 % en 2010 à près de 67 % en 2023.

En considérant les demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C, 193 120 personnes sont inscrites à France Travail au quatrième trimestre 2023 en Centre-Val de Loire. Sur un an, leur nombre diminue de 1,3 % dans la région, alors qu'il s'accroît de 0,3 % au niveau France entière

► **figure 4.**

Le nombre des demandeurs d'emploi inscrits en catégorie B (**définition**) et celui des inscrits en catégorie C (**définition**) évoluent respectivement de +1,0 % et de -2,2 % en un an.

Le nombre d'offres d'emploi diffusées croît encore en 2023

En Centre-Val de Loire, le nombre d'offres d'emploi diffusées par France Travail continue de croître pour atteindre 459 070 sur l'année 2023, soit une hausse de près de 7 % par rapport à 2022. Ces offres sont déposées directement par les employeurs auprès de France Travail ou auprès de ses partenaires. Sur un an, le nombre d'offres d'emploi en CDI et CDD de plus de 6 mois évolue de +4,8 %, et celui des offres d'emploi en CDD de 1 à 6 mois de -4,1 %

► **figure 5 et 6.**

Une forte hausse des entrées dans les dispositifs d'accompagnement des jeunes

Les mesures prises pour limiter les effets sur l'emploi de la crise sanitaire se sont traduites par une forte hausse en 2021 du nombre d'entrées dans l'un des dispositifs

d'aide à l'emploi, qui s'était stabilisé en Centre-Val de Loire en 2022. En 2023, le nombre d'entrées est en légère baisse par rapport à l'année précédente. Au total pour l'année 2023, 42 490 entrées dans l'un de ces dispositifs ont eu lieu

► **figure 7.**

Les contrats aidés sont le premier volet des aides à l'emploi. Ils s'adressent aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Les Parcours Emploi Compétences (PEC) (**définition**) sont destinés au secteur non-marchand et les Contrats Uniques d'Insertion - Contrats Initiative Emploi (CUI-CIE) (**définition**), au secteur marchand. Ces contrats permettent à l'employeur d'accéder à des aides allant jusqu'à 40 % du SMIC horaire brut, ainsi qu'à des exonérations de charges sociales. Toutefois, certaines aides, comme la prime à l'embauche pour les moins de 30 ans, ne sont plus en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023. En 2020 et 2021, ces types de contrats aidés étaient mobilisés massivement en réponse aux difficultés économiques consécutives à la crise sanitaire. L'année 2022 a vu le retour à la situation d'avant-crise. La loi de finances 2023 a, plus encore qu'en 2022, baissé fortement le financement de ces contrats. En Centre-Val de Loire, cela a conduit à une diminution de moitié des entrées dans ces dispositifs entre 2022 et 2023.

L'Insertion par l'Activité Économique (IAE) (**définition**) s'adresse aux publics les plus éloignés de l'emploi. L'enveloppe dévolue à l'IAE a augmenté, mais dans des proportions bien moindres que les années précédentes. Aussi, le nombre d'entrées dans une des structures d'insertion professionnelle augmente de 7 % par rapport à 2022, avec 10 670 entrées en 2023.

L'alternance est un système de formation fondé sur une alternance entre une phase pratique en entreprise et une phase théorique dans un centre de formation. En 2023, la hausse des entrées dans ce système (contrats de professionnalisation et contrats d'alternance) se poursuit avec 29 897 entrées. La diminution des contrats de professionnalisation (3 300 en 2023, contre 3 640 en 2022) est plus que compensée par la hausse des entrées en apprentissage (26 600 en 2023, contre 25 800 en 2022). L'objectif gouvernemental est d'atteindre le million d'entrées en apprentissage sur l'ensemble de l'année 2026 en France (soit environ 30 000 en région Centre-Val de Loire). Le développement de l'apprentissage a été favorisé notamment grâce aux aides à l'embauche : l'État verse aux entreprises une aide d'un montant de 6 000 € maximum pour recruter un apprenti.

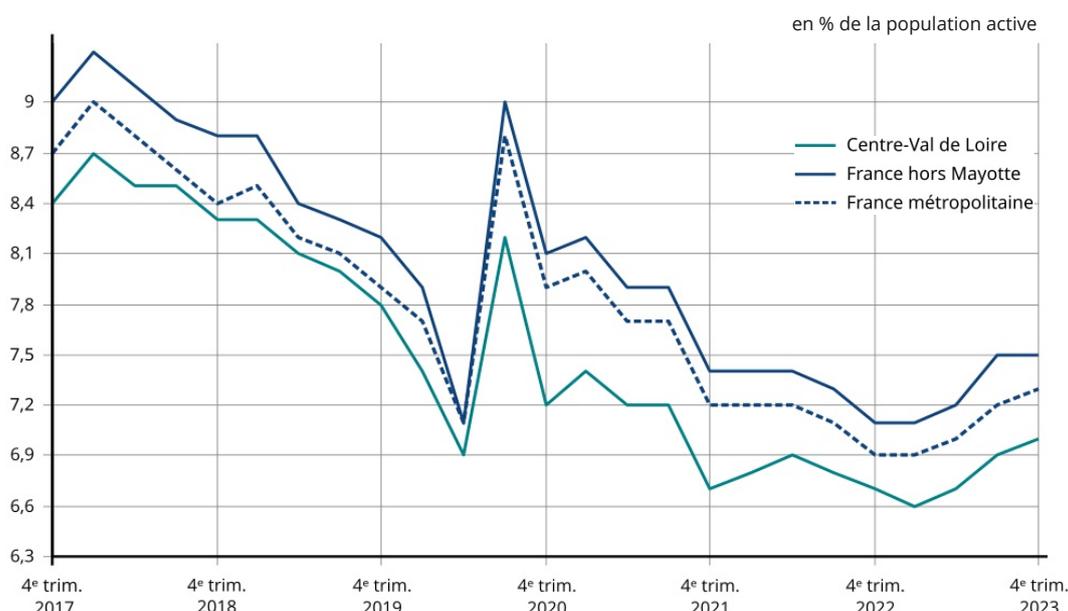
Deux dispositifs complémentaires s'intéressent exclusivement aux jeunes

âgés de 16 à 25 ans. Le PACEA (Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie) (**définition**) est un accompagnement global vers l'emploi des jeunes. Le nombre d'entrées dans ce dispositif est en légère hausse (+270 entrées par rapport à 2022) pour atteindre 10 680 entrées en 2023. Le Contrat Engagement Jeune (CEJ) (**définition**), créé en 2022 en remplacement de la garantie jeune, est également un accompagnement vers l'emploi. Il est destiné aux jeunes qui ne sont ni étudiants, ni en formation et ni en emploi. Le nombre d'entrées dans ce dispositif a fortement augmenté entre 2022 et 2023 (+30 %, à 14 830 entrées). Contrairement au PACEA pour lequel l'accompagnement est réalisé uniquement par les missions locales, le CEJ est également mis en œuvre par France Travail.

Le nombre d'entrées dans les emplois francs (**définition**) augmente légèrement avec 840 entrées en 2023 (+40 entrées par rapport à 2022). Les emplois francs consistent en une aide financière versée à un employeur privé qui recrute un demandeur d'emploi ou un jeune suivi par une mission locale résidant dans un Quartier Prioritaire de la politique de la Ville. ●

David Lemarchand, Jean-Baptiste Movellan (Insee), Arnaud Morin (France Travail Centre-Val de Loire), Nicolas Birot (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Centre-Val de Loire)

► 1. Évolution du taux chômage trimestriel



Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS.

Source : Insee, taux de chômage localisés.

► 2. Taux de chômage trimestriel par département

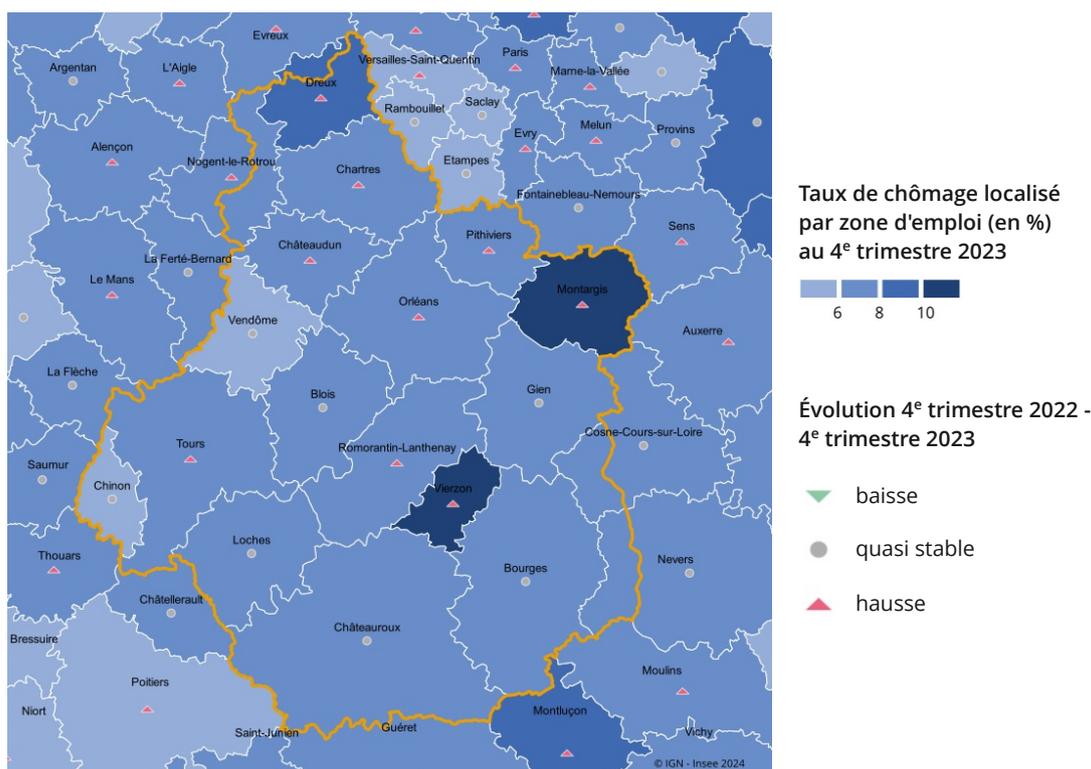
en % de la population active

Zonage	2023 T1	2023 T2	2023 T3	2023 T4	Évolution 2023 T4 / 2022 T4 (points de %)
Cher	7,2	7,2	7,3	7,3	-0,1
Eure-et-Loir	6,6	6,8	7,0	7,0	0,4
Indre	6,9	7,0	7,1	7,1	0,1
Indre-et-Loire	6,3	6,5	6,7	6,7	0,3
Loir-et-Cher	5,8	5,9	6,1	6,2	0,3
Loiret	6,8	7,1	7,3	7,4	0,5
Centre-Val de Loire	6,6	6,7	6,9	7,0	0,3
France hors Mayotte	7,1	7,2	7,5	7,5	0,4

Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS.

Source : Insee, taux de chômage localisés.

► 3. Taux de chômage localisé par zone d'emploi au quatrième trimestre 2023 et évolution 2022-2023



Taux de chômage localisé par zone d'emploi (en %) au 4^e trimestre 2023



Évolution 4^e trimestre 2022 - 4^e trimestre 2023

- ▼ baisse
- quasi stable
- ▲ hausse

Note : Données trimestrielles CVS. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Lecture : Dans la zone d'emploi de Loches, le taux de chômage au 4^e trimestre 2023 atteint 6,0 %, en baisse de 0,1 point par rapport au 4^e trimestre 2022.

Source : Insee, taux de chômage localisés.

► 4. Demandeurs d'emploi en fin de mois

Décomposition	Demandeurs d'emploi au quatrième trimestre 2023				Évolution 2023 T4 / 2022 T4	
	Catégories A, B, C	Catégorie A	Catégories A, B, C (% de l'ensemble)	Catégorie A (% de l'ensemble)	Catégories A, B, C (%)	Catégorie A (%)
Hommes	93 090	50 510	48,2	51,1	-0,6	-0,3
Femmes	100 030	48 320	51,8	48,9	-2,0	-2,5
Moins de 25 ans	26 420	14 810	13,7	15,0	2,0	3,4
De 25 à 49 ans	113 520	56 260	58,8	56,9	-1,9	-1,9
50 ans ou plus	53 170	27 750	27,5	28,1	-1,6	-3,0
Inscrits depuis un an ou plus	87 410	nd	45,3	nd	-4,8	nd
dont inscrits depuis 2 ans ou plus	50 490	nd	26,1	nd	-9,1	nd
Centre-Val de Loire	193 120	98 830	100,0	100,0	-1,3	-1,4
France hors Mayotte	5 397 900	3 032 000	100,0	100,0	0,3	-0,6

nd : données non disponibles.

Note : Données CVS-CJO.

Avertissement : le nombre de demandeurs d'emploi au quatrième trimestre est une moyenne des stocks de demandeurs d'emploi à la fin des mois d'octobre, novembre et décembre afin de mieux dégager les évolutions tendanciennes.

Source : France Travail-Dares, STMT.

► 5. Nombre d'offres d'emploi diffusées par France Travail par type de contrat en Centre-Val de Loire

Type de contrat	2022	2023	Part (%)	Évolution 2022-2023 (en %)
Emplois durables (CDI et CDD de plus de 6 mois)	286 780	300 630	65,5	4,83
Emplois temporaires (CDD de 1 à 6 mois)	37 950	36 400	7,9	-4,08
Emplois occasionnels (moins d'un mois)	3 210	3 160	0,7	-1,56
Emplois spécifiques (intermittents du spectacle, intérimaires, saisonniers)	102 200	118 880	25,9	16,32
Total	430 140	459 070	100	6,73

Champ : Centre-Val de Loire.

Source : France Travail, offres transmises par les partenaires et offres déposées à France Travail (données brutes), 2022-2023.

► 6. Nombre d'offres diffusées par France Travail par domaine professionnel en Centre-Val de Loire

Domaine professionnel*	2023	Part (%)
Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux	8 310	1,8
Arts et façonnage d'ouvrages d'art	700	0,2
Banque, assurance, immobilier	12 380	2,7
Commerce, vente et grande distribution	51 380	11,2
Communication, média et multimédia	3 170	0,7
Construction, bâtiment et travaux publics	44 410	9,7
Hôtellerie - restauration, tourisme, loisirs et animation	28 150	6,1
Industrie	78 770	17,2
Installation et maintenance	38 230	8,3
Santé	27 830	6,1
Services à la personne et à la collectivité	47 800	10,4
Spectacle	480	0,1
Support à l'entreprise	71 630	15,6
Transport et logistique	45 830	10,0
Total	459 070	100

* au sens de la codification ROME de France Travail.

Source : France Travail (données brutes).

► 7. Entrées dans les dispositifs de contrats aidés, d'alternance et d'accompagnement des jeunes - Centre-Val de Loire

Type d'aide	2022	2023
Aides à l'emploi (p)	43 363	42 489
dont contrats aidés (p)	13 922	12 592
Parcours emploi compétences (PEC) et contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	2 099	1 173
Contrats initiative emploi (CUI-CIE) (p)	1 880	746
Insertion par l'activité économique (IAE) (p)	9 943	10 673
dont contrats en alternance	29 441	29 897
Apprentissage	25 800	26 601
Contrats de professionnalisation	3 641	3 296
Accompagnement des jeunes	21 640	25 510
Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)	10 415	10 682
Contrat d'engagement jeune	11 225	14 828
dont premières entrées	9 537	10 870
Emplois francs (p)	800	841

(p) : année 2023 provisoire.

Note : Extraction du 23/05/2024. Les entrées comprennent les conventions initiales et les reconductions de contrats.

Source : Dares.

► Pour en savoir plus

- Les statistiques du marché du travail sur le site de France Travail Centre-Val de Loire

Moins de créations de sociétés et d'entreprises individuelles

En 2023, 29 600 entreprises ont été créées dans la région Centre-Val de Loire. Le nombre de créations est en léger repli par rapport à 2022 (-0,8 %), après être resté stable entre 2021 et 2022. En France, le nombre de créations d'entreprises recule également (-1,0 %). Le nombre d'immatriculations de micro-entrepreneurs augmente (+5,3 % en un an), alors qu'il diminue pour les sociétés et les entreprises individuelles classiques (respectivement -10,9 % et -10,3 %). Le volume de créations baisse dans tous les secteurs d'activité, sauf dans l'industrie et les services aux entreprises. La diminution du nombre de créations en Indre-et-Loire et, dans une moindre mesure, dans le Loir-et-Cher pèse sur le volume régional de créations. À l'inverse, le nombre de nouvelles entreprises progresse en Eure-et-Loir, dans le Cher, le Loiret et l'Indre. Le nombre de défaillances d'entreprises croît en 2023 par rapport à 2022 et dépasse le niveau atteint en 2019. Dans un contexte de fin de certains dispositifs d'aides aux entreprises, le nombre de défaillances repart à la hausse depuis le début de l'année 2022.

Avertissement

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les formalités de création d'entreprises sont effectuées obligatoirement sur le guichet électronique des formalités d'entreprises. Ce changement important a fragilisé le suivi des créations d'entreprises au cours de l'année 2023, en raison notamment d'une modification des délais d'enregistrement des déclarations dans le répertoire Sirene. Toutefois, l'effet de ce changement sur la mesure du volume annuel des créations d'entreprises est globalement limité.

Toujours plus d'immatriculations de micro-entrepreneurs, mais moins de créations de sociétés et d'entreprises individuelles qu'en 2022

En Centre-Val de Loire, près de 29 600 entreprises (marchandes, non agricoles) ont été créées en 2023 : 19 400 micro-entrepreneurs, 6 300 sociétés, 3 900 entreprises individuelles. Le nombre de créations d'entreprises diminue de 0,8 % par rapport à l'année précédente, après être resté stable entre 2021 et 2022, et avoir nettement progressé depuis entre 2017 et 2021 ► **figure 1**. En France, le nombre de créations d'entreprises recule également (-1,0 %).

Comme au niveau national, plus de six nouvelles entreprises sur dix sont créées sous le régime du micro-entrepreneur. La part des entreprises individuelles classiques parmi les créations est plus importante dans la région (13,3 %) qu'en France (10,9 %). À l'inverse, la proportion de sociétés créées est moins élevée dans la région (21,2 %, soit 4,5 points de moins qu'en France).

En Centre-Val de Loire, le nombre d'immatriculations de micro-entrepreneurs (+5,3 %) augmente à un rythme plus élevé qu'en 2022 (+1,5 %). Les créations de sociétés sont quant à elles moins nombreuses (-10,9 %), alors que leur volume avait augmenté l'année précédente (+3,5 %). Le nombre de

créations d'entreprises individuelles classiques, à l'instar de l'année précédente, continue de diminuer (-10,3 %).

Baisse du nombre de créations dans tous les secteurs, sauf dans l'industrie et les services aux entreprises

En Centre-Val de Loire, le nombre de créations d'entreprises (tous types confondus) diminue dans tous les secteurs entre 2022 et 2023 ► **figure 2**, sauf dans l'industrie (+15,2 %) et les services aux entreprises (+1,8 %). Cette situation contraste avec l'année précédente : entre 2021 et 2022, le nombre de créations d'entreprises (tous types confondus) augmentait dans tous les secteurs, sauf dans celui du commerce, transport, hébergement et restauration (-23 %).

Alors que le secteur de l'industrie constitue la plus forte augmentation annuelle, son poids reste faible, avec 9,1 % des créations en 2023. Le secteur des services aux entreprises est le plus dynamique. Il concentre plus d'un tiers des créations d'entreprises. Le nombre de créations de sociétés a diminué dans tous les secteurs. Cette tendance est commune avec les entreprises individuelles, à l'exception du secteur industriel dans lequel les créations progressent de 42,1 %. Le nombre d'immatriculations de micro-entrepreneurs évolue positivement dans tous les secteurs, sauf dans celui des services aux particuliers (-4,6 %).

Moins de créations d'entreprises en Indre-et-Loire

Le nombre de créations recule en Indre-et-Loire (-4,6 %) et dans le Loir-et-Cher (-0,7 %) ► **figure 3**.

Il augmente en Eure-et-Loir (+1,4 %), dans le Cher (+1,0 %), le Loiret (+0,7 %) et l'Indre (+0,3 %).

Les créations de sociétés sont moins nombreuses en 2023 qu'en 2022 dans tous les départements (800 créations de moins). Les immatriculations d'entreprises individuelles ont également diminué par rapport à l'année dernière dans la région (500 créations de moins). Les départements les plus contributeurs à cette baisse sont l'Eure-et-Loir et l'Indre-et-Loire (diminutions respectives de 19,2 % et 17,6 %). Le nombre de créations sous le statut de micro-entrepreneurs augmente entre 2022 et 2023 dans tous les départements et en particulier en Eure-et-Loir (+12,7 %).

Le nombre de défaillances d'entreprises au plus haut depuis 2015

L'augmentation du nombre d'entreprises en cessation de paiement en 2023 se solde par un nombre de défaillances supérieur à celui des années précédant la crise sanitaire. Le nombre de défaillances d'entreprises progresse depuis la fin de l'année 2021, dans un contexte de fin de certains dispositifs d'aides aux entreprises ► **figure 4**.

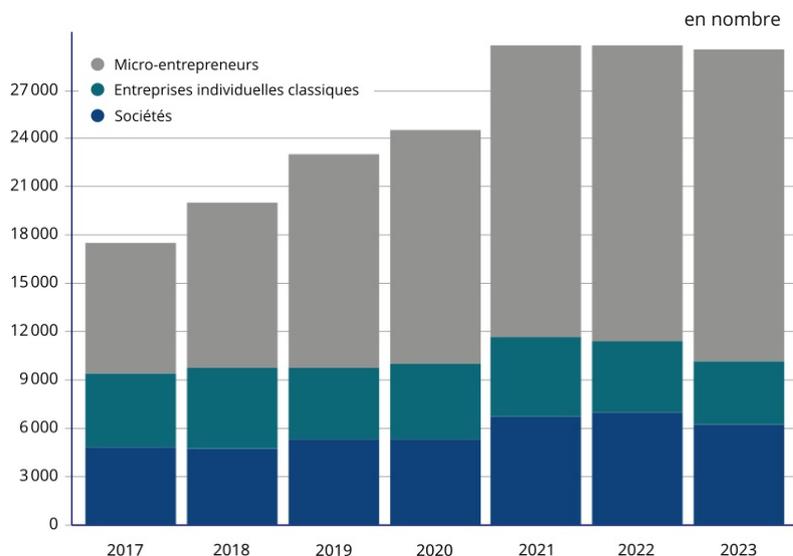
En 2023, 2 000 défaillances ont été enregistrées dans la région, soit une progression de 35,8 % en 2022. L'évolution est similaire en France (+35,6 %) mais reste moins forte que celle de 2022 (+52,6 % en région et +49,7 % en France). La hausse du nombre de défaillances va de +20,9 % dans le Loir-et-Cher à +50,1 % en Eure-et-Loir.

En 2023, le nombre de défaillances d'entreprises a le plus fortement augmenté dans l'industrie (+48,1 %) et dans la construction (+47,6 %) ► **figure 5**. Dans le secteur du commerce, transport, hébergement et restauration, l'évolution du nombre d'entreprises qui font l'objet de redressements ou de liquidations

judiciaires est moindre dans la région qu'en France (+26,4 % contre +36,0 %). Ce secteur comprend toutefois la plus grande part des défaillances (quatre sur dix). ●

Esther Thiebaut (Insee)

► 1. Évolution des créations d'entreprises - Centre-Val de Loire

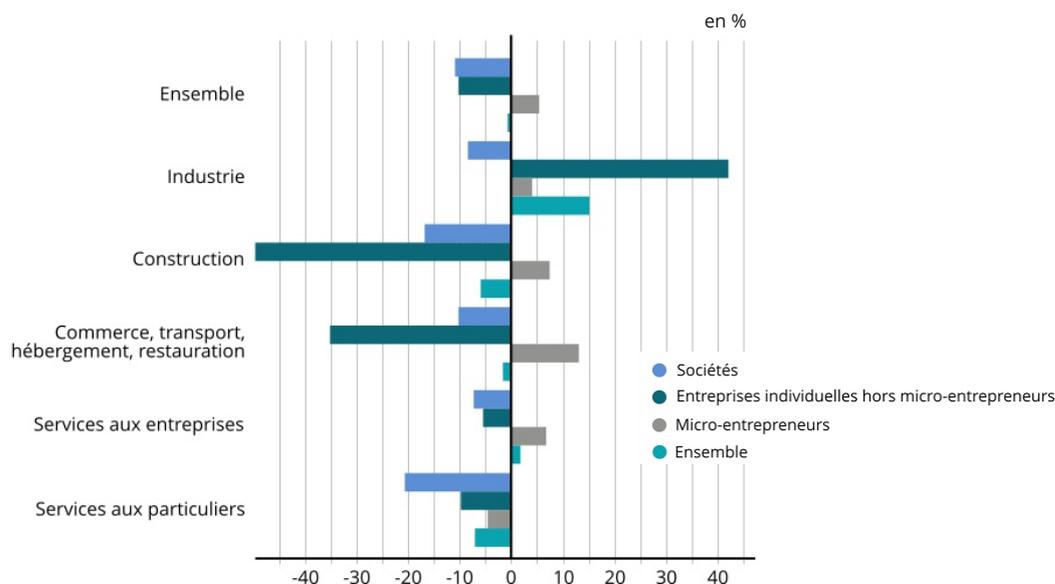


Note : Nombre de créations brutes.

Champ : Ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, SIDE.

► 2. Évolution entre 2022 et 2023 du nombre de créations d'entreprises par secteur - Centre-Val de Loire



Note : Données brutes.

Champ : Ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, SIDE.

► 3. Nombre et évolution des créations d'entreprises par type et département

Zonage	Nombre de créations en 2023				Évolution de l'ensemble (%)	
	Sociétés	Entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs	Régime de micro-entrepreneur	Ensemble	2022 - 2023	Évolution annuelle moyenne 2017 - 2022 ¹
Cher	567	510	1 897	2 974	1,0	12,3
Eure-et-Loir	1 111	624	3 240	4 975	1,4	11,0
Indre	364	319	1 245	1 928	0,3	9,5
Indre-et-Loire	1 632	1 003	5 152	7 787	-4,6	11,2
Loir-et-Cher	820	509	2 230	3 559	-0,7	10,1
Loiret	1 776	969	5 592	8 337	0,7	11,7
Centre-Val de Loire	6 270	3 934	19 356	29 560	-0,8	11,2
France entière	269 905	114 125	667 446	1 051 476	-1,0	10,1

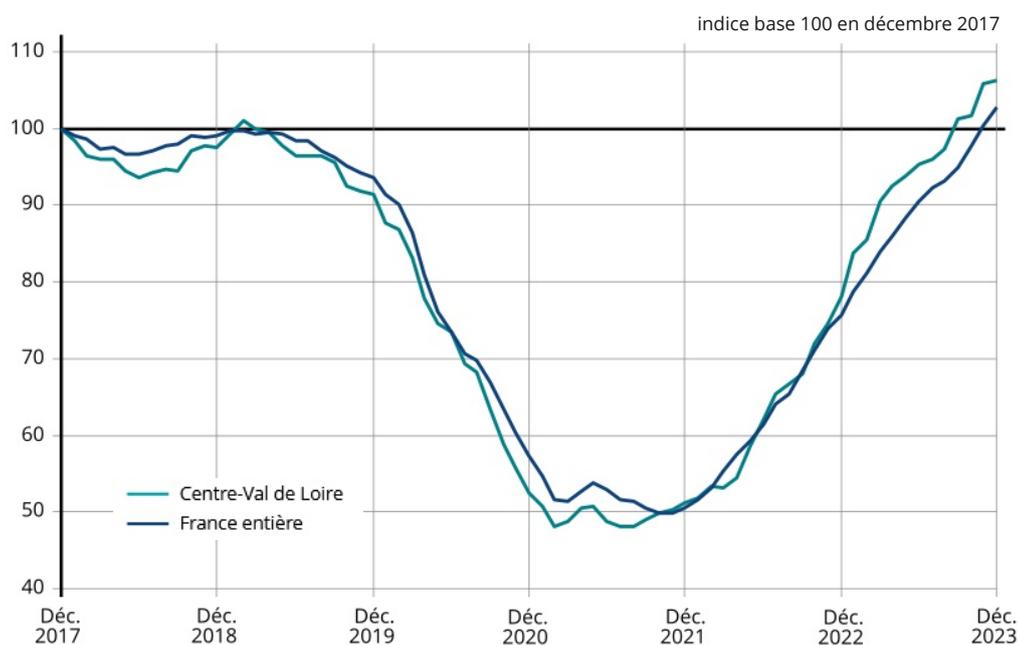
¹ : évolution qui aurait été observée pour les créations d'entreprises pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Note : Données brutes.

Champ : Ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, SIDE.

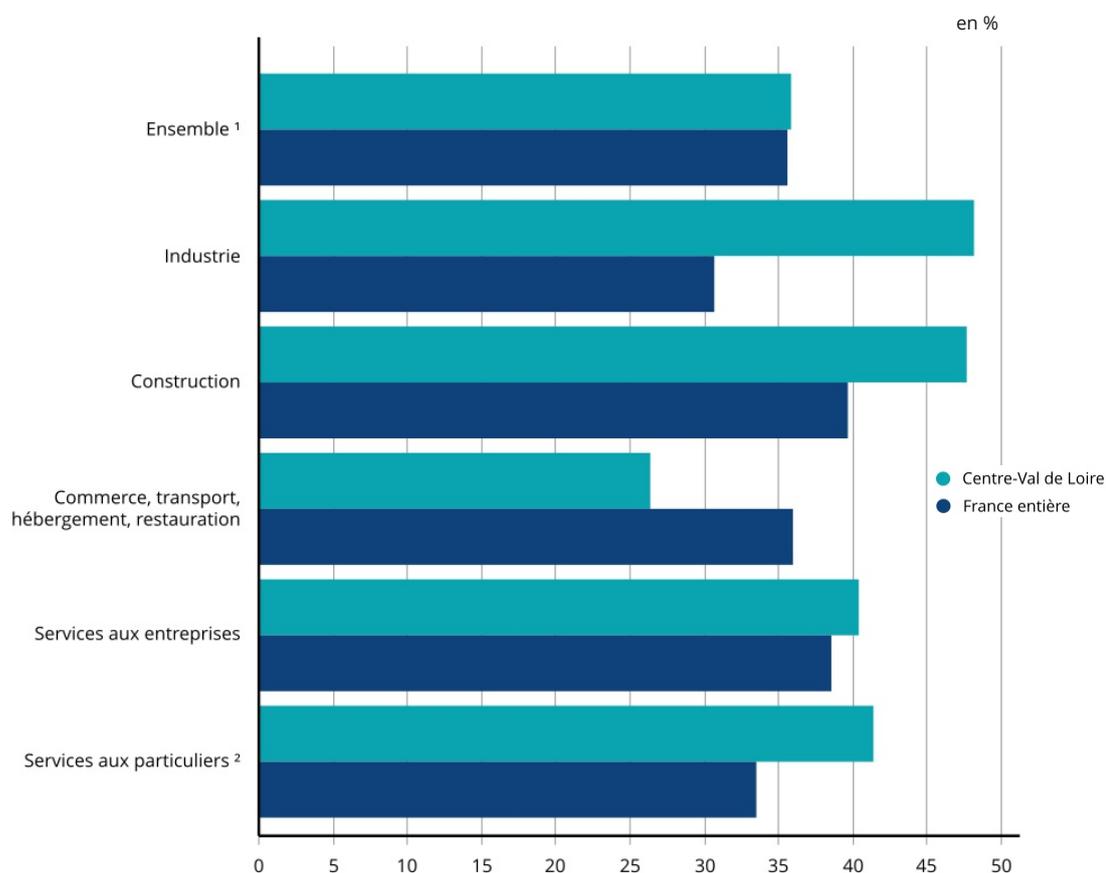
► 4. Évolution des défaillances d'entreprises



Notes : Données brutes, en date de jugement. Chaque point correspond au cumul des 12 derniers mois.

Source : Fiben, Banque de France.

► 5. Évolution entre 2022 et 2023 du nombre de défaillances d'entreprises par secteur



¹ : y compris agriculture.

² : hors administration publique, activités des ménages en tant qu'employeurs et activités extra-territoriales.

Note : Données brutes, en date de jugement.

Source : Fiben, Banque de France.

► Pour en savoir plus

- « Prêt garanti par l'État », economie.gouv.fr
- **Fégar T., Lemarchand D., Movellan J.B., Verdu F.**, "Fragilisé par l'intérim et la construction, l'emploi salarié résiste", *Insee conjoncture Centre-Val de Loire n°48*, mars 2024.
- Note méthodologique sur les créations d'entreprises
- Refonte du dispositif de calcul des créations d'entreprises
- Correction de la répartition des créations d'entreprises individuelles (2021)
- Nomenclature agrégée - NA, 2008
- Sources : Créations d'entreprises ; Défaillances d'entreprises

Un nombre de micro-entrepreneurs toujours en croissance mais a un rythme moins soutenu

Fin juin 2023, près de 74 000 micro-entrepreneurs sont enregistrés en région Centre-Val de Loire, parmi lesquelles 69 % ont déclaré une activité sur le semestre, c'est-à-dire un chiffre d'affaires positif. Ils sont majoritairement concentrés dans les territoires urbains. Leur chiffre d'affaires moyen continue de progresser, mais cette progression est moindre que l'inflation. Le profil des micro-entrepreneurs travaillant dans l'artisanat est plutôt masculin, alors que les femmes sont majoritaires parmi les micro-entrepreneurs exerçant une profession libérale. Selon les secteurs d'activité, les dynamiques économiques sont variables, le nombre de micro-entrepreneurs économiquement actifs progresse fortement dans les activités de services personnels et les activités de nettoyage.

Près de 51 000 micro-entrepreneurs économiquement actifs

À la fin du premier semestre 2023, 73 870 micro-entrepreneurs sont enregistrés en région Centre-Val de Loire, soit 5,2 % de plus qu'un an auparavant (ce nombre tient compte de l'estimation des radiations d'office pour non-déclaration de chiffre d'affaires positif sur une période de 2 ans, qui aura lieu courant 2024 ([pour comprendre](#))). La décélération observée depuis la fin de l'année 2021 se confirme donc, après un boom spectaculaire post-Covid.

Parmi ces micro-entrepreneurs, 50 800 ont déclaré un chiffre d'affaires sur le semestre observé, c'est 5,8 % d'entreprises en plus par rapport au 1^{er} semestre 2022 après le très fort rebond entre fin 2020 et 2021 (+16,6 %). La proportion de micro-entrepreneurs actifs reste ainsi stable par rapport au premier semestre 2022 (68,8 %, soit +0,4 points) [► figure 1](#).

Le nombre de micro-entrepreneurs actifs croît dans tous les départements de la région au premier semestre 2023. La croissance la plus forte est observée dans le département de l'Indre (+9 %), tandis que c'est dans le Cher qu'elle est la plus faible (+3,7 %) [► figure 2](#).

Le chiffre d'affaires reste dynamique, le chiffre d'affaires mensuel moyen se stabilise

Ces micro-entrepreneurs actifs ont déclaré un chiffre d'affaires semestriel de 405,4 millions d'euros, en progression de 8,0 % par rapport au premier semestre 2022.

Le chiffre d'affaires mensuel moyen est de 1 330 euros, soit 2,3 % de plus que l'année précédente (en euros courants). En valeur nominale, le chiffre d'affaires moyen progresse moins vite que les prix à la consommation. Il est plus élevé dans les départements de l'Indre-et-Loire et de l'Eure-et-Loir (1 400 euros), et plus faible dans le Cher et l'Indre (1 210 euros et 1 220 euros).

Une localisation majoritairement urbaine

La répartition des micro-entrepreneurs sur le territoire régional est concentrée. Plus de la moitié sont localisés en Indre-et-Loire (27,5 %) et dans le Loiret (25,8 %). Dans le Loiret en outre, les micro-entrepreneurs sont légèrement sur-représentés par rapport aux autres travailleurs indépendants (+1,4 point). La proportion la plus faible de micro-entrepreneurs de la région se situe dans l'Indre (7,8 %), la plus forte dans l'Indre-et-Loire (27,5 %) [► figure 2](#).

La moitié des micro-entrepreneurs sont installés en zone urbaine (50,2 %). Les autres sont répartis à parts égales entre les zones « rural hors influence d'un grand pôle peu dense » d'une part, et « rural sous forte influence d'un grand pôle » d'autre part (16,4 % pour les deux), tandis qu'une minorité se regroupent dans les zones « rural sous faible influence d'un grand pôle » (12,1 %), et enfin « rural hors influence d'un grand pôle très peu dense » (4,6 %) [► figure 3](#).

Un profil plus artisanal et plus masculin

En Centre-Val de Loire, 42 % des micro-entrepreneurs en activité sont artisans, 25 % sont commerçants et 33 % exercent une profession libérale. En décélération, le nombre de professionnels libéraux continue toutefois de progresser à un rythme encore dynamique (+9,0 % en un an), comme celui des artisans (+6,2 %), tandis que la progression marque plus franchement le pas pour les commerçants (+1,1 %) [► figure 4](#).

Les femmes micro-entrepreneuses sont sous-représentées parmi les artisans et les commerçants (38,3 % pour les deux), alors qu'elles sont majoritaires pour les professions libérales (55,8 %). Globalement, la part des femmes parmi les micro-entrepreneurs de la région est de 44,0 %, pour un chiffre d'affaires encore plus à leur désavantage (35,8 % seulement) [► figure 5](#).

Des variations du nombre de micro-entrepreneurs contrastées selon les secteurs d'activité

La dynamique observée est très différente d'un secteur à l'autre. Ainsi, l'évolution du nombre de micro-entrepreneurs économiquement actifs au premier semestre 2023 varie de -13 % dans les activités de poste et de courrier (en baisse l'an passé après un essor exceptionnel pendant la crise sanitaire), à +28 % pour les activités de transport routier de fret et de déménagement. Outre ces dernières, la croissance la plus importante est observée dans les activités des services personnels (+17,6 % en un an) et les activités de nettoyage (+16,7 %).

Plus de la moitié des micro-entrepreneurs économiquement actifs au premier semestre 2023 exercent dans les activités du bâtiment travaux public (BTP) (12,2 %), de l'industrie (7,5 %), des services personnels (7 %), de l'enseignement (5,6 %), de la santé (5,6 %), de la coiffure et soins du corps (5,5 %), des activités de nettoyage (5,5 %) et dans les arts, spectacles et autres activités récréatives (4,6 %).

Le chiffre d'affaires moyen mensuel est de 2 705 € pour les activités juridiques, de 2 205 € pour le BTP, de 1 950 € pour les activités immobilières, de 1 920 € pour les activités financières et d'assurance, de 1 890 € pour l'hébergement-restauration, et de 1 830 € pour les activités du commerce de gros et intermédiaires. ●

Frédérique Borie (Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales)

Pour comprendre

Le champ de ce bilan porte sur les seuls entrepreneurs individuels soumis au régime micro-social sous-jacent au dispositif micro-entrepreneurs institué en 2009 (régime fiscal de la micro-entreprise) ; il exclut les micro-entrepreneurs payant leurs cotisations sociales selon le droit commun ([sources et méthodologie](#)).

► 1. Nombre de micro-entrepreneurs actifs et chiffre d'affaires en Centre-Val de Loire

Nombre de micro-entrepreneurs / chiffre d'affaires	Semestre 1 2020	Semestre 2 2020	Semestre 1 2021	Semestre 2 2021	Semestre 1 2022	Semestre 2 2022	Semestre 1 2023	Évolution Semestre 1 2022/2021 (en %)	Évolution Semestre 1 2023/2022 (en %)
Micro-entrepreneurs administrativement actifs (en nombre)	54 940	57 040	65 920	66 400	70 190	74 220	73 870	6,5	5,2
dont Micro-entrepreneurs économiquement actifs (en nombre)	34 960	40 500	42 240	47 210	48 010	50 030	50 800	13,7	5,8
Chiffre d'affaires déclaré (en milliers d'euros)	213 770	296 370	313 000	367 890	375 350	396 330	405 400	19,9	8,0
Chiffre d'affaires mensuel moyen (en euros)	1 020	1 220	1 240	1 300	1 300	1 320	1 330	4,8	2,3
Taux de micro-entrepreneurs avec chiffre d'affaires (en %)	63,6	71,1	64,1	71,1	68,4	67,4	68,8	+4,3 pts	+0,4 pts

Champ : Centre-Val de Loire.

Source : Urssaf, 2020 à 2023.

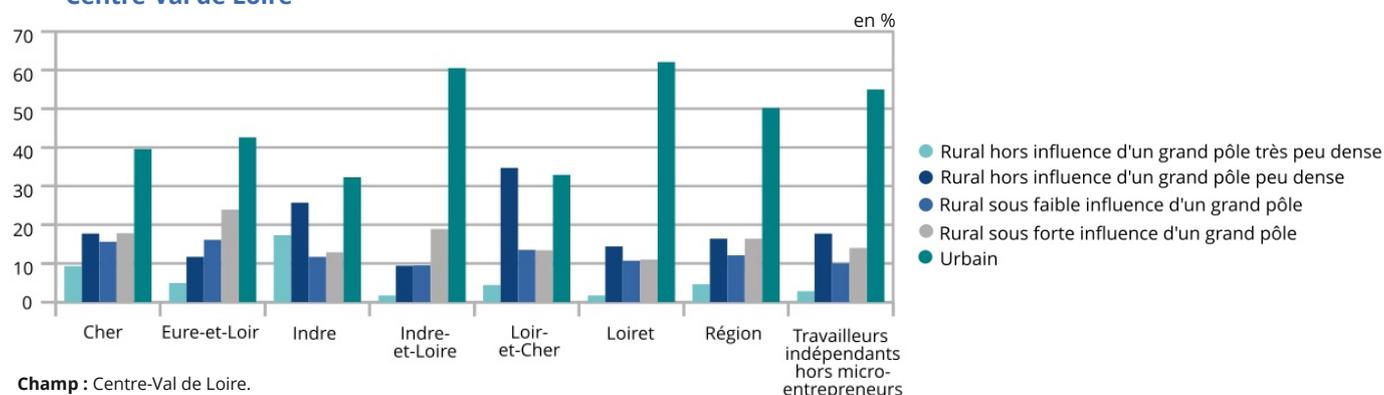
► 2. Nombre de micro-entrepreneurs économiquement actifs et chiffre d'affaires par département en Centre-Val de Loire

Zone géographique	Semestre 1 2021	Semestre 2 2021	Semestre 1 2022	Semestre 2 2022	Semestre 1 2023	Structure Semestre 1 2023	Évolution Semestre 1 2023/2022	Chiffre d'affaires Semestre 1 2023 (milliers d'euros)	Chiffre d'affaires mensuel moyen Semestre 1 2023 (euros)
Cher	4 520	5 040	5 160	5 340	5 350	10,5	3,7	38 700	1 210
Eure-et-Loir	6 510	7 410	7 490	7 760	7 920	15,6	5,7	66 460	1 400
Indre	3 210	3 580	3 650	3 890	3 980	7,8	9,0	29 190	1 220
Indre-et-Loire	11 710	12 990	13 270	13 800	13 980	27,5	5,4	117 230	1 400
Loir-et-Cher	5 240	5 850	5 930	6 250	6 440	12,7	8,6	50 690	1 310
Loiret	11 050	12 340	12 510	12 990	13 130	25,8	5,0	103 140	1 310
Centre-Val de Loire	42 240	47 210	48 010	50 030	50 800	100,0	5,8	405 400	1 330

Champ : Centre-Val de Loire.

Source : Urssaf, 2020 à 2023.

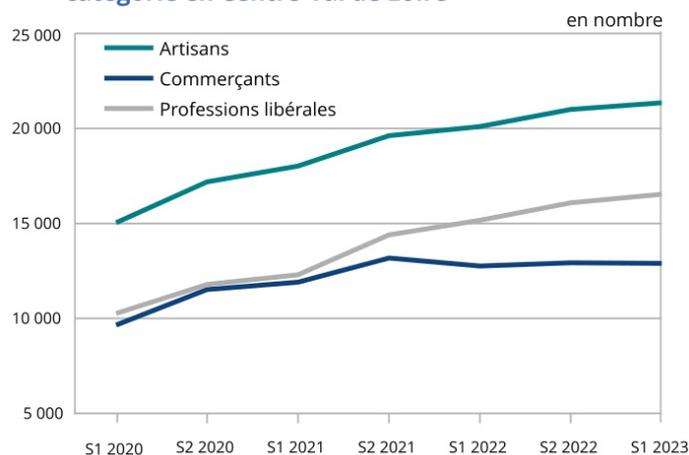
► 3. Localisation des micro-entrepreneurs économiquement actifs par type de zone au 1^{er} semestre 2023 en Centre-Val de Loire



Champ : Centre-Val de Loire.

Source : Urssaf 2023.

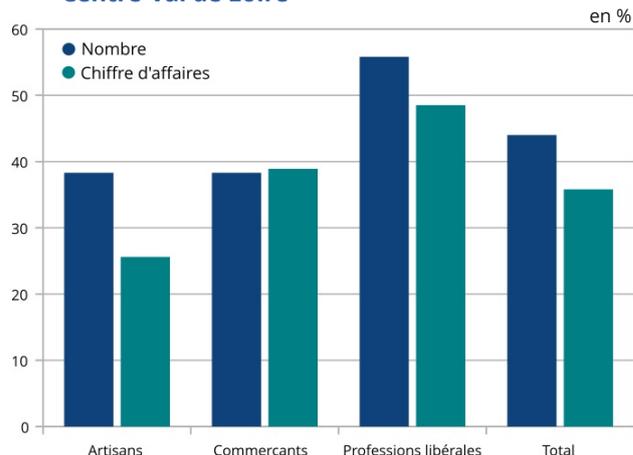
► 4. Évolution semestrielle du nombre de micro-entrepreneurs économiquement actifs par catégorie en Centre-Val de Loire



Champ : Centre-Val de Loire.

Source : Urssaf, 2022 - 2023.

► 5. Part des femmes parmi les micro-entrepreneurs économiquement actifs au 1^{er} semestre 2023 en Centre-Val de Loire



Champ : Centre-Val de Loire.

Source : Urssaf 2023.

► Pour en savoir plus

- Source : Les bases de données statistiques – Urssaf.org
- Méthodologie : Les micro-entrepreneurs (auto-entrepreneurs) – Urssaf.org
- Open Data : Explore — Open.urssaf

L'Autorité de la statistique publique reconnaît aux séries du nombre d'auto-entrepreneurs et de leur chiffre d'affaires la qualité de statistiques publiques à visée d'information générale (avis du 22/12/2022).

Les situations de trésorerie se dégradent, mais l'endettement des sociétés non financières est en légère baisse

En 2021, le relâchement des contraintes sanitaires et le report des remboursements des prêts garantis par l'État ont engendré des situations de trésorerie confortables pour les chefs d'entreprises de la région Centre-Val de Loire. Les trésoreries se sont effritées en 2023 tout en gardant un niveau perçu comme correct par les chefs d'entreprises. Le taux de défaillance d'entreprises historiquement bas en 2021 a augmenté de 50 % en 2022, et davantage encore en 2023, en atteignant des niveaux supérieurs à ceux précédant la crise sanitaire. L'évolution de l'encours de crédit bancaire aux sociétés non financières a légèrement baissé en 2023, après plusieurs années de hausse (-0,6 %, contre +9,0 % dans la région Centre-Val de Loire en 2022).

Une situation nouvelle qui fait suite à un important soutien financier accordé aux entreprises ces dernières années

En 2020, face à la pandémie, les autorités gouvernementales publiques et les banques centrales ont pris en charge une partie des coûts des entreprises, notamment salariaux (grâce au dispositif d'activité partielle, aux exonérations de charges fiscales et sociales) et différentes mesures visant spécifiquement leurs flux financiers (comme les reports de charges, les prêts garantis par l'État, le maintien de taux d'intérêt bas jusque mi-2022 par la BCE et l'accroissement de la liquidité des banques). Ainsi les chiffres d'affaires ont été préservés et la dégradation des trésoreries des entreprises a été limitée dans le temps. En 2021, les situations de trésorerie apparaissaient confortables, c'était moins le cas en 2022 avec une dégradation pendant l'été suivie d'un rétablissement complet dans les services, mais assez partiel dans l'industrie. La hausse des coûts n'était répercutée que partiellement dans les prix de vente en 2022, pendant que les taux montaient notablement (taux d'intérêt des crédits bancaires à 3,13 % en décembre 2022, plus du double de décembre 2021).

En 2023 ► **figure 1**, le niveau des trésoreries a fortement reculé, surtout au premier semestre avec un rétablissement très partiel ensuite. Ce repli est lié à une hausse des prix de vente insuffisante pour contrebalancer la hausse des coûts. Dans les services, une spirale salaires-prix semblerait se mettre en place vers la fin de l'année 2023. Nombre d'entreprises ont été freinées dans leurs velléités de hausse de prix par leurs clients ou par la concurrence lors des négociations de tarifs, la plupart n'ont pas donné suite à des demandes de baisse de prix de la part de leur client. De plus, le rétablissement partiel des marges ne s'est pas accompagné d'une amélioration de trésorerie : des délais de paiement qui ont

augmenté, des demandes d'acompte plus nombreuses, la hausse des taux bancaires qui atteignent 4,79 % fin 2023 peuvent expliquer cette donne.

Un taux de défaillance des entreprises supérieur à son niveau d'avant-crise sanitaire et un endettement qui ne progresse plus

Les mesures de soutien massif aux entreprises avaient contribué à la baisse du taux de défaillances tout au long de l'année 2021. La hausse du nombre de défaillances a été continue en 2022, pour atteindre 1 490 en région Centre-Val de Loire en décembre 2022 (41 300 au niveau national). Elle s'est poursuivie pour atteindre 2 030 en décembre 2023 (56 180 au niveau national), un niveau qui est un peu supérieur à celui d'avant-crise sanitaire. La forte progression des financements bancaires aux sociétés non financières constatée en 2022 ne se confirme pas en 2023, avec un recul en début d'année comblé en juillet suivi d'un nouveau recul au deuxième semestre ► **figure 2**. Le ralentissement économique et la difficulté de finaliser des dossiers en lien avec des difficultés de financement expliquent en grande partie cette tendance. En glissement annuel, les financements bancaires baissent de 0,6 % en région Centre-Val de Loire, contre une moyenne nationale de +0,2 %.

L'endettement des petites et moyennes entreprises (PME), surtout à court terme avait très largement contribué en 2020 à la croissance de l'endettement des sociétés non financières (hausse de près de 20 % par rapport à 2019). Il avait diminué de 3,6 % en 2021, puis augmenté de 4,4 % en 2022. Il a baissé de 1,2 % en 2023 ► **figure 3**. Cette décroissance de l'endettement est plus marquée pour les grandes entreprises, en particulier les crédits mobilisés à moyen et long terme (-7,5 %). Si les crédits à l'équipement augmentent de 4 % en région Centre-Val de Loire en 2023, les crédits à

court terme déclinent plus vite pour les PME (-6,7 %, contre -4,4 % pour les grandes entreprises).

Alors qu'en 2020 l'endettement se concentrait essentiellement sur le court terme, ce n'était plus le cas en 2021, avec une réorientation du crédit bancaire vers des maturités plus longues. Cette tendance perdure en 2023 avec un recul de 2,4 % des crédits de trésorerie aux entreprises en région Centre-Val de Loire ► **figure 4**. Si les caractéristiques et les modalités de remboursement des prêts garantis par l'État (PGE) - qui les apparentent à certains égards à des crédits de moyen terme - pouvait expliquer que la durée des crédits accordés aux sociétés non financières se soit allongée en 2021, il convient de mettre en avant comme en 2022 le phénomène de réintermédiation bancaire du financement des entreprises en 2023, avec une préférence marquée pour les crédits d'investissement, en progression sur l'année.

En termes sectoriels, des différences importantes sont observables au sein du secteur marchand : les encours reculent dans l'industrie manufacturière (-2,9 %), dans la construction (-3,0 %), dans le commerce (-6,3 %) et dans la plupart des services, mais progressent dans l'agriculture (+3,1 %), l'immobilier, l'industrie non manufacturière.

En conclusion, sur l'ensemble de l'année 2023, les flux d'endettement des sociétés non financières ont très légèrement diminué. Cette situation contraste avec celle des années précédentes avec notamment la hausse des crédits à l'équipement. Les situations de trésorerie ont nettement baissé en 2023. Des hausses de prix qui ne rattrapent pas complètement la progression des coûts, la hausse très nette depuis la mi-2022 des coûts des emprunts, ainsi que des retards de paiements de clients sont des facteurs d'explication.

L'année 2023 a été celle d'un net ralentissement de la conjoncture. Il est difficile de déterminer l'orientation en 2024 des flux d'endettement dans un contexte où la conjoncture allemande, par exemple, est nettement dégradée. Il n'est pas non plus facile de dire si la modération des flux de trésorerie perdurera et si la réorientation du crédit bancaire vers le financement des investissements se confirmera. ●

David Hueber (Banque de France)

► 1. Soldes d'opinion des chefs d'entreprise sur leur situation de trésorerie

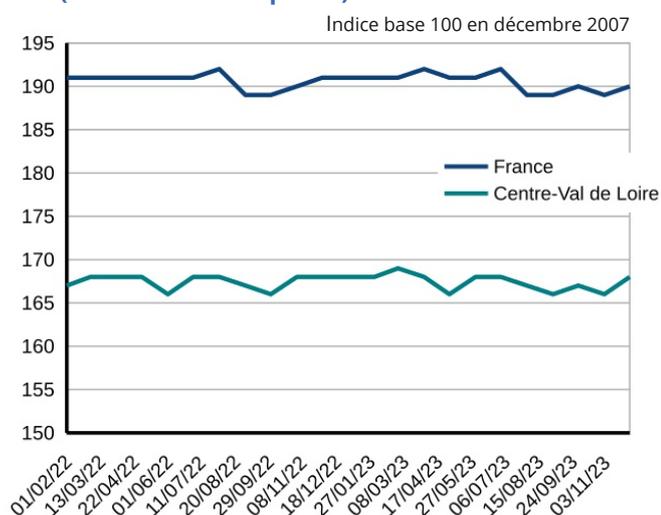


Note : Le solde d'opinion sur la situation de trésorerie mesure la différence entre les proportions d'entreprises ayant déclaré un niveau de trésorerie considéré au-dessus de la normale et celles ayant déclaré un niveau considéré en dessous de la normale au cours du mois passé. En situation, un solde d'opinion positif (négatif) correspond à une estimation au-dessus (en-dessous) de la normale. Les soldes d'opinion agrégés se situent entre les deux bornes -200 et +200. Pour décembre 2023, le solde d'opinion s'établit à 2,5 points dans les services marchands et -3 points dans l'industrie. Données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables.

Champ : Entreprises des services marchands et industrielles de la région Centre-Val de Loire.

Source : Enquête mensuelle de conjoncture, Banque de France 2022-2023.

► 3. Crédits mobilisés et mobilisables accordés aux PME (hors micro-entreprises)



Champ : Toutes les PME hors micro-entreprises de la région Centre-Val de Loire.

Source : Banque de France - Enquête mensuelle auprès des établissements de crédit 2022-2023.

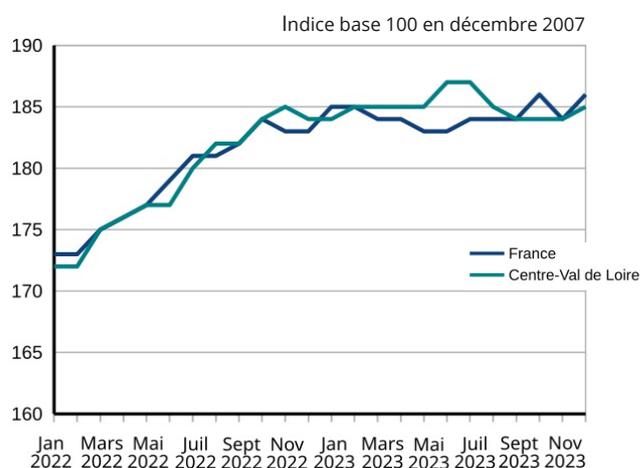
► Pour en savoir plus

- Banque de France : Crédits dans les régions françaises - décembre 2023.
- Banque de France : Accès des entreprises au crédit - Quatrième trimestre 2023.

Pour comprendre

Précision méthodologique sur le champ des statistiques mensuelles des dépôts et crédits : les données sont établies à partir de la centralisation des déclarations mensuelles par les banques adhérentes à la Fédération bancaire française des financements et dépôts des sociétés non financières implantées en région Centre-Val de Loire. Ne participent à cette centralisation ni les sociétés financières ni les institutions financières spécialisées.

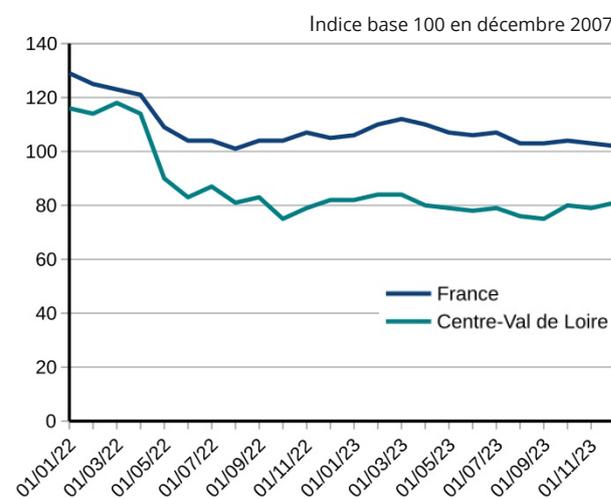
► 2. Financement bancaire des sociétés non financières



Champ : Toutes entreprises confondues, hors activités financières et administrations publiques, de la région Centre-Val de Loire.

Source : Enquête mensuelle auprès des établissements de crédit, Banque de France 2022-2023.

► 4. Crédits à court terme accordés aux sociétés non financières



Champ : Toutes entreprises confondues, hors activités financières et administrations publiques, de la région Centre-Val de Loire.

Source : Banque de France - Enquête mensuelle auprès des établissements de crédit 2022-2023.

Des rendements corrects et une inflation qui diminue

L'année 2023 est marquée par une accalmie des prix des grandes cultures après une année 2022 record, des températures élevées et une sécheresse précoce, mais sans grave conséquence grâce à des pluies arrivant au bon moment. Les céréales à paille ont vu leurs surfaces diminuer au profit du colza et des protéagineux. Les grandes cultures ont donné des résultats satisfaisants. La vendange 2023 est abondante et de qualité, mais le commerce ralentit, notamment à l'exportation. Les cueillettes de pommes et poires se sont bien passées, les volumes sont corrects et la commercialisation s'est faite à de bons prix. La production des légumes a en revanche été contrariée par les conditions météorologiques. Les prairies ont bien poussé et les stocks de fourrages sont excédentaires en 2023. Le prix de la viande est à la hausse, du fait d'un manque de volumes, suite aux baisses d'effectifs. Les livraisons de lait sont en recul, avec des prix en hausse. Celles de lait de vache bio baissent également pour la première fois. Les coûts des intrants ont globalement cessé d'augmenter, sous l'influence des prix des engrais et de l'énergie, mais restent à des niveaux élevés.

Une répartition inégale des précipitations pendant la campagne 2022-2023

La campagne 2022-2023 est marquée par les températures élevées (14 mois sur 15 au-dessus de la normale 1990-2020, et +1,6 °C en moyenne) et une répartition inégale des précipitations. Ces précipitations ont manqué de l'automne 2022 au printemps 2023 inclus (hormis les mois de janvier et de mars), elles ont été correctes à l'été puis excédentaires à l'automne. Les réserves hivernales ne se sont pas faites correctement et des arrêtés de restriction d'eau ont dû être pris dès le printemps ► figures 1 et 2.

Les grandes cultures : des récoltes très correctes, mais des cours en baisse

Les colzas voient leurs surfaces augmenter. Les céréales d'automne sont semées rapidement et dans de bonnes conditions. Les pluies de mars permettent aux cultures de récupérer de l'hiver sec et de bénéficier de l'azote apporté. Les semis de printemps sont précoces. Les conditions de cultures sont plutôt bonnes. Malgré l'interdiction des néonicotinoïdes sur les semences de betteraves, la jaunisse n'apparaît que de manière ponctuelle et les rendements moyens sont corrects.

La production de blé tendre progresse de 5 % par rapport à 2022, du fait de meilleurs rendements, malgré un léger recul des surfaces ► figure 3. La production d'orge est en forte hausse (+14 %), grâce à une légère progression des surfaces, mais surtout un essor des rendements (+14 %). Le colza montre des rendements plutôt inférieurs à la moyenne quinquennale, mais l'augmentation des surfaces permet de

maintenir la production au-dessus de cette moyenne, bien qu'en retrait par rapport à 2022. La pluviométrie déficitaire mais répartie sur l'été a permis aux cultures d'été telles le maïs, le tournesol, les betteraves ou les pommes de terre de ne pas trop souffrir de la sécheresse, même en parcelles non irriguées.

Les marchés ont maintenant intégré le conflit en Ukraine et les voies d'export sont trouvées. Cependant, la Russie exporte de manière assez offensive, ce qui a pesé sur les cours des grandes cultures. Après une année 2022 record, les prix retrouvent un niveau plus habituel. Ils restent toutefois plus élevés qu'en 2020 ► figure 4. Le cours du blé tendre perd 29 % en 2023 par rapport à 2022. Sur un an, celui de l'orge recule de 27 %, quant à celui du maïs et du colza, il chute de 36 %. Les cours de ces cultures restent toutefois au-dessus de la moyenne quinquennale 2018-2022.

La viticulture : une vendange 2023 généreuse et qualitative

La production régionale 2023 de vins dépasse de 17 % celle de 2022 et d'un quart celle de la moyenne 2018-2022. Après deux années marquées par les aléas climatiques, 2023 a été plus sereine, hormis très localement. En effet, le mildiou a touché gravement certains secteurs du chinonais et du bourgueillois et la grêle a ravagé trois villages de production de Reuilly. Les vins devraient être légers en alcool, aromatiques et rapidement prêts à consommer. Pour le Val de Loire, les prix des appellations d'origine protégée (AOP) sont à la hausse, les ventes au négoce progressent, tandis que les ventes directes peinent à croître. Côté Centre-Loire, les sorties de chai des vins d'appellation sont en baisse. Les exports sont en retrait dans les deux bassins.

Les légumes et fruits : une année meilleure pour les fruits que pour les légumes

La campagne de commercialisation des pommes récoltées en 2022 a été calme, les petits calibres, moins chers, ont la préférence des consommateurs. Les prix sont tout de même plus élevés que la moyenne triennale. Le commerce des poires cueillies en 2022 est plus dynamique et les prix sont bons. Malgré la sécheresse et la présence de ravageurs, la production est supérieure à la moyenne triennale pour ces deux fruits. Le début de campagne de commercialisation 2023 se fait avec des prix corrects, supérieurs à la moyenne. Les productions de légumes sont contrariées par les conditions météorologiques peu favorables, limitant les volumes de production et augmentant les coûts. Les prix se sont maintenus à des niveaux assez élevés dans l'ensemble, sauf pour le concombre, déclaré secteur en crise à la fin du mois de mai.

Les productions animales : des prix toujours plus élevés pour la viande

Grâce à des conditions climatiques favorables à la pousse, les prairies régionales ont produit 8 % de fourrages de plus qu'en 2022. Les rendements régionaux sont ainsi au niveau du rendement de référence, hormis dans les départements du Berry, où ils sont légèrement inférieurs. Les maïs ensilage ont profité des pluies estivales et montrent de bons rendements.

Le prix moyen du lait de vache gagne encore 9 % en 2023. Il s'établit à 494 € les 1 000 litres en moyenne annuelle. Les effectifs et le nombre de producteurs poursuivent leur baisse (-2,8 % et -4,8 %, respectivement) et les livraisons régionales diminuent (-3,4 %). Les livraisons de lait de

vache bio régressent pour la première fois (-3,4 %) et représentent 2,3 % de la production régionale, mais le prix du lait bio augmente moins que celui du lait conventionnel, de seulement +1,2 % sur un an.

Le prix du lait de chèvre augmente de 5,2 % par rapport à 2022 et s'établit à 929 € pour 1 000 litres en moyenne annuelle. Le nombre de producteurs et les effectifs baissent (-3,1 % et -0,9 % respectivement), mais les volumes sont stables sur un an (+0,1 %). Les livraisons de lait de chèvre bio représentent 1,4 % des livraisons régionales de lait de chèvre.

Le cours de la viande bovine poursuit sa hausse en 2023 (+5,3 % sur un an), à 5,41 €/kg de carcasse. L'offre manque et ne parvient pas à satisfaire la demande d'origine France.

Les exportations de brouards baissent de 3,9 % sur un an. Les prix progressent de 6 à 10 % sur un an, selon la race, avec une demande italienne et espagnole qui peine à être satisfaite, du fait de la décapitalisation.

Le cours des porcs poursuit sa hausse, à +20 % sur un an, à 2,20 €/kg de carcasse en moyenne. L'offre ne parvient pas à satisfaire une demande croissante.

Les volumes d'abattage sont globalement à la hausse en 2023, mais ceux des ovins et bovins sont en baisse. Toutes les catégories de bovins sont concernées par cette baisse (-6,2 % sur un an). Les abattages de volailles repartent à la hausse (+5,6 % sur un an), pour les poulets de chair en particulier.

Le coût des moyens de production entame une redescente

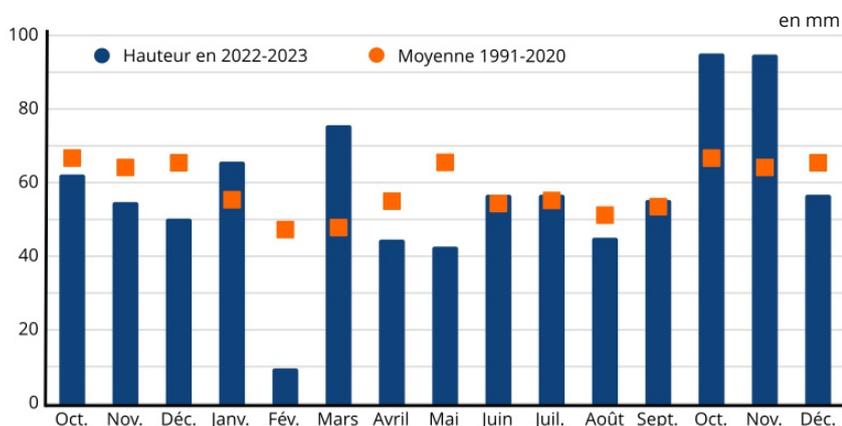
Après deux années consécutives de hausse liée à la reprise économique post-crise sanitaire et sous l'effet du conflit russo-ukrainien, le prix des intrants agricoles est à la baisse sur un an (-5,6 %).

Le prix des engrais et amendements diminue de 23 % en moyenne annuelle et l'énergie et lubrifiants perd 5 %.

Les produits et services vétérinaires poursuivent leur augmentation régulière. Le prix des aliments des animaux continue d'augmenter, mais à un rythme moindre (+1 %) ► [figure 5](#).

Gaëtan Buisson (Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt)

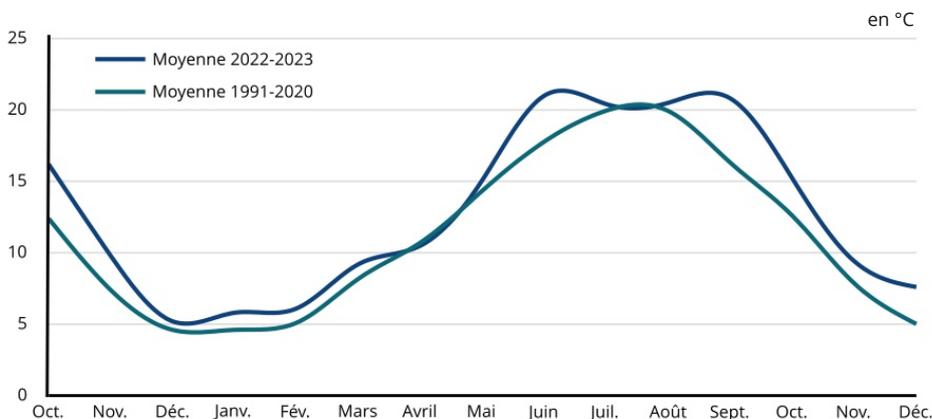
► 1. Hauteur des précipitations en 2022-2023 : moyennes régionales



Champ : Centre-Val de Loire.

Source : Météo France, 2022-2023.

► 2. Températures en 2022-2023 : moyennes régionales



Note : Moyenne des températures journalières relevés dans les observatoires de la région.

Champ : Centre-Val de Loire.

Source : Météo France, 2022-2023.

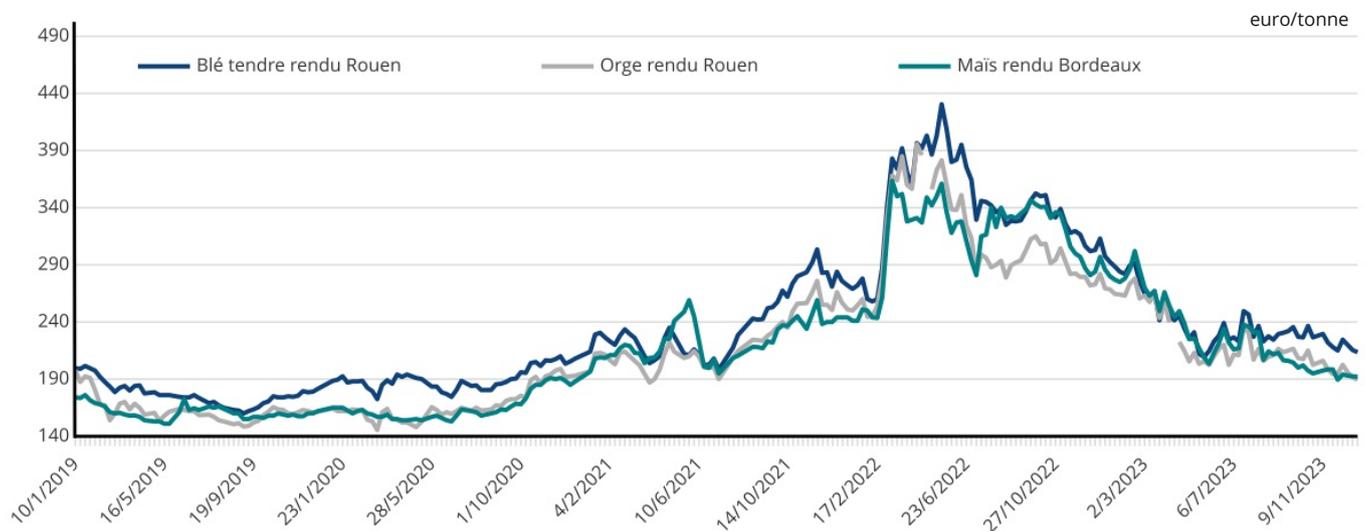
► 3. Céréales et oléoprotéagineux en 2023 en Centre-Val de Loire

Variétés de Céréales et d'oléoprotéagineux	Superficie (ha)			Rendement (q/ha)			Production (1 000 q)		
	2023	Évolution 2023/2022 (%)	Évolution 2023/moyenne 2018-2022 (%)	2023	Évolution 2023/2022 (%)	Évolution 2023/moyenne 2018-2022 (%)	2023	Évolution 2023/2022 (%)	Évolution 2023/moyenne 2018-2022 (%)
Blé tendre	604 805	-0,4	-2,9	71	5,0	3,3	43 163	4,5	0,3
Blé dur	60 559	-14,1	-20,8	67	-1,6	-1,5	4 052	-15,8	-21,7
Orge, escourgeon	309 817	1,6	1,0	72	12,8	12,1	22 357	15,4	13,8
Avoine	6 365	-20,7	-24,5	46	15,5	5,4	294	-8,9	-20,1
Maïs-grain (hors semences)	102 325	-10,2	-19,5	103	18,6	12,8	10 561	6,8	-8,2
<i>Maïs grain irrigué</i>	57 750	-11,9	-28,9	118	8,7	9,2	6 839	-4,5	-21,3
<i>Maïs grain non irrigué</i>	44 575	-8,0	-2,9	83	49,1	34,1	3 722	36,5	32,4
Triticale	22 589	-12,0	-6,7	49	9,1	6,2	1 109	-4,3	-1,5
Colza	284 517	4,6	18,3	31	-11,4	-4,8	8 829	-8,0	12,6
Tournesol	107 900	-5,6	15,7	26	11,7	9,4	2 768	4,7	25,0
Pois protéagineux	22 607	5,9	-8,8	32	10,3	1,0	724	17,2	-6,7
Féveroles et fèves	11 877	6,2	1,3	25	11,4	8,0	291	19,8	8,2

Champ : Centre-Val de Loire.

Source : Agreste - Statistique agricole annuelle provisoire 2023.

► 4. Les cours des céréales

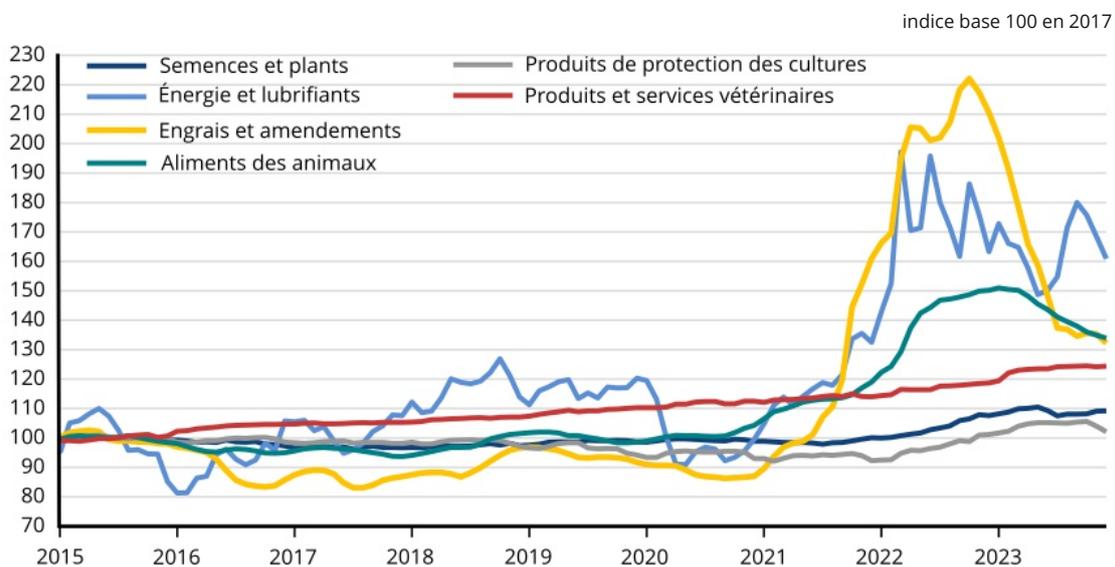


nd : non défini

Champ : Centre-Val de Loire.

Source : France Agrimer de 2019-2023.

► 5. Indice des prix des principaux intrants dans le Centre-Val de Loire



Champ : Centre-Val de Loire.

Sources : Insee, service de la statistique et de la prospective (SSP) de 2015 à 2023.

► Pour en savoir plus

- Les bilans annuels de l'agriculture en région Centre-Val de Loire.

Un ralentissement marqué de la croissance de l'activité industrielle régionale en 2023

En dépit d'une situation géopolitique devenue plus incertaine dans les derniers mois de l'année, d'une inflation en décline mais qui reste au-dessus de la cible de 2 %, l'activité industrielle dans la région Centre-Val de Loire est restée en croissance en 2023. Le ralentissement est nettement marqué avec des carnets de commandes et des trésoreries qui n'ont eu de cesse de s'effriter pour afficher au final des niveaux perçus comme tout juste corrects par les chefs d'entreprises. Si les difficultés d'approvisionnement sont devenues marginales, de même que l'impact du coût de l'énergie, les problèmes de recrutement restent notables. La reconstitution des marges et la réorganisation de l'outil de production sont devenues prioritaires.

Un ralentissement marqué de l'activité de l'industrie manufacturière dans un contexte qui reste difficile

Après deux années consécutives de croissance en 2017-2018, l'industrie régionale avait souffert en 2019 d'une dégradation des échanges extérieurs au quatrième trimestre, dans un environnement international dégradé. Visible dès le mois d'avril 2020, la reprise de l'activité industrielle régionale concernait toutefois dans un premier temps les industries agroalimentaires et pharmaceutiques, industries de première nécessité, avant de s'étendre aux autres secteurs. En 2021, contrairement au secteur des services marchands, les vagues épidémiques, et les périodes de confinement ont eu un impact limité sur l'activité industrielle. En 2022, en dépit des effets des restrictions sanitaires en début d'année, de la situation géopolitique incertaine, d'une inflation en hausse, l'activité industrielle dans la région Centre-Val de Loire est restée en croissance.

En 2023 sur l'ensemble de l'année, les soldes d'opinion (**pour comprendre**) des chefs d'entreprise de l'industrie manufacturière sur leur activité du mois écoulé ► **figure 1** se sont nettement tassés au point de revenir à un niveau atteint en milieu d'année 2022, qui était déjà un point bas de ces dernières années. L'activité a ralenti en 2023, mais est restée en croissance malgré de nombreux facteurs défavorables. Plus du tiers des chefs d'entreprise interrogés mentionnent ainsi des difficultés de recrutement, une proportion néanmoins en recul sur un an. Les difficultés d'approvisionnement concernent encore 20 % des entreprises interrogées, contre 40 % en décembre 2022. D'autres facteurs ont pu peser sur l'activité, comme la conjoncture internationale dégradée, notamment la contre-performance de la Chine (croissance de 5,2 % du PIB en 2023, taux le plus bas hors COVID depuis 1990 quand le taux de croissance annuel était de

l'ordre de 4 %) et de l'Allemagne (recul de 0,3 % du PIB en 2023), les facteurs d'incertitude plus forts en fin d'année liés à la situation géopolitique, des délais de paiement plus élevés de clients de petites et moyenne entreprise (PME). Cette même tendance est observée au début de 2024. La reconstitution de marges grâce à la maîtrise des coûts et aux hausses de prix de vente restées fortes jusqu'à l'été, alors que les prix des intrants atterrisaient ou baissaient, a été une caractéristique de l'année 2023.

Les carnets de commandes qui ont dépassé leurs niveaux d'avant-crise à partir de mars 2021 se sont érodés tout au long de l'année 2023 jusqu'à être perçus comme tout juste corrects par les chefs d'entreprises ► **figure 2**. Le constat est le même pour les trésoreries des entreprises.

Le chiffre d'affaires réel en hausse dans les industries du textile, des cosmétiques et pharmaceutique et de l'aéronautique

Cependant, le ralentissement de l'activité en 2023 masque des évolutions contrastées d'un secteur à l'autre dans l'industrie régionale. Le chiffre d'affaires des industries agroalimentaires poursuit sa progression en 2023 avec une accélération en fin d'année, même s'il apparaît qu'une grande partie de cette hausse est liée à la croissance des prix de vente. Le secteur aéronautique est en forte progression après une année 2022 dynamique. Il s'agit d'un phénomène qui tient plus de la hausse de la demande intérieure que de la progression des prix de vente. L'année 2024 se présente très favorablement pour le secteur aéronautique en lien avec une forte croissance des exportations. La filière automobile poursuit son rétablissement avec une nette progression de son chiffre d'affaires en 2023 (à mettre en regard de l'amélioration des conditions d'approvisionnement en semi-conducteurs), mais l'année 2024 s'annonce

atone (retour en force de problèmes d'approvisionnement à fin 2023 et le début 2024, aux contraintes liées à la transition énergétique, et aux exportations en léger recul).

Plusieurs secteurs apparaissent avec une hausse de chiffre d'affaires plus marquée ou proche de celle de 2022 et dépassant la croissance des prix de vente : le textile, l'industrie des cosmétiques, l'industrie pharmaceutique. Ces secteurs ont tous bénéficié d'une progression notable des exportations (respectivement +13,8 %, +11,1 % et +9,4 %).

Le secteur des équipements électriques et électroniques et autres machines affiche des perspectives à la baisse et a déçu par rapport aux prévisions faites l'an dernier pour 2023. Les ventes d'équipements informatiques, en particulier, ont été en berne avec des chiffres d'affaires nominaux en retrait après plusieurs années de hausse. Le secteur de l'imprimerie souffre également. Ces reculs illustrent le mieux les difficultés de certains secteurs, qui ont contribué au ralentissement de l'activité industrielle sur toute l'année 2023.

Les effectifs ont légèrement progressé en 2023 et ont rattrapé les pertes enregistrées depuis 2020. Cette hausse ne concerne pas les intérimaires, mais les sous-secteurs les plus dynamiques. Les prévisions pour 2024 sont médiocres (+0,5 %) et les effectifs intérimaires baisseraient fortement au profit des emplois en contrat à durée indéterminée (CDI). L'investissement, dynamique en 2023 dans presque tous les secteurs après des années de reprise, progresserait davantage encore en 2024, avec cependant un recul dans l'agroalimentaire et la fabrication d'équipements électriques et électroniques.

Au-delà des différences de performance sectorielles, les données exposées dans ce chapitre montrent que s'opère un travail de fond sur l'organisation et sur les marges des entreprises. L'année 2024 s'annonce à nouveau incertaine (nos

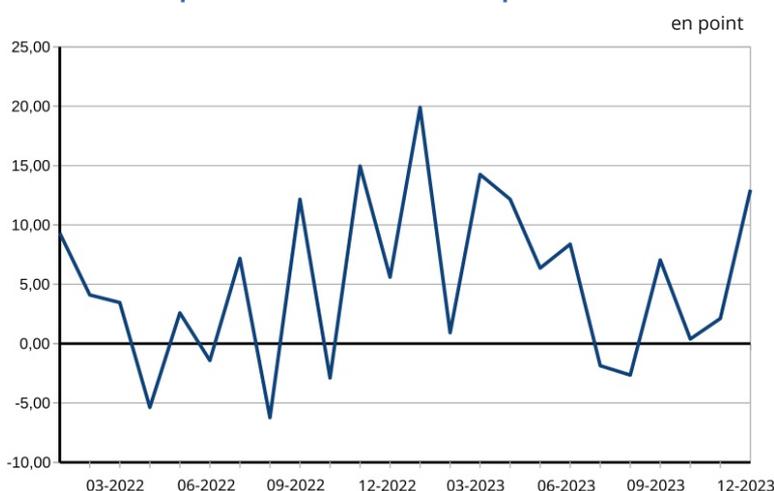
indicateurs d'incertitude ont remonté fin 2023) avec des attentes de hausse de chiffres d'affaires en nominal et déflatés des prix, avec également des reprises dans quelques secteurs (métallurgie, fabrication de produits en plastique, travail du bois). ●

David Hueber (Banque de France)

Pour comprendre

L'enquête mensuelle de conjoncture de la Banque de France retrace l'activité dans l'industrie et le bâtiment. La collecte est effectuée par les succursales du réseau de la Banque auprès d'un échantillon composé d'environ 8 500 entreprises ou établissements (dont 370 pour la région Centre-Val de Loire). Les informations sont recueillies au cours d'entretiens téléphoniques avec les chefs d'entreprise, puis traduites sous forme de notations chiffrées, correspondant aux opinions exprimées par les informateurs, sur plusieurs variables (production, livraisons, commandes, stocks, prix, effectifs...), au cours du mois écoulé par rapport au mois précédent. Les réponses possibles s'inscrivent sur une échelle à sept graduations (forte augmentation, augmentation, légère augmentation, stabilité, légère diminution, diminution, forte diminution). Les répondants précisent par ailleurs s'ils jugent l'évolution « conforme pour l'entreprise » (c'est-à-dire à un niveau attendu ou en ligne avec une normalité pour l'entreprise et en lien avec les attentes). Chaque réponse fait ainsi l'objet d'une pondération accordant un poids double aux réponses de variations jugées fortes (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux variations jugées « normales », et un poids moitié moindre aux variations jugées légères par rapport à ces mêmes variations « normales ». S'agissant de l'état des carnets de commandes, les réponses sont codées suivant une échelle similaire à celle des variations, par rapport à un niveau jugé normal par le chef d'entreprise sur la période considérée. Pour le calcul des résultats, les notations chiffrées sont en outre pondérées en fonction des effectifs moyens et de l'importance relative de chaque entreprise au sein de sa branche, puis par les poids respectifs des branches professionnelles en termes de valeur ajoutée au niveau des agrégats. À divers niveaux de regroupement, les notations permettent de calculer des valeurs synthétiques moyennes, appelées « soldes d'opinion » ; elles expriment la différence entre la proportion d'entreprises estimant qu'il y a eu progression ou amélioration et celles qui jugent qu'il y a eu fléchissement ou détérioration. Les séries chronologiques ainsi constituées sont publiées après correction des jours ouvrables et des variations saisonnières.

► 1. Soldes d'opinion sur l'évolution de la production dans l'industrie



Note : Le solde d'opinion sur l'évolution de l'activité mesure la différence entre les proportions d'entreprises ayant déclaré une hausse de l'activité et celles ayant déclaré une baisse au cours du mois passé. En évolution, un solde d'opinion positif (négatif) correspond à une hausse (baisse). Les soldes d'opinion agrégés se situent entre les deux bornes -200 et +200. Pour décembre 2023, le solde d'opinion s'établit à 13 points dans l'industrie. Données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables.

Champ : Entreprises industrielles de la région Centre-Val de Loire interrogées.

Source : Enquête mensuelle de conjoncture, Banque de France.

► 2. Soldes d'opinion sur l'état des carnets de commandes



Note : Le solde d'opinion sur la situation des carnets de commande mesure la différence entre les proportions d'entreprises ayant déclaré un niveau des carnets de commande considéré au-dessus de la normale et celles ayant déclaré un niveau considéré en dessous de la normale au cours du mois passé. En situation, un solde d'opinion positif (négatif) correspond à une estimation au-dessus de la normale (en-dessous). Les soldes d'opinion agrégés se situent entre les deux bornes -200 et +200. Pour décembre 2023, le solde d'opinion s'établit à -5,5 points dans l'industrie. Données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables.

Champ : Entreprises industrielles de la région Centre-Val de Loire.

Source : Enquête mensuelle de conjoncture, Banque de France.

► Pour en savoir plus

- Tendances régionales - Centre-Val de Loire | Banque de France.
- Les entreprises en Centre-Val de Loire : bilan 2023 et perspectives 2024 | Banque de France.

Recul de l'activité en 2023 dans un contexte marqué par les difficultés de recrutement, le coût de l'énergie et le niveau des taux d'intérêt bancaires

Le secteur du bâtiment enregistre un recul de son activité en 2023. Le secteur du gros œuvre est le plus touché, notamment la construction de maisons individuelles. Ce fléchissement s'accroît en fin d'année dans le second œuvre en lien avec des difficultés de recrutement, des prix élevés de l'énergie et des matériaux, et la hausse des coûts des crédits bancaires qui ne permettent pas de finaliser des dossiers. Les perspectives sont tout aussi négatives pour 2024.

Un recul enregistré dans le secteur du bâtiment dans un contexte difficile

Après une perte d'activité massive (mesurée au travers des soldes d'opinion des chefs d'entreprises), pendant le premier confinement de 2020, le secteur du bâtiment a enregistré un rapide rebond en 2021 en dépit des vagues épidémiques. En 2022 la tendance était restée positive dans un contexte incertain.

Durant toute l'année 2023, les enquêtes mensuelles de conjoncture régionales soulignent l'inquiétude des entrepreneurs du bâtiment. L'érosion de la part des entrepreneurs qui déclarent une croissance de leur activité est marquée au cours de l'année ► **figure 1**. Le gros œuvre, notamment la construction de maisons individuelles, est le sous-secteur le plus négativement touché. Le second œuvre est en recul depuis l'été 2023, après de bons mois d'activité.

Le fléchissement de l'activité s'accroît dans les derniers mois de l'année, en lien avec plusieurs facteurs : difficultés de recrutement persistantes, coûts de l'énergie et des matériaux qui restent élevés, problèmes de qualification de

certaines dossiers clients pour des questions de solvabilité (la hausse des taux d'intérêt bancaires joue un rôle défavorable), concurrence accrue. Le solde des opinions est désormais inférieur à sa moyenne de longue période. De même, l'opinion sur les carnets de commandes n'a cessé de se dégrader : qualifiée de satisfaisante par les chefs d'entreprise interrogés fin 2022, elle est jugée tout juste correcte ► **figure 2**.

Des difficultés en termes de disponibilité de moyens humains, de fortes incertitudes sur l'avenir

La conjonction de prix de l'énergie et des matériaux encore élevés et parfois en hausse, un niveau des taux d'intérêt bancaires qui rend plus difficile la réalisation de certains projets freinent l'activité du secteur du bâtiment. Au cours de l'année, plus de 40 % des entreprises déclarent se heurter à l'insuffisance de moyens humains, les conduisant à différer l'exécution de chantiers et ne plus accepter de nouvelles commandes.

L'activité s'est dégradée en 2023 et se contracte à la fin de l'année. Cette dégradation s'est accompagnée d'une

hausse des prix pour maintenir ou reconstruire les marges, la croissance des prix a ensuite décéléré en raison de la modération des prix des matières premières, du ralentissement de l'activité, de l'intensification de la concurrence, de la fragilisation de certains clients. Les effectifs ont légèrement progressé en 2023, mais ont à nouveau diminué dans le gros œuvre. Les investissements sont en nette baisse.

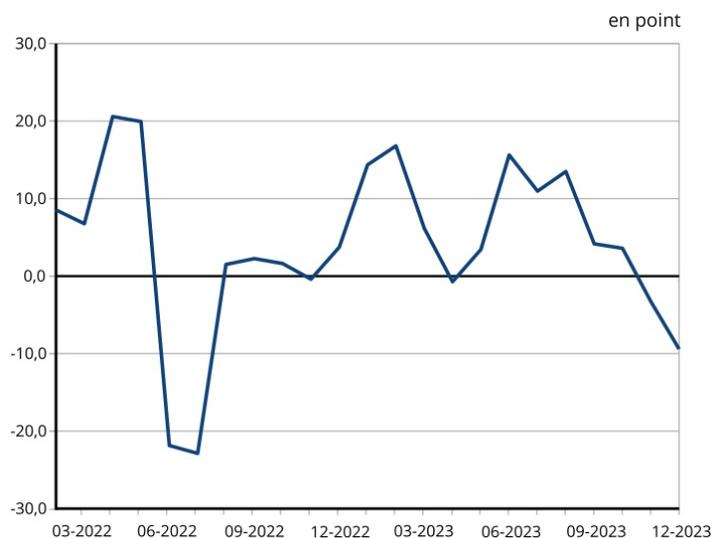
Les perspectives pour 2024 sont négatives et peuvent inquiéter : selon les résultats de l'enquête de la Banque de France Centre-Val de Loire sur le bilan 2023 et les réalisations 2024, une baisse du chiffre d'affaires (en tenant compte de l'évolution des prix) est attendue pour 2024 dans tous les sous-secteurs avec -6,8 % dans la construction, -6,9 % pour le bâtiment, (en 2023 -7,5 % pour la construction et le bâtiment) et avec une baisse des effectifs en 2024 (-0,8 % dans l'ensemble du secteur du BTP, -0,5 % pour le bâtiment et -4,2 % dans le gros œuvre) et des investissements sans orientation nette. ●

David Hueber (Banque de France)

Pour comprendre

L'enquête mensuelle de conjoncture de la Banque de France retrace l'activité dans l'industrie et le bâtiment. La collecte est effectuée par les succursales du réseau de la Banque auprès d'un échantillon composé d'environ 8 500 entreprises ou établissements (dont 370 pour la région Centre-Val de Loire). Les informations sont recueillies au cours d'entretiens téléphoniques avec les chefs d'entreprise, puis traduites sous forme de notations chiffrées, correspondant aux opinions exprimées par les informateurs, sur plusieurs variables (production, livraisons, commandes, stocks, prix, effectifs...), au cours du mois écoulé par rapport au mois précédent. Les réponses possibles s'inscrivent sur une échelle à sept graduations (forte augmentation, augmentation, légère augmentation, stabilité, légère diminution, diminution, forte diminution). Les répondants précisent par ailleurs s'ils jugent l'évolution « conforme pour l'entreprise » (c'est-à-dire à un niveau attendu ou en ligne avec une normalité pour l'entreprise et en lien avec les attentes). Chaque réponse fait ainsi l'objet d'une pondération accordant un poids double aux réponses de variations jugées fortes (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux variations jugées « normales », et un poids moitié moindre aux variations jugées légères par rapport à ces mêmes variations « normales ». S'agissant de l'état des carnets de commandes, les réponses sont codées suivant une échelle similaire à celle des variations, par rapport à un niveau jugé normal par le chef d'entreprise sur la période considérée. Pour le calcul des résultats, les notations chiffrées sont en outre pondérées en fonction des effectifs moyens et de l'importance relative de chaque entreprise au sein de sa branche, puis par les poids respectifs des branches professionnelles en termes de valeur ajoutée au niveau des agrégats. À divers niveaux de regroupement, les notations permettent de calculer des valeurs synthétiques moyennes, appelées « soldes d'opinion » ; elles expriment la différence entre la proportion d'entreprises estimant qu'il y a eu progression ou amélioration et celles qui jugent qu'il y a eu fléchissement ou détérioration. Les séries chronologiques ainsi constituées sont publiées après correction des jours ouvrables et des variations saisonnières.

► 1. Soldes d'opinion sur l'évolution de la production dans le bâtiment



Note : Le solde d'opinion sur l'évolution de l'activité mesure la différence entre les proportions d'entreprises ayant déclaré une hausse de l'activité et celles ayant déclaré une baisse au cours du mois passé. En évolution, un solde d'opinion positif (négatif) correspond à une hausse (baisse). Les soldes d'opinion agrégés se situent entre les deux bornes -200 et +200. Pour décembre 2023, le solde d'opinion s'établit à -9,5 points dans le bâtiment. Données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables.

Champ : Entreprises du bâtiment de la région Centre-Val de Loire.

Source : Enquête mensuelle de conjoncture, Banque de France (2022-2023).

► 2. Soldes d'opinion sur l'état des carnets de commandes des entreprises du bâtiment



Note : Le solde d'opinion sur la situation des carnets de commande mesure la différence entre les proportions d'entreprises ayant déclaré un niveau des carnets de commande considéré au-dessus de la normale et celles ayant déclaré un niveau considéré en dessous de la normale au cours du mois passé. En situation, un solde d'opinion positif (négatif) correspond à une estimation au-dessus (en-dessous) de la normale. Les soldes d'opinion agrégés se situent entre les deux bornes -200 et +200. Pour décembre 2023, le solde d'opinion s'établit à 3 points. Données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables.

Champ : Entreprises du bâtiment de la région Centre-Val de Loire.

Source : Enquête mensuelle de conjoncture, Banque de France (2022-2023).

► Pour en savoir plus

- Tendances régionales - Centre-val de Loire | Banque de France.
- Les entreprises en Centre-Val de Loire : bilan 2023 et perspectives 2024 (Banque de France).

Un repli significatif de l'activité en 2023

Après une croissance soutenue ces deux dernières années, l'activité enregistre un déclin important en 2023. Comme au niveau national, les nombres de logements autorisés et de logements commencés diminuent nettement dans l'ensemble du territoire régional. Les ventes de logements neufs aux particuliers s'effondrent et les mises en vente sont en repli marqué. L'encours de logements proposés à la vente s'envole. Les surfaces de locaux autorisés se maintiennent dans la région, tandis qu'elles baissent au niveau national. Les surfaces mises en chantiers décrochent cependant, presque autant qu'elles avaient progressé l'année précédente. Dans les travaux publics, le carnet de commandes s'est allongé en 2023, mais le manque de visibilité de la commande publique et les difficultés de recrutement rendent le secteur peu optimiste.

Après des hausses significatives, les autorisations et les mises en chantier de logements sont en nette baisse

Après deux années de hausse, les nombres de logements autorisés et de logements mis en chantier diminuent significativement en 2023. L'année 2020 avait été marquée par un repli de la construction neuve dans le sillage de la crise sanitaire. Après la reprise observée en 2021 et 2022, la construction de logements revient en 2023 aux niveaux d'avant la crise ► **figure 1**.

En 2023, 11 900 nouveaux logements sont autorisés dans la région Centre-Val de Loire, 30,7 % de moins que l'année précédente (-24,1 % au niveau national). Cette baisse est particulièrement marquée dans le département d'Eure-et-Loir : -49,2 % par rapport à l'année précédente, avec un total de 2 100 logements autorisés ► **figure 2**.

La majeure partie des permis autorisés concernent des logements collectifs ou en résidence. Ils représentent environ 7 000 logements, en forte baisse de 25,7 % par rapport à l'année précédente.

Les autorisations de logements individuels baissent également fortement : -36,9 % sur un an, avec environ 5 000 logements autorisés. Les tendances départementales sont proches de la moyenne régionale.

Le nombre de logements neufs mis en chantier dans la région Centre-Val de Loire connaît aussi une baisse significative. Avec environ 9 700 logements commencés en 2023, le nombre de logements mis en chantier diminue de 31,1 % par rapport à 2022. Tous les départements sont touchés par cette baisse, avec des pourcentages variant entre -14,4 % dans l'Eure-et-Loir et -48,1 % dans l'Indre. L'Indre-et-Loire et le Loiret demeurent les départements où le plus grand nombre de logements sont mis en chantier, avec respectivement 2 700 et 2 900 logements ► **figure 3**.

Plus de 2,2 millions de mètres carrés de locaux non résidentiels sont autorisés en 2023, en légère baisse de 1 % par rapport

à l'année précédente. Les entrepôts et les locaux d'exploitations agricoles ou forestières représentent les deux tiers des surfaces totales autorisées.

La progression des surfaces autorisées de locaux commerciaux, industriels, agricoles ou forestiers et la stabilité des surfaces d'entrepôts autorisés entre 2022 et 2023, permettent aux surfaces de locaux non résidentiels autorisés de se maintenir au niveau de 2022 dans la région, tandis qu'elles baissent au niveau national.

Les surfaces autorisées des locaux du service public ou d'intérêt collectif, d'hébergement hôtelier et d'artisanat diminuent quant à elles de façon bien plus marquée qu'au niveau national ► **figure 4** et **figure 5**.

En 2023, près d'un million de mètres carrés de locaux sont mis en chantier en Centre-Val de Loire. Ces mises en chantiers reculent de près de 30 %, presque autant qu'elles avaient progressé l'année précédente. À l'échelle nationale, le repli des mises en chantier succède également à une hausse en 2022, mais ces évolutions sont de bien moindre ampleur que dans la région.

Promotion immobilière privée : des ventes qui s'effondrent, des stocks de logements qui augmentent

Après une activité en hausse ces deux dernières années, la promotion immobilière privée à destination des particuliers ralentit brutalement en Centre-Val de Loire. Près de 3 200 logements ont été mis en vente dans la région, 14,0 % de moins qu'en 2022, et un peu plus de 1 800 ont été vendus, 50,0 % de moins qu'en 2022 ► **figure 6**. Les orientations régionales sont proches de celles observées à l'échelle nationale (-31,6 % de mises en vente et -37,1 % de ventes en 2023).

La progression des ventes d'appartements neufs s'interrompt nettement, par une chute de 50,7 % sur un an (-37,0 % à l'échelle nationale). Dans le même temps, la baisse des ventes de maisons neuves

entamée en 2020 accélère : 113 unités vendues, soit -36,9 % sur un an (-39,7 % à l'échelle nationale) ► **figure 7**.

Le prix moyen des logements en revanche ne cesse d'augmenter. Un appartement neuf s'achète en moyenne à 4 075 euros par mètre carré (+0,7 % sur un an) et une maison à environ 270 000 euros (+25,0 % par rapport à 2021). Cette augmentation est également observée à l'échelle de la France métropolitaine.

Le stock de logements disponibles continue sa progression (+41,3 % sur un an), l'encours atteint près de 4 000 logements proposés à la vente en fin d'année 2023. La hausse importante du nombre de logements neufs disponibles traduit les freins à l'acquisition pour les ménages que sont les prix et les taux d'intérêt élevés.

Travaux publics : une activité en berne et des perspectives défavorables

Le volume d'activité des Travaux publics diminue en 2023, après avoir été soutenu en 2022. La hausse des prix encore présente sur le premier semestre et la baisse de la commande des collectivités ont affecté la filière construction, notamment les entreprises des Travaux publics.

Sur l'ensemble de l'année 2023, le carnet de commandes s'allonge de 0,4 mois, et le nombre d'appels d'offre de travaux issus de la maîtrise d'ouvrage publique progresse de +6,9 %. Cependant, l'opinion des chefs d'entreprise interrogés en janvier 2024 sur leur activité se détériore (-9 points sur un an), et l'activité globale est en baisse (-28 points sur un trimestre) ► **figure 8**.

Après plus de deux années de hausse du coût des matériaux en Centre-Val de Loire, la baisse des prix s'amorce difficilement dans le secteur. En fin d'année 2023, une entreprise répondante sur dix déclare avoir connu une hausse de prix supérieure à 10 % par rapport au trimestre précédent et seulement 26 % des entreprises fait état de prix stables.

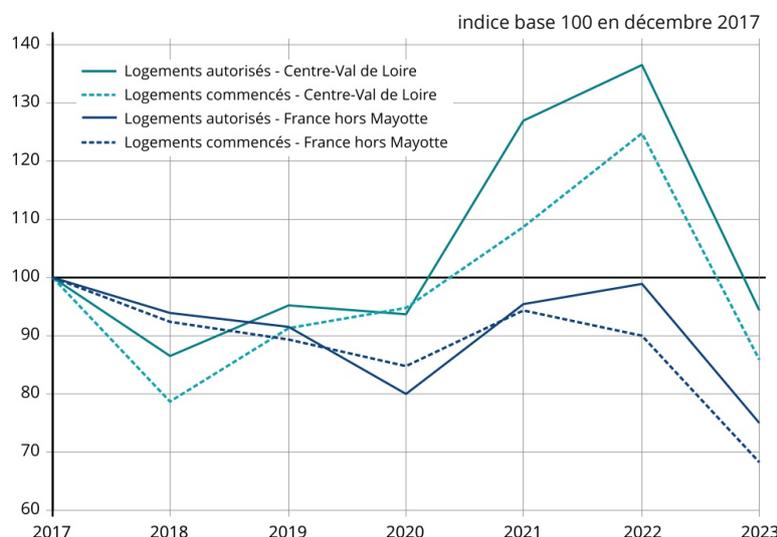
Les perspectives d'activité pour le début de l'année 2024 sont préoccupantes avec un solde d'opinion lié à l'activité au premier trimestre 2024 qui s'établit à -29 %, contre -30 % un an plus tôt et -16 % au quatrième trimestre 2023. Les entreprises font part notamment du manque de visibilité des investissements publics et des projets de travaux à venir.

Le nombre de salariés dans les travaux publics progresse de +4,1 % sur un an pour atteindre à la fin du quatrième trimestre 2023 près de 10 700 emplois salariés. Les perspectives de recrutement au premier semestre 2024 sont légèrement plus favorables qu'un an auparavant et 61 % des chefs d'établissements répondants à l'enquête prévoient de recourir à l'intérim.

Parmi les difficultés persistantes, celles liées aux recrutements sont prédominantes et touchent en particulier les métiers de la construction de réseaux de canalisations, des ouvriers-voiries réseaux divers (VRD), des monteurs réseaux, des conducteurs d'engins ou encore des conducteurs de véhicules. ●

Caroline Maurin, Yao Dopegno (DREAL Centre-Val de Loire), Florent Sautereau (CERC Centre-Val de Loire)

► 1. Évolution de la construction de logements



Note : Données en date réelle estimée, extraction du 28/03/2024.

Champ : Logements individuels, collectifs et en résidence.

Source : SDES, Sitadel.

► 2. Construction autorisée de logements par département

Zonage	Logements en 2023 (nombre)	Évolution 2022 - 2023 (%)	Évolution annuelle moyenne 2017 - 2022 ¹ (%)
Cher	900	-28,4	9,8
Eure-et-Loir	2 100	-49,2	15,2
Indre	400	-27,6	4,3
Indre-et-Loire	3 600	-21,5	1,9
Loir-et-Cher	900	-44,3	5,3
Loiret	4 000	-20,7	5,2
Centre-Val de Loire	11 900	-30,7	6,4
France hors Mayotte	371 200	-24,1	-0,2

¹ : évolution qui aurait été observée pour la construction autorisée de logements, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Note : Données en date réelle estimée, extraction du 28/03/2024. Les évolutions sont calculées sur les données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Source : SDES, Sitadel.

► 3. Logements commencés par département

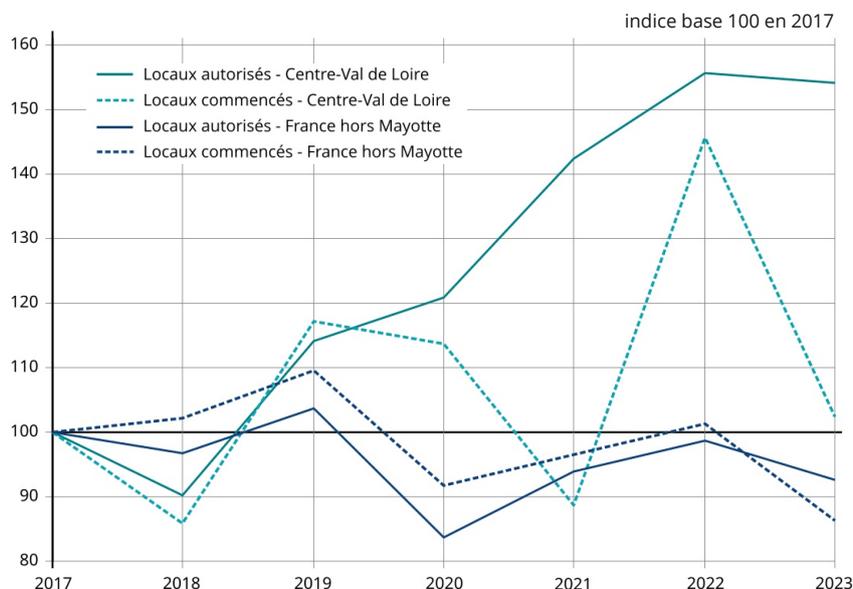
Zonage	Logements en 2023 (nombre)	Évolution 2022 - 2023 (%)	Évolution annuelle moyenne 2017 - 2022 ¹ (%)
Cher	700	-45,7	8,5
Eure-et-Loir	2 200	-14,4	11,1
Indre	300	-48,1	5,1
Indre-et-Loire	2 700	-37,6	2,9
Loir-et-Cher	900	-35,5	5,1
Loiret	2 900	-25,6	1,6
Centre-Val de Loire	9 700	-31,1	4,5
France hors Mayotte	296 400	-24,2	-2,1

¹ : évolution qui aurait été observée pour les logements commencés, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Note : Données en date réelle estimée, extraction du 28/03/2024. Les évolutions sont calculées sur les données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Source : SDES, Sitadel.

► 4. Évolution de la construction de locaux non résidentiels



Note : Données brutes provisoires en date de prise en compte, extraction du 28/03/2024.

Source : SDES, Sitadel.

► 5. Construction autorisée de locaux non résidentiels selon le type

en %

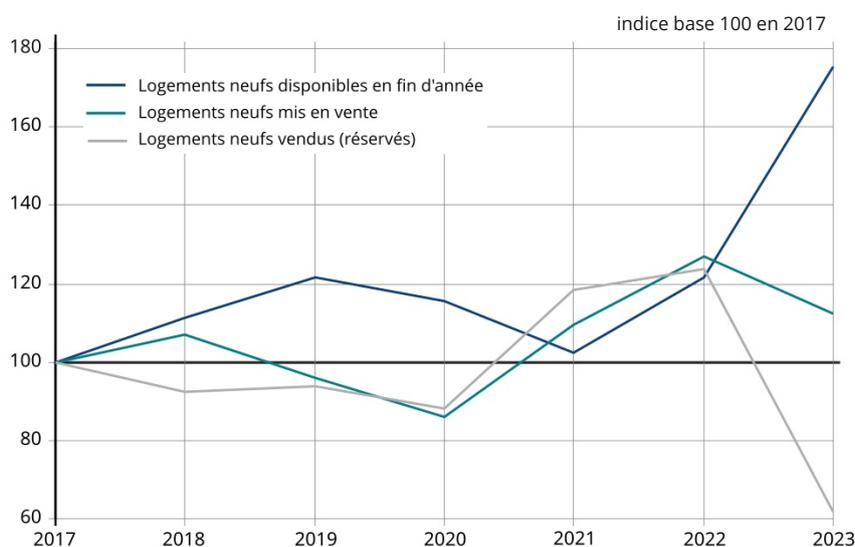
Type de locaux	Centre-Val de Loire			France entière	
	Surfaces autorisées en 2023 (milliers de m ²)	Évolution 2022 - 2023	Évolution annuelle moyenne 2017 - 2022 ¹	Évolution 2022 - 2023	Évolution annuelle moyenne 2017 - 2022 ¹
Artisanat	65	-27,6	10,6	-1,9	1,8
Bureaux	158	-10,1	13,3	-18,4	1,0
Commerce	186	24,7	-2,0	-7,6	-4,1
Entrepôt	1 027	0,9	22,0	-6,6	6,7
Exploitation agricole ou forestière	378	14,5	-3,8	-6,7	-5,9
Hébergement hôtelier	18	-50,3	1,5	-8,6	-2,6
Industrie	238	19,0	7,6	1,4	3,7
Service public ou d'intérêt collectif	156	-37,3	6,6	-0,3	-1,4
Ensemble	2 227	-0,9	9,2	-6,3	-0,2

¹ : évolution qui aurait été observée pour la construction autorisée de locaux non résidentiels, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Note : Données brutes provisoires en date de prise en compte, extraction du 28/03/2024.

Source : SDES, Sitadel.

► 6. Évolution de la commercialisation de logements neufs - Centre-Val de Loire



Note : Données brutes, extraction du 08/03/2024. Le champ intègre les logements neufs issus de la construction sur existant.

Champ : Permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers.

Source : SDES, enquête ECLN.

► 7. Ventes des maisons et des appartements neufs

en %

Type de logement	Centre-Val de Loire			France métropolitaine		
	En 2023 (nombre ou prix en euro)	Évolution 2022 - 2023	Évolution annuelle moyenne 2017 - 2022 ²	En 2023 (nombre ou prix en euro)	Évolution 2022 - 2023	Évolution annuelle moyenne 2017 - 2022 ²
Maisons neuves						
Nombre de ventes ¹	113	-36,9	-12,0	3 907	-39,7	-9,5
Prix moyen au m ²	3 301	-15,4	8,9	3 922	2,8	4,2
Appartements neufs						
Nombre de ventes ¹	1 707	-50,7	5,9	66 643	-37,0	-3,4
Prix moyen au m ²	4 075	0,7	5,0	4 788	2,9	3,1

¹ : réservations avec dépôt d'arrhes.

² : évolution qui aurait été observée pour les ventes des maisons et des appartements neufs, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

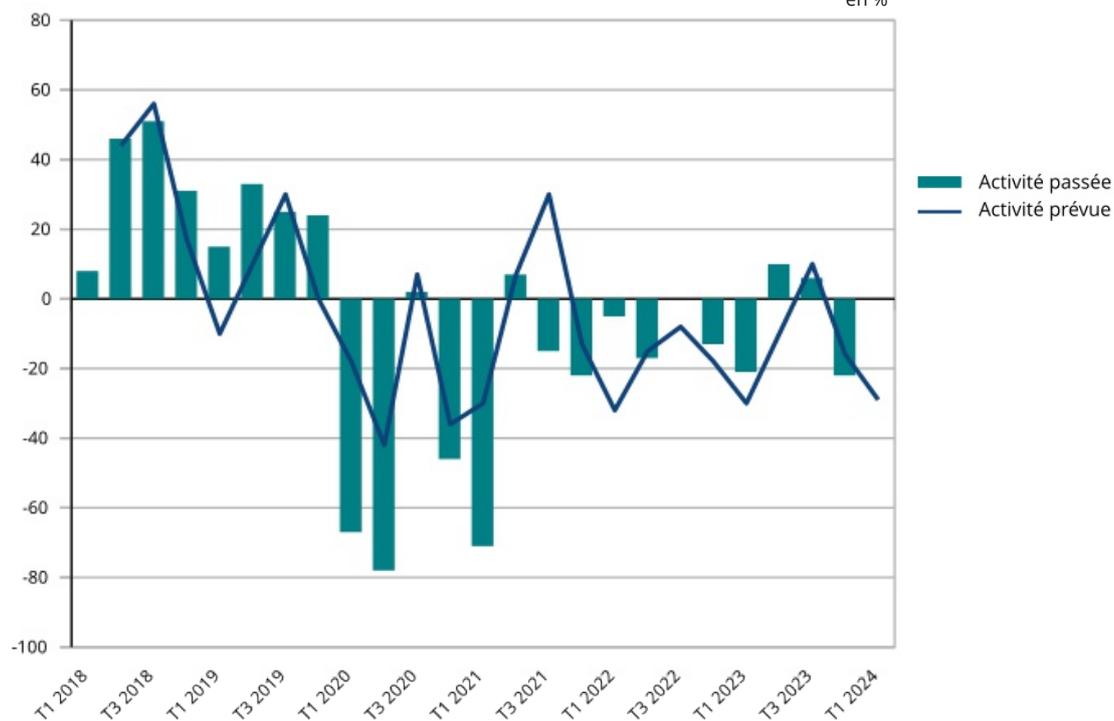
Note : Données brutes, extraction du 08/03/2024. Le champ intègre les logements neufs issus de la construction sur existant.

Champ : Permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers ; France métropolitaine.

Source : SDES, enquête ECLN.

► 8. Évolution de l'opinion des chefs d'entreprises sur l'activité globale

en %



/// : absence de données due à la nature des choses.

Note : Au T4 2023, le solde d'opinion sur l'activité passée des entreprises interrogées est de -22 % soit -9 points par rapport au T4 2022 et -28 points sur un trimestre.

Champ : Centre-Val de Loire.

Source : CERC Centre-Val de Loire (2018 à 2023)

► Pour en savoir plus

- Dreal Centre-Val de Loire : Enquêtes et statistiques sur le logement et l'habitat
- CERC Centre-Val de Loire

La fréquentation des campings en net progrès

En 2023, 10,6 millions de nuitées ont été passées dans les hébergements collectifs de tourisme de la région Centre-Val de Loire. Plus de la moitié des nuitées sont enregistrées dans les hôtels, et un quart dans les campings de la région. La fréquentation touristique est en hausse de 3,3 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse est principalement portée par les campings. Le Loir-et-Cher concentre 44,7 % de la fréquentation régionale des campings avec un nombre de nuitées en hausse de 21,9 % par rapport à l'année précédente. Malgré une fréquentation estivale des hôtels de la région en baisse, le nombre de nuitées progresse sur l'ensemble de l'année. Les établissements hôteliers régionaux restent surtout fréquentés en été, avec le quart des nuitées en juillet et août, malgré le repli observé au cœur de la saison estivale cette année. La part de nuitées de la clientèle non-résidente augmente pour la deuxième année consécutive.

La hausse de la fréquentation touristique portée par les campings

En 2023, 10,6 millions de nuitées ont été passées dans les hôtels, campings et autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT) du Centre-Val de Loire. Par rapport à l'année précédente, le nombre de nuitées a plus augmenté dans la région (+3,3 %) qu'en France métropolitaine (2,3 %) ► **figure 1**.

Avec 6,1 millions de nuitées, les hôtels accueillent la majeure partie de la clientèle (57,4 %). Le quart des visiteurs séjournent dans les campings (25,6 %), le reste dans les AHCT (17,0 %).

La hausse de fréquentation touristique est portée principalement par les campings, et dans une moindre mesure par les hôtels. En 2023, les 210 campings de la région offrent 16 700 emplacements et 2,7 millions de nuitées y ont été enregistrées. Leur fréquentation a augmenté de 15,1 % par rapport à 2022, contre 4,4 % en France métropolitaine. Sur la même période, la capacité totale des campings a diminué de

7,7 %. En conséquence, leur taux d'occupation entre avril et septembre a progressé (34,8 % en 2023 contre 28,5 % en 2022). Dans les hôtels du Centre-Val de Loire, le nombre de nuitées a augmenté de 1,4 % (contre 2,6 % en France métropolitaine).

Le Loir-et-Cher, premier département de la région en nombre de nuitées dans les campings

En 2023, 1,9 % des nuitées des campings ont été enregistrées dans le Centre-Val de Loire. Dans la région, les touristes ont plus souvent séjourné dans les campings du Loir-et-Cher ► **figure 2**. Avec 1,2 million de nuitées, ce département représente 44,7 % de la fréquentation régionale. Le taux d'occupation des emplacements de campings du Loir-et-Cher est le plus élevé du Centre-Val de Loire (47,0 %), en nette progression par rapport à 2022 (37,3 %). Le nombre d'emplacements de camping (4 700 en 2023) a diminué de 400 par rapport à 2022. L'Indre-et-Loire est le deuxième département le plus fréquenté

avec près de 28,1 % des nuitées en camping. Les campings du département sont dotés de 4 900 emplacements (-0,8 % en comparaison avec 2022). En 2023, 34,9 % de ces emplacements sont occupés en moyenne, soit une progression de 2,5 points par rapport à 2022.

La fréquentation des campings progresse dans tous les départements de la région. Au niveau régional, cette hausse est principalement portée par les campings du Loir-et-Cher, où le nombre de nuitées a augmenté de 21,9 %.

Les visiteurs en provenance de l'étranger (non-résidents) représentent une part plus importante de la clientèle des campings en région Centre-Val de Loire qu'en France métropolitaine. Près de la moitié des nuitées du Loiret et 38,6 % des nuitées du Loir-et-Cher sont réalisées par la clientèle non-résidente.

Dans le département du Loir-et-Cher, six nuitées sur dix sont effectuées sur un emplacement équipé (tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs et habitations légères de loisirs). Dans tous les autres départements de la région, moins de la moitié des nuitées sont réalisées sur des emplacements équipés.

► 1. Nombre de nuitées selon le type d'hébergement

Type d'hébergement	Centre-Val de Loire		France métropolitaine	
	Nombre en 2023 (milliers)	Évolution entre 2022 et 2023 (%)	Nombre en 2023 (milliers)	Évolution entre 2022 et 2023 (%)
Hôtels	6 101	1,4	212 736	2,6
Campings	2 712	15,1	141 673	4,4
AHCT*	1 800	-5,5	94 854	-1,5
Total	10 613	3,3	449 263	2,3

* AHCT : autres hébergements collectifs touristiques.

Note : Données définitives. Campings : la saison touristique couvre uniquement les mois d'avril à septembre.

Sources : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT) ; enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques.

► 2. Nuitées dans les campings par département

Zonage	Nombre de nuitées dans les campings		Part de nuitées effectuées en 2023 par la clientèle non résidente		Part de nuitées effectuées en 2023 sur emplacements équipés (%)
	En 2023 (milliers)	Évolution entre 2022 et 2023 (%)	En 2023 (%)	Évolution entre 2022 et 2023 (points)	
Cher	158	22,5	24,4	-0,5	29,5
Eure-et-Loir	85	6,2	29,5	-1,3	49,8
Indre	197	4,2	32,6	2,7	23,1
Indre-et-Loire	761	10,4	34,5	-0,3	38,5
Loir-et-Cher	1 212	21,9	38,6	1,2	60,0
Loiret	298	8,8	47,6	3,5	17,6
Centre-Val de Loire	2 712	15,1	36,9	1,0	44,5
France métropolitaine	141 673	4,4	29,3	0,9	57,2

Note : Données définitives.

Sources : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT) ; enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques.

Baisse de la fréquentation hôtelière pendant la saison estivale

En 2023, 2,8 % des nuitées des hôtels du territoire français ont été enregistrées dans la région Centre-Val de Loire. Le taux d'occupation des hôtels de la région a progressé en 2023 (56,4 %) par rapport à 2022 (55,0 %). Davantage de nuitées ont été comptabilisées mensuellement de janvier à juin par rapport à l'année précédente ► **figure 3**. Au contraire, l'été 2023 est marqué par une baisse de la fréquentation hôtelière. Alors qu'un quart des nuitées sont réalisées en juillet et août ► **figure 4**, leur nombre a baissé de 6 % en juillet et de 10 % en août. Par la suite, la baisse a été plus atténuée au quatrième trimestre. Concernant les hôtels de France métropolitaine, la dynamique a été identique (baisse de 5,5 % en juillet et en août).

Les visiteurs ont plus souvent séjourné dans les hôtels d'Indre-et-Loire ► **figure 5**. Avec 1,9 million de nuitées, ce département accueille près du tiers de la clientèle hôtelière régionale. Le Loiret arrive en deuxième position (21,9 % des nuitées hôtelières). Le nombre de nuitées a augmenté dans l'Indre-et-Loire, l'Indre, l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher par rapport à l'année précédente.

L'évolution du nombre de nuitées hôtelières en région Centre-Val de Loire n'est pas répartie de manière homogène selon le niveau de confort des établissements. Les hôtels ayant perdu le plus de clientèle sont non-classés, enregistrant une baisse de 12,1 % des nuitées par rapport à 2022. À l'inverse, la fréquentation dans les établissements classés progresse, en particulier dans les hôtels 4 et 5 étoiles (+8,6 %).

La fréquentation dans les hôtels des visiteurs non-résidents en progression

Dans les hôtels du Centre-Val de Loire, 19,6 % des nuitées ont été effectuées par la clientèle non-résidente. Leur nombre de nuitées a augmenté de 3,9 % en 2023. La part de nuitées des visiteurs non-résidents est la plus élevée dans l'Indre-et-Loire (24,7 %) et est la plus faible dans l'Indre (9,8 %).

Les clients en provenance d'autres pays d'Europe constituent la grande majorité de la clientèle hôtelière non-résidente (82,8 % des nuitées), en progression de 5,6 % sur un an. Les visiteurs britanniques et néerlandais sont les plus nombreux avec respectivement 207 000 et 148 000 nuitées dans les hôtels en 2023. ●

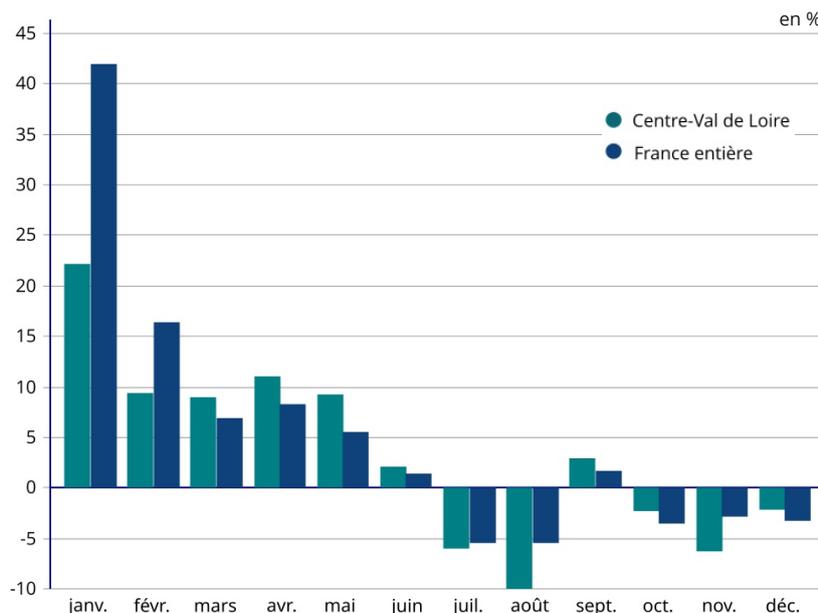
Thibaud Fégar (Insee)

► Pour en savoir plus

● **Gôme H., Diel O.**, "La progression de la fréquentation touristique estivale en 2023 est portée par les campings", *Insee Flash Centre-Val de Loire n°77*, février 2024.

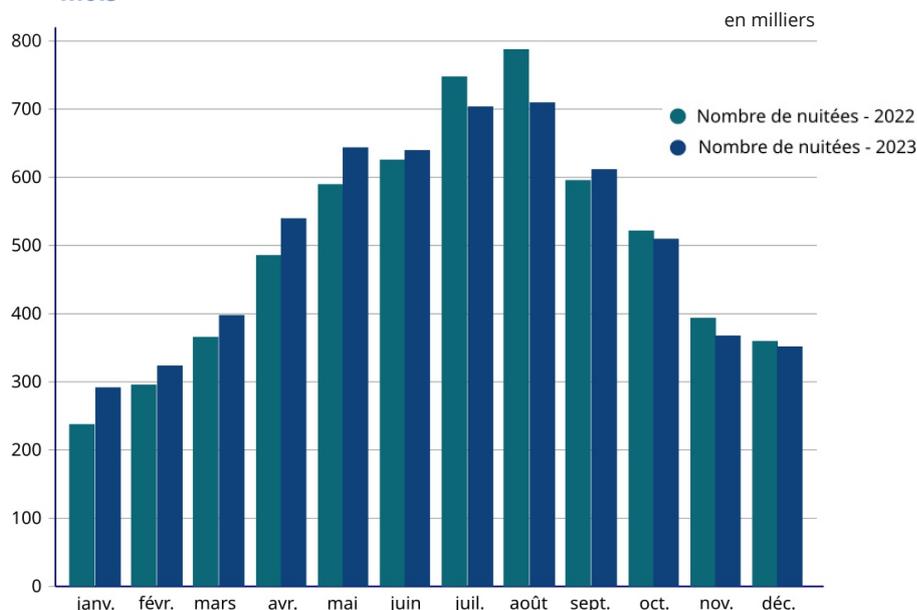
● **Le Brazidec N., Simonovici M.**, "La fréquentation des hébergements collectifs de tourisme retrouve son niveau d'avant-crise", *Insee Analyses Centre-Val de Loire n° 89*, novembre 2022.

► 3. Évolution du nombre de nuitées totales dans les hôtels en 2023 par rapport au même mois de 2022



Sources : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT) ; enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques.

► 4. Nombre de nuitées totales dans les hôtels en 2022 et 2023 selon les mois



Sources : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT) ; enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques.

► 5. Nuitées dans les hôtels par département

Zonage	Nombre de nuitées dans les hôtels		Part de nuitées effectuées en 2023 par la clientèle non résidente	
	En 2023 (milliers)	Évolution entre 2022 et 2023 (%)	En 2023 (%)	Évolution entre 2022 et 2023 (points)
Cher	659	-1,5	17,1	0,5
Eure-et-Loir	716	1,6	19,5	0,9
Indre	386	3,2	9,8	-0,8
Indre-et-Loire	1 915	3,3	24,7	1,2
Loir-et-Cher	1 085	1,3	14,9	-0,7
Loiret	1 339	-0,4	20,3	0,3
Centre-Val de Loire	6 101	1,4	19,6	0,4
France métropolitaine	217 429	2,7	35,4	2,7

Note : Données définitives.

Sources : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT) ; enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques.

Ralentissement de l'activité dans le secteur des transports

L'activité des transports de marchandises est ralentie en 2023. Le secteur connaît des difficultés de recrutement de conducteurs. Ces difficultés sont également présentes dans le secteur des transports de voyageurs. Le secteur aérien retrouve, quant à lui, un trafic d'un niveau légèrement supérieur à celui de 2019, avant la crise sanitaire.

Une dégradation de la conjoncture pour le transport de marchandises en 2023

Fin 2023, la région Centre-Val de Loire compte 2 100 entreprises inscrites aux registres des transporteurs publics routiers de marchandises et de voyageurs, chiffre restant quasi stable depuis 2 ans. Elles détiennent au total 26 000 titres de transport ► **figure 1**, soit potentiellement autant de véhicules exploités.

Le nombre de nouvelles inscriptions aux registres des transports baisse, pour retrouver un niveau proche de celui connu avant la crise sanitaire, traduisant l'impact d'un contexte économique toujours difficile sur ce secteur. L'année 2023 a été marquée par un ralentissement de l'activité, notamment pour ce qui concerne le transport de marchandises. Toutefois, le volume de titres de transport repart à la hausse en 2023.

La proportion d'entreprises en situation financière fragile au regard de la réglementation transports diminue légèrement (-1 point par rapport à fin 2022), mais reste supérieure au niveau d'avant la crise de la Covid.

Les difficultés de recrutement de conducteurs persistent, en transport de marchandises comme de voyageurs.

Le trafic aérien revient au niveau des années pré-Covid

En région Centre-Val de Loire, où l'aéroport de Tours Val de Loire assure la quasi-totalité des transports aériens de passagers, le trafic augmente de près de 17 % par rapport à 2022 et est légèrement supérieur à celui de 2019 (+5 %) ► **figure 2**. Ainsi 215 500 passagers sont recensés dans les aéroports de la région, quand ce nombre dépassait 204 000 en 2019. Ce nombre de passagers avait chuté à 51 000 en 2020, année marquée par l'épidémie de Covid et les nombreux confinements et limitations de déplacements. Ce rebond de la fréquentation est plus marqué que la reprise constatée au niveau national, où le trafic reste plus faible qu'en 2019 (-7,5 %).

Les volumes de fret aérien transportés en Centre-Val de Loire diminuent légèrement à 2 430 tonnes, soit 7 % de moins que l'an passé. Ils transitent par l'aéroport de Châteauroux-Centre, le seul de la région à exercer cette activité. ●

Aurélié Dubois, Julien Olivier (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire)

Encadré : Une stabilisation des immatriculations de véhicules

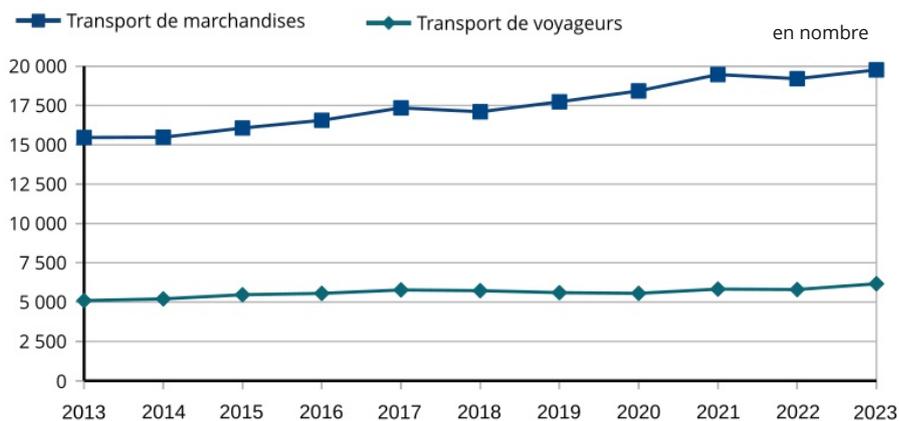
L'année 2023 est marquée par une augmentation des immatriculations de véhicules neufs en région Centre-Val de Loire (+15,1 %), légèrement plus importante que celle constatée au niveau national (+13,9 %).

Le nombre d'immatriculations en Centre-Val de Loire se rapproche de celui de 2020, en restant toutefois nettement en deçà des niveaux des années précédentes la crise sanitaire ► **figure 3**.

La part des véhicules particuliers électriques a connu une forte hausse ces dernières années et représente 17,8 % des immatriculations en Centre-Val de Loire en 2023 (16,7 % au niveau national). En 2020, ce chiffre n'était que de 7 % en Centre-Val de Loire (6,6 % au niveau national).

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de fortes tensions inflationnistes, de prise en compte des enjeux de la transition écologique et des régimes d'aides financières en faveur des véhicules électriques.

► 1. Évolution du nombre de titres de transport

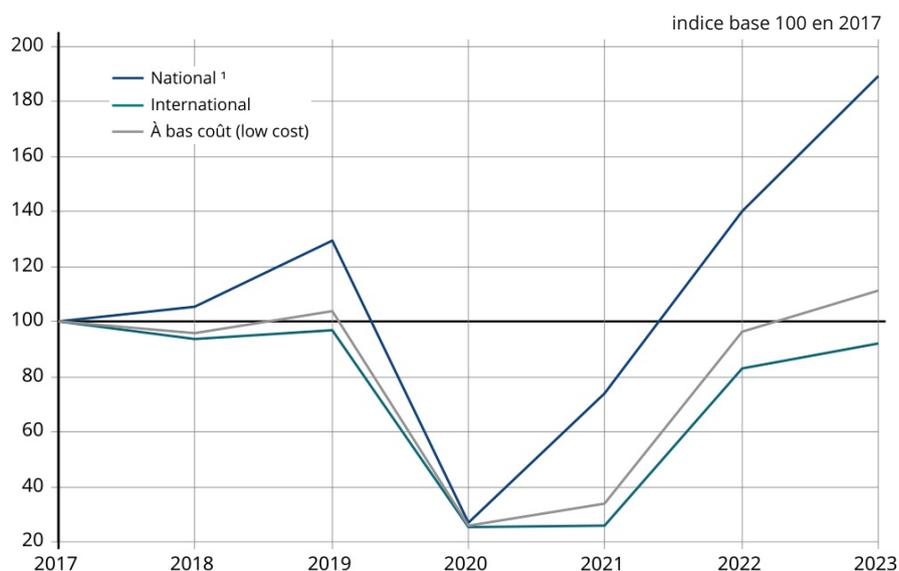


Note : Les entreprises de transport doivent détenir des titres de transport pour exercer (activité réglementée). Un titre valide doit se trouver à bord de chaque véhicule en circulation. Le nombre de titres est contingenté à la capacité financière des entreprises.

Champ : Centre-Val de Loire.

Sources : GRECO-Infocentre, DREAL Centre-Val de Loire, extraction au 02/01/2024 pour 2023.

► 2. Évolution du nombre de passagers des aéroports - Centre-Val de Loire

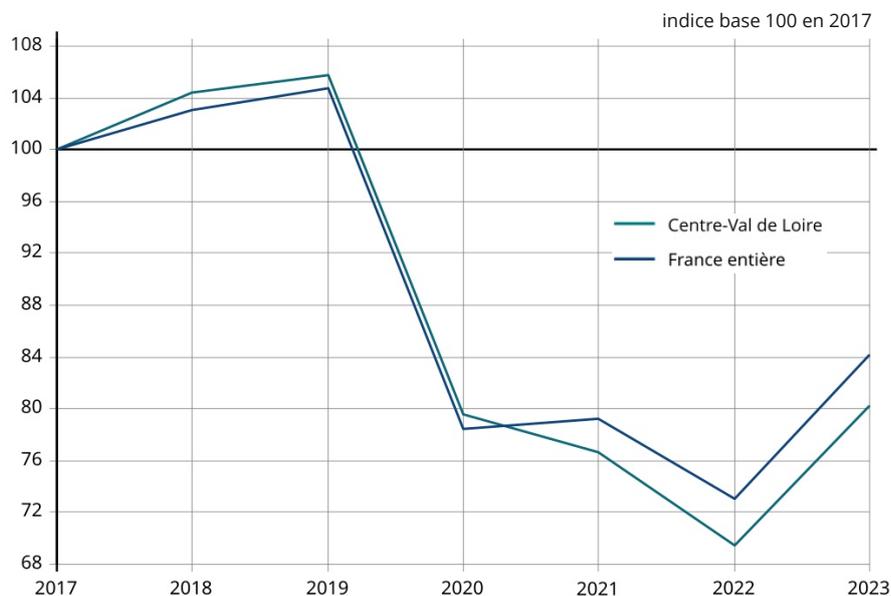


¹ : la fréquentation des aéroports français comptabilise les passagers embarqués ou débarqués.

Ainsi, tous les passagers ayant effectué un vol national à l'intérieur du périmètre défini (France métropolitaine et DROM) sont comptés deux fois. Par exemple, un passager Bordeaux-Lyon est compté une fois au départ de Bordeaux et une fois à l'arrivée à Lyon.

Source : Union des aéroports français.

► 3. Évolution du nombre d'immatriculations de véhicules particuliers neufs



Note : Données brutes.

Champ : Les immatriculations de véhicules neufs sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (Rsvero) qui recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris), hors immatriculations provisoires et transit temporaire.

Source : SDES, Rsvero.

► Pour en savoir plus

- CGDD, Chiffres clés du transport : édition 2024, mars 2024
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire
- Observatoire régional des transports Centre-Val de Loire
- Union des aéroports français

Définitions

Arrivées ou séjours

Arrivées : les arrivées sont le nombre total de personnes arrivées dans un établissement durant la période considérée. Elles ne sont comptées qu'une fois, au 1^{er} jour de leur séjour, quelle que soit la durée du séjour.

Séjours : Les voyages se décomposent en «séjours» définis par le fait d'avoir passé au moins une nuit en lieu fixe. La durée des séjours est comptabilisée en nuitées.

Cessation d'entreprise

Il s'agit de l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise.

Il ne faut pas confondre la notion de défaillance avec la notion plus large de cessation. Les liquidations qui font suite à une défaillance ne représentent qu'une partie, variable avec le temps et le secteur d'activité, de l'ensemble des cessations.

Commerciale (Secteurs d'activité) :

Commerce de détail alimentaire: boucherie, charcuterie, boulangerie, pâtisserie, fruits et légumes, supérette...

Commerce de détail en grande surface alimentaire : (GSA) hypermarché, supermarché...

Commerce de détail en équipement de la maison : appareils électroménagers, meubles et autres équipements du foyer, revêtements muraux et de sols, magasin de bricolage...

Commerce de détail en équipement de la personne : articles de voyage, chaussures, habillement, maroquinerie et textile, bijouterie, horlogerie, parfumerie, grands magasins...

Commerce de détail en culture et loisirs : articles de sport, buraliste, cycles, jouets, livres, journaux et papeterie, logiciels et ordinateurs, matériels et enregistrements audio, musicaux et vidéo, fleuriste, jardinerie.

Correction des variations saisonnières / CVS

L'évolution d'une série statistique peut en général se décomposer en effets de trois facteurs : une tendance, une composante saisonnière et une composante irrégulière. La correction des variations saisonnières est une technique que les statisticiens emploient pour éliminer l'effet des fluctuations saisonnières normales sur les données, de manière à en faire ressortir les tendances fondamentales (tendance et composante irrégulière).

Ainsi, par exemple, le taux de chômage désaisonnalisé supprime les variations

dues au profil saisonnier habituel d'embauche pendant l'été et de mise à pied pendant l'hiver dans des secteurs d'activité comme l'agriculture et la construction.

Création d'entreprise

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene). Depuis le 1^{er} janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : une création d'entreprise correspond à la mise en oeuvre de nouveaux moyens de production.

Par rapport aux immatriculations dans Sirene, on retient comme création pour satisfaire au concept harmonisé :

- ▶ les créations d'entreprise correspondant à la création de nouveaux moyens de production (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) ;
- ▶ les cas où l'entrepreneur (il s'agit en général d'un entrepreneur individuel) reprend une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation dans Sirene mais reprise de l'ancien numéro Siren) ;
- ▶ les cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an mais avec changement d'activité ;
- ▶ les reprises par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) lorsqu'il n'y a pas continuité de l'entreprise reprise.

On considère qu'il n'y a pas continuité de l'entreprise si parmi les trois éléments suivants concernant le siège de l'entreprise, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'entreprise, l'activité économique et la localisation.

Depuis les données relatives à janvier 2009, à la suite de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur (renommé micro-entrepreneur, à compter du 19 décembre 2014), les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de créations enregistrées dans Sirene au titre de ce régime. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1^{er} janvier 2009 et qui avaient demandé, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social

et du versement fiscal libératoire en 2009.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Cumul annuel

Le cumul annuel à une date donnée correspond à la somme des observations sur douze mois (ou sur quatre trimestres) jusqu'à cette date. Le rapport de la mesure en cumul annuel entre deux dates permet d'éliminer les éventuelles variations saisonnières, et constitue un indicateur de la tendance des évolutions.

Par exemple, le glissement trimestriel du cumul annuel mesure l'évolution du cumul annuel entre un trimestre T et le précédent T-1, en rapportant le cumul annuel en T au cumul annuel en T-1.

Déclaration préalable à l'embauche (DPAE)

Formalité effectuée par l'employeur dans les 8 jours précédant l'embauche d'un salarié et adressée à l'Urssaf, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail.

Défaillance d'entreprise

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Remarque : il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation (voir cette dernière dans les définitions).

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Demandeurs d'emploi en fin de mois / (DEFM)

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à France Travail et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :

- les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi :
 - ▶ **catégorie A** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;

► **catégorie B** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

► **catégorie C** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).

- les demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (non pris en compte dans ce bilan) :

► **catégorie D** : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), y compris les demandeurs d'emploi en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP), sans emploi et en contrat de sécurisation professionnelle ;

► **catégorie E** : demandeurs d'emploi non tenus de faire de actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Demandeurs d'emploi de longue durée / (DELD)

Les demandeurs d'emploi en catégories A, B et C depuis un an ou plus.

Durée moyenne de séjour (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Rapport du nombre de nuitées au nombre d'arrivées des clients hébergés.

Emploi salarié

Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente. Le territoire de comparaison nationale retenu est la France hors Mayotte.

Encours de crédit

Les encours de crédit en fin d'année correspondent au stock des crédits figurant au bilan des établissements financiers, à destination des entreprises ou des particuliers. D'une année sur l'autre, ces encours varient positivement en fonction de la distribution de nouveaux crédits et négativement en fonction du remboursement des crédits en cours.

Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie permet l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans l'hôtellerie et l'étude de la structure de la

clientèle, notamment de son origine géographique. Elle permet d'établir des indicateurs de taux d'occupation, de durée moyenne de séjour ou de part de la clientèle professionnelle. Réalisée chaque mois depuis 1982, elle couvre un échantillon national de 8 300 établissements homologués (1 à 5 étoiles dans le nouveau classement hôtelier) et non homologués de chaînes de la France métropolitaine et des départements d'Outre-mer (DOM). L'échantillon final est de 14 000 hôtels environ pour satisfaire les besoins d'information locale.

Estimations d'emploi localisées

À partir de la validité 2007, les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisé), basé sur la mobilisation de sources issues de données administratives.

Pour les salariés, il s'agit principalement de données issues des déclarations sociales réalisées par les employeurs et des données du fichier de paye des agents de l'État.

Pour les non-salariés agricoles, les sources mobilisées sont les fichiers de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et pour les non-salariés non agricoles, les fichiers de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (Acoss) qui est la Caisse Nationale des Unions de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (Urssaf).

Le dispositif Estel réalise une synthèse de sources issues de données administratives. S'appuyant sur des données individuelles, il permet de corriger la multiactivité. Estel mesure l'emploi selon un concept « BIT répertorié » :

► l'emploi est mesuré sur la dernière semaine de l'année et tout emploi déclaré est comptabilisé.

► le passage à Estel assure la production des estimations d'emploi annuelles à un niveau géographique et sectoriel plus fin que l'ancien système (celui du département croisé avec le niveau A38 de la NAF rév.2 et de la zone d'emploi croisée avec le niveau A5 de la NAF rév.2). Par ailleurs, le dispositif Estel permet la double localisation de l'emploi (au lieu de résidence et au lieu de travail) et regroupe des informations sur le sexe et l'âge des travailleurs salariés et non salariés.

France Travail

France Travail est un opérateur du service public de l'emploi. Il est issu de la fusion entre l'ANPE et le réseau des Assedic qui

est devenue effective par la loi du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi. Il a pour mission d'accompagner tous les demandeurs d'emploi dans leur recherche jusqu'au placement, assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés, aider les entreprises dans leurs recrutements et recouvrer les cotisations.

L'objectif était de créer un opérateur qui permette notamment aux demandeurs d'emploi d'avoir un seul interlocuteur pour la gestion des offres d'emploi et de leur allocation.

Pôle emploi est devenu France Travail à compter du 1^{er} janvier 2024.

Glissement

Une évolution en glissement compare la valeur d'une grandeur à deux dates, séparées en général d'un an ou d'un trimestre.

Par exemple, le glissement annuel d'une variable à un trimestre T donné correspond au taux d'évolution (en %) obtenu en rapportant le niveau de la variable en T à son niveau au même trimestre de l'année précédente (T-4). Le glissement trimestriel est obtenu en rapportant le niveau de la variable en T à son niveau au trimestre précédent (T-1).

Lorsque la variable est mensuelle, le glissement annuel rapporte le niveau atteint un mois donné à celui du même mois, un an auparavant (par exemple décembre N par rapport à décembre N-1). En revanche, une évolution en moyenne annuelle compare la moyenne d'une année à la moyenne de l'année précédente.

Ainsi une phrase telle que « En 2006, l'emploi salarié a augmenté de... » peut avoir deux significations : selon que l'on se réfère à la moyenne de l'emploi salarié au cours de l'année 2006 par rapport à la moyenne de 2005, ou bien qu'on compare, en glissement, la situation au 31 décembre 2006 par rapport au 31 décembre 2005.

Ces deux évolutions peuvent être très différentes. Par exemple, si l'année N-1 est fortement croissante et l'année N faiblement décroissante, alors l'évolution en moyenne annuelle peut être positive alors que l'évolution en glissement est négative.

La notion de glissement s'applique en général à des grandeurs qui ont la dimension d'un stock, mesurable à un instant donné, alors que l'évolution en moyenne est plus pertinente pour des grandeurs qui ont la dimension d'un flux (exemple : le nombre d'heures travaillées au cours d'une période).

Hôtellerie de plein air (camping)

Les campings sont destinés à l'accueil de tentes, de caravanes, de résidences mobiles de loisirs et d'habitations légères de loisirs. Ils sont constitués d'emplacements nus ou équipés de l'une de ces installations, ainsi que d'équipements communs.

Immatriculations de voitures particulières neuves

L'Insee publie mensuellement le nombre des immatriculations des voitures particulières neuves (hors utilitaires et transit temporaire) permettant ainsi de suivre l'évolution du marché automobile français. Le chiffre brut, communiqué par le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA) est corrigé des jours ouvrables et des variations saisonnières (CJO-CVS).

Intérim

L'opération de « travail intérimaire » (ou à intérim « travail temporaire ») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire (ou entreprise de travail temporaire).

Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, qui entre dans le cadre d'un dossier de permis de construire ayant reçu un avis favorable.

Logement collectif

Logement dans un immeuble collectif (appartement).

Logement commencé

Un logement commencé est un logement faisant partie d'un bâtiment dont les fondations sont commencées (cas des logements collectifs) ou dont les "fouilles en rigole" sont entreprises (cas des logements individuels).

Logement individuel

Un logement individuel est une construction qui ne comprend qu'un logement (maison).

Micro-entrepreneur

Le dispositif auto-entrepreneur a été créé par la loi de modernisation sociale de l'économie de 2008, et modifié en 2014 sous le titre de micro-entrepreneur. Il permet aux artisans, commerçants, et certaines professions libérales de créer leur entreprise dans un cadre simplifié de formalités administratives, et de ne payer de cotisations que s'ils génèrent un chiffre d'affaires. Pour être éligible à ce dispositif, ils ne doivent cependant pas dépasser un plafond de chiffre d'affaires annuel en 2023, fixé à 188 700 euros pour les activités de vente de biens et d'hébergement (hors location meublée), et à 77 700 euros pour les autres prestations de service.

Un micro-entrepreneur bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusque 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

Le micro-entrepreneur bénéficie ainsi notamment :

- ▶ du régime fiscal de la micro-entreprise (*);
- ▶ du régime micro-social;
- ▶ d'une exonération ou d'une franchise de TVA.

(* Ce régime doit être distingué à la fois du régime micro-fiscal (dit parfois régime fiscal de la micro-entreprise), ainsi que de la catégorie des micro-entreprises définie par l'article 51 de la loi de modernisation de l'économie (LME) et précisée par le décret n° 2008-1354.

Le régime peut concerner des activités commerciales, artisanales ou libérales, à titre principal ou complémentaire.

Sont exclus du régime :

- ▶ les activités rattachées à la Mutualité sociale agricole (MSA) ;
- ▶ les professions libérales réglementées ne relevant pas de la caisse de retraite de la Cipav (professions juridiques et judiciaires, professions de santé, experts comptables, agents généraux d'assurance...);
- ▶ les activités relevant de la TVA immobilière (opérations des marchands de biens, lotisseurs, agents immobiliers...);
- ▶ les activités artistiques relevant de la Maison des artistes ou de l'association Agessa ;
- ▶ les activités de dirigeant majoritaire d'une entreprise ;

▶ le cumul avec une activité de travailleur indépendant non salarié déjà immatriculé et relevant de la Sécurité sociale des indépendants.

Les micro-entrepreneurs font partie des travailleurs indépendants.

Parmi les micro-entrepreneurs, il convient de distinguer :

- ▶ ceux ayant déclaré un chiffre d'affaires positif. Ils sont "économiquement actifs".
- ▶ ceux n'ayant pas déclaré de chiffre d'affaires pendant la période observée. Leur activité est intermittente ou achevée sans qu'ils aient été radiés. Ils sont "administrativement actifs" sans être "économiquement actifs".

Les travailleurs indépendants (non agricoles) sont les artisans, commerçants et professions libérales (hors professions médicales conventionnées).

Nomenclature d'activités française (NAF rév. 2, 2008)

La nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1^{er} janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que de la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév.2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes.

La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement : 21, 88, 272, 615 et 732 postes.

La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003).

La NAF rév. 1 comporte cinq niveaux ayant respectivement 17, 31, 62, 224, et 712 postes.

La NAF rév. 1 avait succédé à la NAF qui était en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1993.

Nomenclature agrégée (NA, 2008)

Avec le passage à la NAF rév. 2 (nomenclature d'activités française révisée au 1^{er} janvier 2008), la nomenclature économique de synthèse (NES) associée à la NAF rév. 1 disparaît en tant que telle. En effet, cette nomenclature strictement française ne permettait pas de comparaisons internationales car elle ne s'emboîtait pas dans l'arborescence de la CITI et de la NACE.

La NAF rév. 2 contient deux niveaux agrégés "standard" : les sections et divisions en, respectivement, 21 et 88 postes.

Ces niveaux sont communs à la nomenclature internationale d'activités

CITI rév. 4, à la nomenclature européenne d'activités NACE rév. 2 et à la NAF rév. 2.

Il était toutefois nécessaire de disposer de niveaux de regroupements supplémentaires pour répondre aux besoins de l'analyse économique et de la diffusion en matière de données de synthèse.

Sept niveaux d'agrégation sont ainsi associés à la NAF rév. 2, dénommés "A xx" où "xx" représente le nombre de postes du niveau. Ils constituent la nomenclature agrégée (NA) :

▶ A 10 : niveau international, regroupement de sections ;

▶ A 17 : niveau français intermédiaire entre les niveaux A 10 et A 38.

Au niveau des sections (A 21), l'industrie manufacturière est détaillée en cinq postes et, inversement, certaines activités de servi ces sont regroupées.

▶ A 21 : sections, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;

▶ A 38 : niveau international, intermédiaire entre sections et divisions ;

▶ A 64 : niveau européen, intermédiaire entre les niveaux A 38 et divisions (A 88), provisoire ;

▶ A 88 : divisions, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;

▶ A 129 : niveau français intermédiaire entre les niveaux divisions (A 88) et groupes.

Non-résident (au sens du tourisme)

Personne résidant à l'étranger et réalisant un séjour touristique en France.

Nuitées

Nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Résident (au sens du tourisme)

Personne résidant en France et réalisant un séjour touristique en France.

Sit@del2

Sit@del2 est une base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables. Sit@del2 est la continuité de Sitadel, prenant en compte les nouvelles variables des formulaires mis en place lors de la réforme du droit des sols en octobre 2007.

Taux d'occupation (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Le taux d'occupation est le rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupés et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts.

Taux de chômage (BIT)

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT.

La population active au sens du Bureau International du Travail (BIT) comprend les personnes en emploi au sens du BIT et les chômeurs au sens du BIT.

Un **chômeur** au sens du Bureau International du Travail (BIT) est une personne âgée de 15 ans ou plus :

▶ sans emploi durant une semaine donnée ;

▶ disponible pour travailler dans les deux semaines ;

▶ qui a effectué, au cours des quatre dernières semaines, une démarche active de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

Taux de couverture

Le taux de couverture du commerce extérieur est le rapport entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges de produits (biens et services). La différence entre ces deux valeurs est appelée solde du commerce extérieur.

Taux de création d'entreprises

Rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année au stock d'entreprises au 1^{er} janvier de cette même année.

Tonne-kilomètre (tkm)

Unité de mesure de la quantité de transport, qui correspond au déplacement d'une tonne sur un kilomètre. Ainsi, un chargement d'une tonne transportée sur 50 km est comptabilisé comme 50 tkm ; autant qu'un chargement de 10 t transporté sur 5 km.

Tourisme

Le tourisme comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année.

Transport routier national

Comprend tous les flux de marchandises effectués par voie routière dont le chargement et/ou le déchargement est effectué dans la région, non compris les flux en provenance ou à destination d'un pays tiers.

Travailleurs indépendants (non agricoles)

Ce sont les artisans, commerçants et professions libérales (hors professions médicales conventionnées).

Une lente dégradation de l'activité économique au cours de l'année

Insee Bilan Economique

Juin 2024

L'activité économique reste en croissance en 2023 dans la région, mais elle ralentit au cours de l'année. Les orientations sont comparables au niveau national où le PIB croît de 1,1 % sur un an, après une progression de 2,6 % en 2022.

L'inflation recule, mais reste relativement élevée en 2023, à +4,9 % après +5,2 % en 2022 et +1,6 % en 2021. Pour lutter contre cette inflation qui pèse sur la consommation des ménages, les taux directeurs ont été très nettement relevés depuis mi-2022 ayant pour effet un moindre accès au crédit pour l'ensemble des acteurs. Dans la région la tension sur les prix se traduit entre autres par la baisse des niveaux de trésorerie des entreprises en 2023 avec une hausse des prix de vente ne compensant pas totalement celle des coûts de production. Les freins à l'accès au crédit, ainsi que les difficultés persistantes de recrutement pèsent également sur l'activité de certains secteurs, au premier rang desquels figure la construction. Néanmoins, l'emploi salarié reste à un niveau élevé, l'emploi industriel fait mieux que résister et le taux de chômage se maintient à un niveau relativement bas.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur

[insee.fr](https://www.insee.fr)



ISSN 2262-5668
REF. Insee Conjoncture
Centre-Val de Loire n°49
Juin 2024